

PLAN D' ACTIONS TERRITORIAL 2022-2024

Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030

de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur



Version	Date	Commentaire
V0	Avril 2022	Version initiale – rédigée par la DREAL et intégrant les contributions écrites de la Région, l'ARBE, l'OFB, le CEN PACA, et les remarques des membres du comité de suivi
V1	Juin 2022	Version intégrant les remontées des CDAP (hors listes des zones à protéger) et les compléments des acteurs régionaux
V2	Septembre 2022	Version intégrant l'ensemble des remarques reçues, complétée en annexe par les listes de zones à protéger/ à enjeux discutées lors des 2 ^{ème} réunions des CDAP Transmise au CSRPN, aux membres des CDAP
V3	Novembre 2022	Version pour transmission au Comité Régional biodiversité
V4	Décembre 2022	Version finale

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
DÉFINITIONS.....	6
PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL 2022-2024.....	7
MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PLAN D' ACTION TERRITORIAL.....	7
OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX.....	9
OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EFFICACE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES.....	18
OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES	22
OBJECTIF 4 : CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES.....	26
OBJECTIF 5 : RENFORCER LA COOPÉRATION A L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ.....	31
OBJECTIF 6 : UN RÉSEAU PERENNE D'AIRES PROTÉGÉES.....	33
OBJECTIF 7 : CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ.....	35
CONCLUSION.....	39
ANNEXES.....	40
ACRONYMES.....	40
Annexe 1 – Tableau de synthèse des mesures du plan d'actions régional et indicateurs de suivi.....	41
Annexe 2 - Carte du réseau d'aires protégées et de protection forte.....	45
Annexe 3 – Listes des projets de zone de protection forte (nouveaux projets et reconnaissance).....	47
Annexe 4 – Détails sur la reconnaissance en protection forte des unités de gestion de forêts domaniales classées en ILS (îlots de sénescence) et en HSNLE (hors sylviculture en libre évolution choisie sur le long terme).....	74
Annexe 5 – Résumé de l'évaluation du réseau terrestre actuel d'aires protégées en région Provence-Alpes- Côte d'Azur et définition de perspectives d'évolution.....	77
Annexe 6 – Le PITEM Biodiv'Alp – contenu du projet.....	79
Annexe 7 – Bilan des APPB en région et pistes de travail - résumé.....	80
Annexe 8 – Réseaux informels de gestionnaires en région.....	80
Annexe 9 - Contrôles réalisés par l'OFB.....	81
Annexe 10 – Aires terrestres et marines éducatives.....	82

INTRODUCTION

Couvrant environ 31 840 km², la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) est une région au contexte biogéographique multiple, à l'interface des influences climatiques méditerranéenne et alpine. Elle se caractérise par une forte diversité de milieux naturels, de paysages, de substrats géologiques et de climats. La très grande amplitude des reliefs, entre le sommet des Écrins à 4 103 m d'altitude et les profondeurs du canyon sous-marin de Cassidaigne à - 2 000 m sous le niveau de la mer, y est marquante.

Cette grande variété, combinée à une couverture d'espaces naturels importante (75% de la superficie régionale), se traduit par une diversité exceptionnelle de plantes, avec plus de 3400 espèces recensées au sein de la flore vasculaire représentant plus de 65 % de la flore nationale, d'animaux, avec 63 % des espèces d'amphibiens et de reptiles et plus de 85 % des espèces d'oiseaux nicheurs, de papillons, d'odonates ou de mammifères présents sur le territoire français, et de milieux naturels, tels que les milieux montagnards, littoraux, forestiers, humides, rocheux, marins.

Le patrimoine géologique est aussi d'une grande richesse, avec des paysages géomorphologiques spectaculaires, des gisements paléontologiques et minéralogiques ainsi que de nombreux sites géologiques remarquables.

Cette diversité est cependant soumise à de multiples pressions : artificialisation des sols, pression démographique, fragmentation des milieux naturels, introduction d'espèces envahissantes, changement climatique, etc. Ces pressions induisent un appauvrissement et une dégradation des écosystèmes, qui sont moins rapides au sein des espaces protégés sans être pour autant stoppés.

Compte-tenu de ces forts enjeux environnementaux présents en région, et des pressions importantes, de nombreuses aires protégées ont été créées avec des objectifs multiples : préservation et protection de la biodiversité, des paysages, du cadre de vie, mais aussi de tous les services bénéfiques rendus par des écosystèmes en bonne santé (préservation de la ressource en eau, protection contre les risques naturels, etc).

Aujourd'hui, la région Provence Alpes Côte d'Azur comptabilise pas moins de 59,1 % de surfaces concernées par des aires protégées¹ et 6,7 % de zones bénéficiant d'une protection forte, ce qui en fait la première région métropolitaine en taux de couverture par des aires protégées. De multiples outils de protections sont déployés sur le territoire, seuls ou en combinaison : protection réglementaire, acquisition foncière, gestion et animation d'espaces naturels.

Les réseaux d'aires protégées les plus étendus sont le réseau des sites Natura 2000 et le réseau des Parcs Naturels Régionaux, qui couvrent chacun un peu moins d'un tiers de la superficie régionale, se recouvrant largement.

La précédente Stratégie de Création d'Aires Protégées 2010-2020 avait comme objectif principal l'extension du réseau pour mieux protéger les espèces et les habitats patrimoniaux terrestres rares ou menacés. En PACA, la déclinaison de cette stratégie a conduit à l'identification de 230 « territoires à enjeux » dont 29 projets potentiellement éligibles. En 2020, 19 de ces sites ont pu être concrétisés, représentant plus de 16 500 ha entrant dans le réseau d'aires protégées.

En 2020, la nouvelle Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 (SNAP) affiche comme ambition d'augmenter la surface du territoire national en aires protégées (30 % en aires protégées et 10 % en zones de protection forte), mais aussi d'accompagner la gestion qualitative du réseau actuel d'aires protégées afin de répondre aux objectifs de représentativité du patrimoine biologique et géologique régional, de suffisance, de réplification et de connectivité entre aires protégées, assurant une meilleure résilience au changement climatique. Ces objectifs qualitatifs pour le réseau d'aires protégées existant sont primordiaux au regard des atteintes persistantes portées à l'environnement, y compris parfois au sein même des espaces protégés.

La SNAP est déclinée à l'échelle régionale par des plans d'actions triennaux. Ceux-ci détaillent les modalités de mise en œuvre des cinq mesures obligatoires, dites « socles », et précisent si les sept autres mesures d'ampleur

¹ Les notions d'aires protégées et de zone de protection forte sont définies par la réglementation. Cette définition est reprise en page 6.

régionale, optionnelles, sont retenues afin de valoriser et consolider certaines actions emblématiques menées par les acteurs du territoire. Les plans d'actions régionaux définissent les actions à réaliser à court terme et peuvent également identifier les réflexions qu'il conviendra de mener d'ici 2030.

Le présent document constitue le plan d'action territorial 2022-2024 de la région PACA. Il dresse un état des lieux régional de l'avancement de chaque mesure, et décrit les perspectives de consolidation, tant surfacique que qualitative, du réseau d'aires protégées, pour 2024 et au-delà, à travers plusieurs objectifs.

Concernant la partie terrestre du réseau d'aires protégées, la région PACA dépasse largement, en 2020, l'ambition nationale de 30 % de surfaces couvertes par des aires protégées. En revanche, ce n'est actuellement pas le cas pour le réseau sous protection réglementaire forte. La démarche d'extension du réseau se focalisera donc sur le développement d'espaces bénéficiant d'une protection réglementaire forte, en ciblant prioritairement des territoires sur lesquels des enjeux forts de préservation de l'environnement et de développement des activités humaines se rencontrent. En terme qualitatif, l'accent sera mis sur le renforcement des modalités de gestion du réseau terrestre d'aires protégées, notamment par la sensibilisation des acteurs du territoire, et par la mobilisation des financements accompagnant les actions des gestionnaires d'aires protégées.

Pour le milieu marin, un objectif de 5 % de zones de protection fortes en mer Méditerranée d'ici 2027 a été fixé au niveau national ; sa déclinaison fait l'objet d'actions issues du document stratégique de façade, dont la réalisation est suivie par le Conseil Maritime de Façade et les instances qui s'y rattachent.

La coordination des actions d'extension et de gestion du réseau d'aires protégées situées à l'interface des milieux terrestres et marins en mer est par ailleurs l'un des points d'attention du plan d'actions pour la région PACA.

Enfin, l'intégration renforcée des aires protégées au plus près des territoires visera à encourager une meilleure appropriation des enjeux de préservation de l'environnement et une mobilisation durable des acteurs locaux.

La région PACA ambitionne une contribution décisive dans l'extension du réseau sous protection forte, afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif national, comme elle l'a fait pour la précédente stratégie entre 2010 et 2020. Elle ambitionne aussi de poursuivre et renforcer les nombreuses actions menées par et pour les aires protégées afin de progresser dans la préservation des patrimoines exceptionnels présents en région. Il est ainsi prévu que les différentes actions identifiées soient mises en œuvre par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion d'aires protégées et fassent l'objet d'un suivi annuel dans le cadre des Comités Départementaux Aires Protégées (CDAP) et du Comité Régional Biodiversité (CRB).

DÉFINITIONS

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) précise les définitions en vigueur d'« aires protégées » et de « zones de protection forte », reprises ci-dessous pour les **espaces terrestres**. Les périmètres correspondants aux aires protégées et aux protections fortes sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Un décret (12 avril 2022) est venu préciser la définition des Zones de protection fortes et leur mode de validation en cas d'analyse au cas par cas.

Aire protégées : Une aire protégée est « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* ».

Zone de protection forte : Une zone de protection forte est « *un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en oeuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées* ».

Périmètres terrestres	Aire protégée	Protection forte
Coeur de parc national (art. L.331-1 du code de l'environnement)	x	x
Aires d'adhésion de parc national	x	
Réserves naturelles nationales, régionales, biologiques (art. L.332-1 du code de l'environnement et L212-2-1 du code forestier)	x	x
Périmètre de protection des réserves naturelles (art. L.332-16 du code de l'environnement)		au cas par cas
Arrêté préfectoral de protection (biotope, habitat naturel, site géologique) (art. L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement)	x	x
Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (art. L. 422-27 du code de l'environnement)	x	au cas par cas
Site du Conservatoire du littoral (art. L. 322-9 du code de l'environnement)	x	au cas par cas
Site acquis ou géré par le Conservatoire des espaces naturels (art. L. 414-11 du code de l'environnement)	x	au cas par cas
Parc naturel régional (art. L. 333-1 du code de l'environnement)	x	
Site Natura 2000 (art. L. 414-1 du code de l'environnement)	x	
Site RAMSAR (art. L. 336-2 du code de l'environnement)	x	
Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	x	
Réserve de biosphère (art. L. 336-1 du code de l'environnement)	x	
Espaces naturels sensibles (art. L.113-8 du code de l'urbanisme)		au cas par cas
Sites classés (art. L.341-1 du code de l'environnement)		au cas par cas
Sites bénéficiant d'une obligation réelle environnementale (art. L.132-3 du code de l'environnement)		au cas par cas
Zones humides d'intérêt environnemental particulier (art. L. 211-3-II-4°-a du code de l'environnement)		au cas par cas
Cours d'eau (art. L.214-17-I-1° du code de l'environnement)		au cas par cas
Bande littorale (art. L.121-16 du code de l'environnement)		au cas par cas
Espaces remarquables du littoral (art. L.121-23 du code de l'environnement)		au cas par cas
Forêts de protection (art. L.141-1 du code forestier)		au cas par cas
Sites du domaine foncier de l'Etat		au cas par cas

PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL 2022-2024

Le plan d'actions régional comporte l'ensemble des mesures de la stratégie nationale pour lesquelles des actions sont prévues au niveau régional. L'état des lieux des actions récemment mises en oeuvre ou en cours est dressé pour chaque mesure, et des perspectives de travail sont, le cas échéant, proposées pour la période 2022-2024. Un tableau de synthèse de l'ensemble des actions à mettre en oeuvre sur ce 1^{er} plan d'actions est fourni en annexe 1. Il permet d'identifier les mesures prioritaires au niveau régional et associe des indicateurs qui permettront de suivre la mise en oeuvre des actions.

La méthode d'élaboration et de validation du plan d'actions régional est brièvement rappelée ci-dessous.

MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION TERRITORIAL

Pour la partie terrestre

L'évaluation de la complétude et de la cohérence du réseau régional d'aires protégées a été initiée fin 2020 par le lancement, par la DREAL, d'une analyse scientifique et technique du réseau actuel d'aires protégées. Celle-ci a été confiée aux Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) Méditerranéen et Alpin et au Conservatoire régional d'espaces naturels de Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA). En parallèle, une sollicitation des acteurs locaux (gestionnaires d'aires protégées, animateurs de plans nationaux d'actions) a permis de recenser près de **140 projets d'aires protégées ou secteurs à enjeux sur l'ensemble de la région**. Un comité technique régional, constitué de la DREAL, la Région, la DIRM, l'OFB, l'ARBE, l'Agence de l'eau, le CEN PACA, les CBN Alpin et Méditerranéen, l'ONF, le Conservatoire du littoral, un représentant du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), la LPO, a par ailleurs été constitué afin de suivre et coordonner les contributions et l'avancement des travaux. Cette évaluation, finalisée en mars 2022, identifie les lacunes du réseau existant (espèces et habitats sous représentés) et propose des scénarios d'extension du réseau visant à combler ces lacunes.

Le courrier de la Secrétaire d'État du 17 octobre 2021 est venu préciser les modalités de gouvernance pour l'élaboration et le suivi du plan d'actions 2022-2024, confiés, pour la partie terrestre, au préfet de Région, en lien avec l'exécutif régional. Dans ce cadre, les Préfets de département ont réuni des « comités départementaux aires protégées » (CDAP), espaces d'échanges et de concertation sur les enjeux de consolidation du réseau régional d'aires protégées. Ces réunions (en février/mars puis en juin/juillet 2022) ont permis aux différents partenaires locaux de s'approprier les objectifs de la stratégie nationale et les modalités de sa déclinaison à l'échelon départemental, et de les solliciter pour qu'ils identifient leurs contributions potentielles au plan d'actions 2022-2024 (projets d'extension et de création d'aires protégées, contributions à l'amélioration de la qualité de la gestion des aires protégées) et de valider le contenu du plan d'actions régional 2022-2024.

Pour la partie marine

Les travaux menés dans le cadre du Plan d'Actions pour le Milieu Marin à l'échelle de la façade maritime Méditerranée et du Document Stratégique de Façade ont permis, sous le pilotage du préfet maritime de façade et la coordination de la DIRM, d'alimenter le plan d'actions régional de la SNAP en mer, qui fait l'objet d'un document spécifique à l'échelle de la façade maritime. Son contenu sera validé dans le cadre du CMF de décembre 2022.

Interface terre-mer

Des échanges entre les services (DIRM, DREAL, OFB) à l'échelle de la façade maritime ont permis de préparer le volet interface terre/mer, qui constitue la partie 3 du plan d'actions SNAP en mer. L'ensemble de ce contenu sera validé dans le cadre du CMF de décembre 2022.

Les actions de l'interface sont reprises au fil du présent document, lorsqu'elles correspondent à la mise en oeuvre d'un objectif/ d'une mesure. Pour des éléments de contexte plus détaillés sur la mer et l'interface terre/mer, il

conviendra de se référer directement au plan d'actions en mer de la SNAP.

Acteurs mobilisés pour l'élaboration du plan d'actions terrestre

Le CSRPN a été associé tout au long de la démarche, en particulier lors de la phase d'analyse du réseau d'aires protégées terrestres, et à l'occasion de la consolidation des contributions départementales et régionales.

Le Comité Régional Biodiversité (CRB) a été également associé en mai 2022, puis à l'automne 2022 sur le projet de plan d'actions.

Les acteurs suivants ont contribué, lors de l'élaboration du plan d'actions, sous diverses formes (réunions, contributions écrites, etc) :

- services de l'État : DREAL, DIRM, DDT(M), et préfets
- établissements publics : Conservatoire du Littoral, OFB PACA, ONF, Parcs Nationaux, Agence de l'eau, Conservatoire Botanique National Alpin, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles,
- collectivités : Région, Départements, EPCI et communes via les CDAP, Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE),
- gestionnaires d'aires protégées, associations de protection de la biodiversité et de l'environnement : Parcs naturels régionaux, animateurs des sites N2000, Conservatoire des Espaces Naturels, Ligue de Protection des oiseaux, Groupe chiroptères de Provence, France Nature environnement, etc,
- Usagers (agriculteurs, forestiers, etc) notamment via les réunions des CDAP.

Le plan d'action sera validé par le Préfet de région et le Préfet Maritime, en lien avec le Président de Région, à en fin d'année 2022.

Les réunions périodiques des CDAP permettront d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle départementale, et la poursuite de la concertation autour des nouveaux projets.

Le CRB sera associé au suivi régional de la mise en œuvre de ce plan d'actions.

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Mesure 1 : Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes

En région PACA, le **réseau d'aires protégées terrestres** couvre près de 60 % du territoire début 2020 et **en mer**, le réseau d'aires marines protégées s'étend sur environ 52 % des espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction française. L'extension surfacique du réseau d'aires protégées **n'est donc pas une priorité régionale**. La couverture en aires protégées de la région est reprise dans le tableau ci-dessous. Une carte du réseau est fournie en annexe 2.

	Niveau national	Niveau régional	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	en mer
% du territoire en aires protégées	23,9	59,1	50,3	74,7	62,6	59,2	46,6	68,4	52

Tableau 1 – Couverture du territoire par des aires protégées

Pour autant, de nouveaux projets d'aires protégées sont d'ores et déjà en cours de réflexion, et d'autres pourraient émerger (création de nouvelles aires protégées, évolutions des limites des sites existants).

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 1.1 - Accompagner la création et la mise en gestion de 4 nouveaux PNR		
28/07/20	Création du PNR Mont-Ventoux	Région
Action 1.2 - Renforcer la cohérence du réseau Natura 2000 et éventuels compléments (notamment en mer)		
Pour la région PACA, le réseau Natura 2000 est suffisant et cohérent d'après l'évaluation de l'Union Européenne. Seule la Serratule à feuilles de chanvre d'eau (<i>Klasea lycopifolia</i>) nécessite un complément au réseau N2000. L'ensemble des sites terrestres sont animés.		
En mer, la région n'est pas concernée par la demande de complément de l'Union européenne.		
2021	Certains périmètres de sites sont en extension/révision afin de mieux intégrer des enjeux scientifiques, notamment les périmètres des sites Petit Rhône, Rhône-Aval et Camargue initiés en 2021	DREAL, DDTM
2021	Travaux en cours sur la création du site pour la Serratule à feuilles de chanvre d'eau (06)	DDTM06, DREAL
Action 1.3 – Mener une réflexion stratégique sur les zones de conservation halieutique puis engager des projets de zone de conservation halieutique		
	Voir plan d'actions mer de façade	DIRM

Perspectives :

- Action 1.1 – Région

Lancement d'une réflexion en interne sur le territoire des Maures et de l'Estérel pour la faisabilité de création d'un nouveau PNR (non délibéré à ce jour)

- Action 1.2 – DDTM 06 – DREAL - Région

a - Dans le cadre de la désignation du site Natura 2000 pour la Serratule à feuilles de chanvre d'eau : projet de

périmètre et concertations locales en cours, en vue de transmettre une proposition de périmètre au ministère chargé de l'écologie en 2023.

b - Par ailleurs, le périmètre d'une dizaine de sites doit être révisé et/ou ajusté, parfois sur demande des gestionnaires et des élus, afin de mieux intégrer les enjeux scientifiques et permettre la réalisation d'actions de conservation et de gestion.

Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte

A terre, le réseau sous protection forte en région couvre une moyenne de 6,7 % du territoire fin 2019 (cf carte en annexe 2). En mer, les zones sous protection forte sont en cours de définition (une surface inférieure à 0,5 % des espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction française est couverte par un outil de protection forte).

Il y a donc un enjeu à **poursuivre l'extension du réseau sous protection forte** afin de contribuer aux objectifs nationaux. Les projets repris ci-dessous sont à combiner avec ceux visés à la mesure 3.

Etats des lieux des protections fortes en région - fin 2020								
	Région	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Mer
Superficie totale (ha)	212 022	21 004	65 615	56 844	35 145	12 325	21 090	En cours
Part de la protection dans le territoire	6,7 %	3,0 %	11,5 %	13,2 %	6,9 %	2,0 %	5,9 %	<0,5 %

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 2.1 - Créer ou étendre 20 réserves naturelles nationales (RNN)		
<i>Depuis 2018</i>	Trois projets d'extension de RNN sont en en cours d'instruction en région : - la RNN des Coussouls de Crau (Bouches-du-Rhône, environ +3300 ha pour une superficie totale de plus de 10 000 ha), - la RNN de Sainte Victoire (Bouches-du-Rhône, environ +142 ha pour un total de 281 ha) - la RNN géologique de Haute-Provence (Alpes de Haute Provence, périmètre d'extension maximal étudié de + 11000 ha).	<i>Sous-préfets référents, DREAL, comités consultatifs des réserves concernées</i>
Action 2.2 - Créer ou étendre des réserves naturelles régionales (RNR)		
	La région compte à ce jour 7 RNR pour 4 467 ha classés sous protection forte. Elle soutient des investigations pour la création ou l'extension de RNR sur plusieurs sites en région, en lien avec les collectivités concernées. Les sites en investigation sont listés à l'annexe 3.	<i>Région</i>
Action 2.3 - Créer 20 réserves biologiques pour protéger les espèces et les habitats remarquables et représentatifs des forêts		
	La Région PACA compte 30 réserves biologiques, gérées par l'ONF. Cet outil est dynamique en PACA avec une gestion effective, ainsi que des projets de créations (cf. perspectives et mesure n°3)	<i>ONF</i>
Action 2.4 - Renforcer la protection forte des forêts par la mise sous protection forte de 70 000 ha de forêt en métropole		
<i>Depuis 2020, au</i>	Cette action comprend deux cibles : 1 – les forêts domaniales, pour lesquelles un objectif national de 10 % sous	<i>ONF, national</i>

<i>niveau national</i>	protection forte est fixé : une démarche de l'ONF est en cours au niveau national pour répondre à cet objectif. Les principales mesures prévues pour la région sont reprises dans le présent document, à la fois création/extension de réserves biologiques (cf mesure 3.2) et reconnaissance en zone de protection forte d'unités de gestion de forêts domaniales (cf perspectives). Le contrat d'objectifs de l'ONF 2021-2025 comporte un volet sur la gestion de la biodiversité. Ce volet concerne le renforcement du réseau de réserves biologiques et la mise en œuvre de leur plan de gestion (financement des travaux et de l'animation du réseau). Concernant les forêts domaniales, une étude de 1998 sur les peuplements sub-naturels (non exploités depuis au moins 50 ans) a été mise à jour en 2020. Ainsi des demandes d'expertise sur le terrain de sites concernés ont été exprimées afin de vérifier l'état du site et de redéfinir les enveloppes (voire en proposer d'autres).	
	2 – les forêts des collectivités et les forêts privées, pour lesquelles un objectif de protection forte doit être défini (ainsi que les modalités de gestion et les moyens pour y parvenir). En PACA, les forêts des collectivités regroupent 458 000 ha dont 325 000 ha boisés.	ONF, CRPF, ASL
<i>Depuis plusieurs années</i>	Sur le PNR des Baronnies provençales : le CEN PACA anime une réflexion visant à définir, dans la concertation, un objectif de protection forte sur les forêts anciennes ou matures à haute valeur biodiversité des collectivités et des propriétaires privés, ainsi que les modalités de gestion et les moyens pour y parvenir. Cette réflexion est menée avec le CRPF et le PNR des Baronnies provençales. Elle se concrétise par un projet de RNR concernant deux communes du PNR (Eourres et Val Buëch Méouge, cf annexe 3). Le CEN PACA souhaite étendre cette réflexion et implication sur l'ensemble de la région en partenariat avec l'ONF.	CEN PACA
Action 2.5 - Renforcer la protection du littoral par extension de 6000 ha du domaine du Conservatoire du Littoral, dont une partie sous protection forte		
	Cf stratégie du Conservatoire du littoral	CdL
Action 2.6 - Doubler la superficie des zones humides bénéficiant d'une protection forte		
2010-2020	Un inventaire des zones humides réalisé ou mis à jour par le CEN PACA est disponible pour chacun des départements régionaux et les données sont mises à disposition. Les données de ces inventaires sont à affiner pour les zones humides de surface inférieure à 1ha. Certains territoires ont pu réaliser des inventaires plus fins (PNR Verdon par exemple).	
Action 2.7 - Déployer les listes départementales des sites d'intérêts géologiques		
<i>Depuis 2007</i>	La région PACA est une région possédant un patrimoine géologique important. En 2021, on recense 277 sites (sur un objectif de 480) dont les fiches descriptives ont été validées et sont disponibles dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG). ² Les listes départementales des sites d'intérêt géologique visent à protéger ce patrimoine par la prise d'un arrêté de protection des sites d'intérêt géologiques.	DREAL, DDT(M)

Perspectives :

- Action 2.1 : Sous-préfets référents, DREAL

L'aboutissement de ces 3 projets d'extension de RNN est prévu, au niveau national, entre 2023 et 2025.

- Action 2.2 : Région

² L'avancement de l'inscription des sites dans l'INPG est le suivant (chiffres de fin 2021) : le Vaucluse a validé la totalité de ses sites (57), les Alpes de Haute-Provence ont validées 70 % des sites (52/74 sites), le Var a validé 62 % des sites (54/87 sites), les Bouches-du-Rhône ont validé 60 % des sites (42/70 sites), les Hautes-Alpes ont validé 46 % des sites (56/120 sites) et les Alpes Maritimes ont validé 21 % des sites (16/76 sites)

Plusieurs projets de création ou extension de réserves naturelles régionales sont en cours en région, pour lesquels la Région soutient des investigations. Certains de ces projets devraient aboutir d'ici 2030.

Les projets faisant l'objet d'investigations soutenues par la Région en 2021 sont les suivants :

- Extension de la RNR des Gorges de Daluis (Alpes-Maritimes) ;
- Projet de RNR de la combe de l'ermitage (Villes-sur-Auzon, Vaucluse) ;
- Projet de RNR des marais de Raphèle-lès-Arles (Bouches-du-Rhône) ;
- Projet de RNR du Fuyara (Alpes de Haute-Provence) ;
- Projet de RNR multi-gîte à Chiroptères (Bouches du Rhône et Hautes-Alpes) ;
- Projet de RNR sur une partie des massifs de l'Etoile et du Garlaban (Bouches-du-Rhône) ;
- Projet de RNR sur les Baronnies orientales (Hautes-Alpes).

En 2022, de nouvelles investigations de Réserves naturelles régionales devraient être lancées :

- Projet de RNR marine sur Beauduc (Bouches-du-Rhône) ;
- Projet de RNR sur une partie du massif du Chenaillet (Hautes-Alpes) ;
- Projet de RNR sur le domaine des Courmettes et du Caire (Tourettes-sur-Loup, Alpes-Maritimes).

De nouvelles investigations en cohérence avec les stratégies de cohérence écologique des territoires, et en fonction des volontés locales exprimées, pourront être soutenues par la Région au cours des années futures.

- Action 2.3 : ONF

Plusieurs projets de création ou extension/conversion de réserves biologiques sont en cours, pilotés par l'ONF. 5 d'entre eux devraient aboutir d'ici 2024 (Montagne de Lure, Sainte Baume, Laverq, Pic de Couard et Esterel), et 2 autres projets entre 2025 et 2027 (Gorges de Saint-Pierre et Calanques Gardiole – ce dernier est situé au sein du coeur du PN Calanques).

- Action 2.4 : ONF, collectivités, gestionnaires, CRPF

a - Les réflexions menées par l'ONF (Direction territoriale Midi Méditerranée en lien avec le niveau national) sur la reconnaissance comme zone de protection forte d'unités de gestion des forêts domaniales classées en îlots de senescence (ILS) et en unité hors sylviculture en libre évolution choisie sur le long terme (HSNLE) devraient permettre de débiter les travaux de labellisation en ZPF de certains de ces espaces lors de ce plan premier d'actions, et de les poursuivre dans le temps. Des précisions sont apportées en annexe 4 sur les ILS et les HSNLE. Les expertises/analyses nécessaires pour appréhender au mieux, dans les forêts domaniales à enjeux, les possibilités de reconnaissance d'une protection forte au travers le classement HSNLE seront débutées en 2023.

b - Les discussions avec les partenaires, publics et privés, pour envisager de protéger les milieux forestiers seront engagées. Les éventuelles initiatives de mise sous protection ou protection forte d'espaces forestiers pourront être remontées au niveau national.

Les résultats de l'analyse du réseau d'aires protégées devraient permettre d'identifier d'autres sites de forêts potentiellement intéressants en région. Cette mesure est en lien avec la mesure 11.2.

c- Les sites du CEN PACA concernés par des milieux forestiers pourraient ainsi être valorisés comme zone de protection forte (cf mesure 5) si le contexte local et écologique le nécessite. Une stratégie d'intervention foncière et de protection pour les milieux forestiers, intégrant notamment la thématique des « veilles forêts matures/vieux bois », sera élaborée afin de donner des perspectives au réseau de sites CEN PACA existants (recherche de sites cohérents) d'ici 2024 (sous réserve de financement).

- Action 2.5 : Conservatoire du Littoral

Sur la base des réflexions nationales et de l'étude du réseau actuel d'aires protégées en région, le Conservatoire du Littoral définira, d'ici 2024 :

- a - les secteurs où il conviendrait d'étudier l'acquisition de zones humides, afin d'assurer leur protection ;
- b - les modalités afin de renforcer la gestion des sites actuels, par la mise en œuvre de plans de gestion et la mobilisation de gardes assermentés - cf. action 5.2.

- Action 2.6.a : DREAL, DDT(M)

Sur la base des inventaires de zones humides existants (départementaux ou territoriaux), mener une analyse (2023-2024) de la plus-value de la mise en place d'une protection réglementaire forte sur certaines zones humides menacées.

- Action 2.6.b : CEN PACA

Mener l'analyse des sites CEN PACA existants concernés par des zones humides afin de les valoriser, s'ils répondent aux critères, comme zone de protection forte (cf mesure 5.3).

Sous réserve de financement, travailler sur une stratégie de déploiement d'aires protégées de zones humides, en lien avec les démarches territoriales et les acquisitions financées par l'Agence de l'eau (intervention foncière et gestion des zones humides).

- Action 2.7 – DREAL, DDT(M)

Les départements les plus avancés au niveau de l'INPG, comme le Vaucluse et les Hautes-Alpes, pourraient entamer le processus de création et de déploiement des listes départementales de sites géologiques sur leur territoire d'ici 2024.

En parallèle, poursuite du déploiement de l'INPG en région (objectif de 480 sites).

Mesure 3 : Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Actions 3.1 – Proposer des nouvelles zones à protéger sur la base d'un diagnostic territorial		
2020-2022	A l'échelle régionale, un travail d'identification des lacunes du réseau d'aires protégées et de scénarii d'extension du réseau a été effectué. Il a été axé principalement sur le réseau sous protection forte. Les résultats, rendus en mars 2022, permettent d'appuyer les réflexions de l'ensemble des acteurs sur des propositions de renforcement du réseau d'aires protégées. Un résumé de cette analyse est fourni en annexe 5.	DREAL CBN Med CBN Alpin CEN PACA
Depuis plusieurs années	La région PACA abrite de nombreuses espèces endémiques et menacées faisant l'objet de plans nationaux d'actions en cours d'élaboration ou d'animation. Plusieurs plans régionaux d'actions concernant des espèces patrimoniales de faune et de flore viennent compléter ce dispositif. Une réflexion est menée pour chacun de ces plans sur la mise en place de sites sous protection forte pour les espèces ciblées.	CBN CEN PACA LPO PACA
2021-2030	Au sein des territoires de PNR, les travaux menés dans le cadre de la mise en œuvre ou de la révision de la charte identifient des sites potentiels pouvant faire l'objet d'une protection forte. Plusieurs sites, d'ores et déjà recensés par les PNR, sont listés en annexe 3.	PNR
2022-2023	Etude Natura 2000 « Diagnostic des espèces rupestres patrimoniales représentatives (sillon durancien) » : étude en cours permettant un diagnostic plus approfondi sur le périmètre plus large du sillon durancien, ayant pour objectif de combler les lacunes en termes de connaissances sur les espèces rupestres dans des secteurs peu ou pas encore prospectés, et de permettre par la suite la définition de mesures de gestion ou la proposition de sites à protéger (APPB, APHN, parmi les outils à mobiliser) en lien avec la déclinaison locale de la SNAP.	DDT05
2019 - 2024	PITEM Biodiv'Alp - BIODIV'CONNECT (cf annexe 6) pourra conduire à identifier des projets d'aires protégées transfrontalières.	Région
Actions 3.2 – Identifier de nouveaux sites pour créer ou étendre des nouvelles zones de protections fortes d'ici 2030		
Depuis 2015	Depuis l'adoption de sa stratégie globale biodiversité, la Région porte la création de réserves naturelles régionales, en moyenne une par an. La dernière création (2020) est la RNR de l'étang du Pourra Ranquet. D'autres projets sont en cours de réflexion, en lien avec les territoires concernés. Ils sont listés en annexe 3.	Région
2021-2022	Réflexions menées au sein de l'établissement pour définir de futurs projets de réserves biologiques, au-delà de ceux identifiés dans la mesure 2.	ONF

2020-2022	Recensement des projets d'aires protégées et de zones de protections fortes mené auprès des acteurs de territoires et des gestionnaires d'aires protégées, notamment via les CDAP. Ce recensement inclut aussi l'ensemble des projets d'APPB connus au niveau des services de l'État (mesures compensatoires de projets, autres projets).	DREAL, DDT(M), membres des CDAP
Action 3.3 – Pour le milieu marin, adopter, dans le cadre des DSF, les cibles et propositions de sites en protection forte et entamer des réflexions sur la cohérence des propositions de création d'aires protégées pour renforcer le lien terre-mer		
2022	Un groupe de travail Zone de Protection Forte (ZPF) émanant du conseil maritime de façade (22 membres issus des différents collèges du CMF dont des gestionnaires (Parcs nationaux) et ONG) a été constitué. Un petit groupe de travail constitué de certains gestionnaires d'AMP (PN, RNN, PNM, N2000) contribue à l'élaboration de la méthodologie de désignation des ZPF. Des propositions ont été élaborées pour alimenter le réseau de ZPF en mer. Il convient de se référer au plan d'action de la SNAP en mer.	DIRM
Action 3.4 – Définir et mettre en œuvre le plan d'actions territorial		
2022	Elaboration du plan d'actions territorial au niveau régional, intégrant les contributions des acteurs régionaux et des acteurs départementaux (CRB, CDAP)	DREAL
2022	Elaboration du plan d'actions territorial au niveau de la façade maritime, contribution des acteurs maritimes (groupe de travail du CMF)	DIRM
2022	Elaboration du volet terre/mer du plan d'actions 2022-2024	DREAL et DIRM

Perspectives :

- Actions 3.1

a – DREAL et ensemble des acteurs

Les résultats du diagnostic des lacunes du réseau d'aires protégées en PACA pourront être utilisés tout au long de la mise en œuvre de la SNAP et du présent plan d'actions, afin de prioriser les démarches de création de nouvelles aires protégées. Une mise à jour de cette analyse sera menée en 2024, sous réserve de l'évolution du réseau d'aires protégées, afin de dresser le bilan de ce premier plan d'actions et faire de nouvelles propositions.

b – CBN, CEN PACA, LPO PACA

Sur la base des plans nationaux et régionaux d'actions réalisés dans le cadre de la Loi Biodiversité de 2016 et de la Stratégie Régionale Biodiversité, poursuivre la mise en place de sites sous protection forte pour les espèces les plus vulnérables.

c – PNR

Les PNR mènent les études et concertations sur les projets identifiés dans leur charte afin d'avancer vers leur concrétisation, si leur intérêt est confirmé et sous réserves des moyens ad hoc.

d – DDT05

Finaliser l'étude sur les espèces rupestres du Sillon durancien.

- Actions 3.2 - Ensemble des acteurs identifiés (Etat, Région, ONF, gestionnaires, collectivités, etc)

Afin d'identifier de nouvelles zones à protéger, les projets de zones de protection fortes, connus ou issus des contributions des différents acteurs, discutées notamment lors des CDAP, ont été listés et sont classés selon 3 catégories décrites ci-dessous. L'annexe 3 fournit les listes de projets pour chaque catégorie.

- liste 1 : projets en cours d'instruction, qui devraient être concrétisés d'ici 2024, dont les acteurs locaux sont informés.

Les projets et sites sur la « liste 1 différée » correspondent à des projets programmés ou en cours, dont l'aboutissement est envisagé d'ici 2027, en lien avec des études et/ ou une concertation à approfondir ;

- liste 2 : sites correspondant à des secteurs d'enjeux connus/reconnus, pour lesquels un projet de protection serait intéressant et peut déjà être en cours de réflexion. La faisabilité de chacun de ces projets nécessitera d'être approfondie, en précisant un porteur, l'enveloppe géographique ou encore l'outil à déployer, en vue de leur inscription, le cas échéant, dans les prochains plans d'actions 2025-2027, voire 2028-2030. Ces projets devront

faire l'objet d'une animation et d'un suivi durant le plan d'action 2022-2024 ;
 - liste 3 : les territoires à enjeux sur lesquels une réflexion sur l'opportunité d'une aire protégée/ protection forte serait nécessaire (approfondissement de la connaissance des enjeux), et dont l'achèvement potentiel sera postérieur à 2030.

Actions 3.2.a et b : la mise en œuvre des projets de protection forte identifiés sur la liste 1 (et liste 1 différée) sera à mener par les différents acteurs concernés, sous le pilotage de la structure locale potentielle identifiée dans les tableaux annexés (cf annexe 3).

Action 3.2.c : Identifier des pilotes pour les projets identifiés en liste 2.

Action 3.2.d : Lancer des réflexions sur l'opportunité de créer des zones de protection forte sur les sites identifiés en liste 3.

La liste des projets sera mise à jour régulièrement dans les futurs plans d'actions, en prenant en compte les créations/extensions de protections fortes réalisées, et en révisant, le cas échéant, la liste des projets pour tenir compte de l'avancement des réflexions dans les territoires.

- Actions 3.3 – DIRM, OFB

Suivi de la mise en œuvre des projets de ZPF en mer identifiés dans le plan d'actions mer de la SNAP.

- Actions 3.4 – DREAL, Région, DDT(M)

Plan d'action régional : il s'agit du présent document. Sa mise en œuvre et son suivi seront réalisés avec la contribution de l'ensemble des acteurs identifiés comme pilotes d'actions, et notamment en lien avec les acteurs techniques régionaux (cf composition comité de suivi). Le suivi sera réalisé sur la base du tableau de synthèse des actions joint en annexe 1 et comportant des indicateurs de réalisation.

Des réunions, a minima annuelles, seront organisées pour animer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions :

- au niveau départemental, à travers les CDAP, organisées en lien avec les DDT(M),
- au niveau régional, à travers les réunions du CSRPN et du CRB.

Le suivi des actions de l'interface terre/mer sera réalisé en lien avec la DIRM et le CMF.

Mesure 4 : Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 4.1 – Recenser, dans certains départements pilotes, des sites classés et des espaces naturels sensibles pouvant être associés au réseau des aires protégées y compris en protection forte		
2022	<p>Cette mesure concerne notamment les espaces naturels sensibles (ENS), qui revêtent, selon les départements, un contenu variable en région (par exemple, en matière de maîtrise foncière : choix de la maîtrise foncière totale, partielle ou du conventionnement avec les propriétaires). Les départements de la région disposent, pour certains (13, 83), de la plus grande superficie d'ENS de France. Ces ENS contribuent aux réseaux d'aires protégées et de protections fortes.</p> <p>Au niveau national, des réflexions sont menées, notamment par Département de France, afin de déterminer de possibles critères pour intégrer certains de ces espaces dans les réseaux (AP, ZPF). Ces discussions devraient se dérouler lors du premier plan d'action national de 2022-2024 afin d'aboutir à des critères communs.</p> <p>Au niveau régional, la plupart des départements se sont manifestés pour contribuer à l'intégration de plusieurs de leurs sites dans le réseau de protection forte.</p> <p>Certaines propositions sont d'ores et déjà jointes en annexe 3.</p>	<p><i>Conseils départementaux volontaires,</i></p>

Perspectives :

- Action 4.1 – Conseils départementaux – Préfet de région - CSRPN

Sous réserve de la définition des critères nationaux, réaliser le travail d'analyse afin de déterminer les ENS répondant à ces critères et d'engager le processus de validation de ces ENS comme zones de protection forte, conformément au décret ZPF du 12 avril 2022.

Les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes ont exprimé leur volonté de travailler sur ce sujet sur ce 1^{er} plan d'action 2022-2024. Les autres départements pourront aussi s'inscrire dans cette réflexion.

Le cas des sites classés, qui pourraient faire l'objet de la même analyse, n'est pas traité dans ce 1^{er} plan d'actions.

Mesure 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 5.1 – Élaborer un plan stratégique en faveur des arrêtés préfectoraux de protection (de biotope, géotope ou d'habitat naturel) sur la base d'un diagnostic de ces outils : contrôle, signalétique, révision des réglementations en vigueur, synergies avec les outils fonciers, etc		
2021-2022	Réalisation d'un bilan de l'outil APPB (seul outil déployé en PACA en 2021) en région. Ce bilan a permis d'identifier des axes de progrès. Les principales conclusions du bilan sont fournies en annexe 7.	DREAL, DDT(M)
Action 5.2 – Identifier les sites bénéficiant d'un niveau de protection forte au sein du domaine protégé du Conservatoire du Littoral		
2022	Mesure traitée au niveau national par le Conservatoire du littoral qui vise à déterminer les lignes directrices permettant d'identifier les sites bénéficiant d'une protection forte (cohérence du site, existence d'un plan de gestion, présence des gardes sont des critères avancés). Il s'agira ensuite de décliner cette analyse au niveau régional.	Conservatoire du littoral (délégation PACA et délégation des lacs)
Action 5.3 – Accompagner le CEN PACA afin de consolider un réseau cohérent de sites naturels préservés et gérés		

Perspectives :

- Action 5.1 – DREAL - DDT(M)

Le bilan des APPB en région PACA a permis d'identifier des pistes d'amélioration du réseau et de son efficacité, qui pourront être initiées pendant la période 2022-2024 :

- révision de certains APPB (périmètre, espèces non citées, réglementations),
- traitement des projets émergents,
- identification d'une structure responsable de la surveillance (usages, éventuelles infractions) de certains sites.

En lien avec les DDT(M), un suivi annuel conjoint sera mis en place afin de tenir à jour les priorités (révision d'arrêtés, prise de nouveaux arrêtés) et d'en réaliser un suivi.

- Action 5.2 – Conservatoire du littoral

Dans la suite de la détermination des critères nationaux (validation attendue des critères en Conseil d'administration du Conservatoire du littoral de septembre 2022), finaliser l'analyse des sites régionaux pour leur intégration dans le réseau sous protection forte et lancer la procédure de reconnaissance.

- Action 5.3 – Conservatoire des espaces naturels de Provence Alpes Côte d’Azur

En coordination avec la fédération des Conservatoires des espaces naturels, mener l’analyse des sites régionaux pour leur intégration dans le réseau sous protection forte.

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EFFICACE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 6.1 – Appuyer une animation régionale de réseaux de gestionnaires et de scientifiques référents en lien avec la gestion et l'évaluation des aires protégées		
Depuis 1985	<p>Pour la gestion des aires protégées terrestres, la région PACA est dotée d'une organisation et d'une animation de réseau ancienne et fonctionnelle : le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (RREN) existe en PACA depuis 1985. Conçu comme un pôle fédérateur des gestionnaires des grands espaces naturels protégés de la région, il est piloté par la DREAL et la Région et son animation est assurée par l'ARBE. L'OFB et l'Agence de l'eau en sont membres.</p> <p>Le réseau regroupe 35 structures aux statuts variés : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, ONF, parc marin, Grand Site, des réserves nationales et régionales, associations, conservatoires, collectivités, etc.</p> <p>Ce réseau constitue un outil de réflexion, d'innovation, d'échanges techniques et d'expériences, de valorisation des compétences, de diffusion d'informations et de sensibilisation dans les domaines de la gestion des espaces naturels protégés. C'est un outil qui permet d'engager des réflexions de fond sur les enjeux de demain et d'engager de véritables dynamiques collectives en région.</p> <p>Le réseau des gestionnaires de milieux aquatiques (RRGMA) est aussi animé par l'ARBE et constitue un lieu important d'échange et de capitalisation sur la gestion des milieux aquatiques. Ces deux réseaux peuvent avoir des thématiques de travail communes.</p>	ARBE – Région - DREAL
Depuis plusieurs années	<p>Pour les aires marines protégées (AMP), un réseau des gestionnaires d'AMP (92 à l'échelle de la façade méditerranéenne) est organisé et animé annuellement par la délégation de façade maritime méditerranéenne de l'OFB. Ce réseau est animé par des ateliers techniques, des lettres d'actualité mensuelles, des webinaires techniques dédiés, des fiches retours d'expériences, des formations...</p> <p>cf. portail AMP France: https://www.amp.milieuamarinfrance.fr/accueil-fr et le portail technique OFB: https://professionnels.ofb.fr/</p>	OFB
	<p>D'autres réseaux d'échanges techniques entre gestionnaires de même « nature » existent aussi en région (cf. annexe 8). Ils permettent des échanges plus spécifiques, liés au statut de l'aire protégée (parc national, réserve naturelle, parc naturel régional, sites Natura 2000, etc).</p>	OFB, DREAL, Région
Action 6.2 – Développer une plateforme de mise en réseau régionalisée visant la mutualisation et le partage des expertises entre gestionnaires et chercheurs		
	<p>Un site internet du RREN contribue déjà à la diffusion des travaux du réseau (https://www.rrenpaca.org/).</p> <p>Chaque année, des temps de partages d'expériences sur différents sujets d'actualités (gestion des risques, aménagements, canalisation de la fréquentation, sur-fréquentation, communication...) sont organisés.</p> <p>Une démarche de capitalisation des expériences de certains gestionnaires engagés dans projets innovants (expérience du groupement de commande par ex) est aussi en place.</p>	ARBE
Depuis de	<p>Le réseau RESEDA-Flore, animé par le CBN Med, contribue à la diffusion des actions de conservation et de gestion sur la flore et les habitats réalisées par les gestionnaires et</p>	CBN Med,

nombre uses années	les organismes de recherche (www.reseda-flore.eu). Sur l'arc alpin, le réseau flore sentinelle (https://floresentinelle.fr/) joue le même rôle. La plateforme INVMEED capitalise les expériences et les éléments des gestionnaires, des chercheurs et des politiques publiques concernant les espèces végétales exotiques envahissantes (www.invmed.fr)	CBN Alpin
Action 6.5 – Définir et initier une offre de formation dynamique ou de sensibilisation produquée par les gestionnaires aux acteurs du territoire		
2019- 2024	PITEM Biodiv'Alp - PROBIODIV : actions de formation pour qualifier les acteurs du territoire transalpin, notamment par l'ARBE avec la réalisation d'un langage commun sur la biodiversité et de sessions de formations impliquant les gestionnaires d'espaces naturels protégés (cf annexe 6)	Région

Perspectives :

- Action 6.1.a – ARBE - OFB – Région – DREAL – CBN Med – CBN Alpin

Poursuivre les animations de réseaux existants (RREN, RRGMA, gestionnaires d'AMP méditerranéennes, RESEDA-Flore, Flore Sentinelle, autres réseaux régionaux).

Cf plan d'actions en mer, page 44 : Actions mutualisées d'animation gestion des aires protégées et lagunes

- Action 6.1.b – ARBE - gestionnaires

Recenser les besoins en formation des gestionnaires dans le cadre du RREN (enquête à réaliser fin 2022 – début 2023)

- Action 6.2.a – ARBE

Capitaliser les actions exemplaires sur certaines thématiques (adaptation au changement climatique, gestion des flux touristiques, etc) et les diffuser d'ici 2024 – cf actions 7.9 et 9.4

- Action 6.2.b – CBN Med, CBN Alpin

Animer la stratégie de conservation de la flore et capitaliser et diffuser les actions de conservation et de gestion associées à travers les plateformes des réseaux RESEDA-Flore et Flore Sentinelle animés par les conservatoires botaniques nationaux méditerranéen et alpin.

Poursuivre le déploiement de la stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) et poursuivre l'appui aux gestionnaires en alimentant la plateforme Invmed.

Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 7.1 - Dresser l'état des lieux du nombre et des types de documents de gestion validés par type d'aires protégées		
	La centralisation des données sur les plans de gestion est réalisée au niveau national par l'OFB et PatriNat ³ (OFB, MNHN, CNRS), qui établissent et mettent à jour une base de données recensant les documents de gestion des aires protégées. Les têtes de réseau et les DREAL sont sollicitées pour appuyer la collecte des données.	<i>Patrimat, DREAL, Région, gestionnaires</i>
Action 7.2 - Dresser l'état des lieux des sites qui concourent ou souhaitent concourir au label « Liste		

3-PatriNat assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances sur la biodiversité et la géo diversité pour ses trois tutelles que sont l'Office français de la biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

verte de l'UICN »		
	<p>En région, cinq espaces protégés bénéficient de la labellisation « liste verte » : il s'agit de la RNN Sainte Victoire, du Parc marin de la côte bleue, du Parc national des Ecrins, de la RNR de la Tour du Valat et de la RNCFS de Donzère Mondragon (source : https://uicn.fr/aires-protégees/la-liste-verte-des-aires-protégees/)</p> <p>Ce label permet avant tout une reconnaissance internationale, il peut servir d'appui pour renforcer l'importance et la légitimité de l'aire protégée auprès des politiques. Il ancre aussi plus fortement cet espace dans le territoire, auprès des instances décisionnaires et du grand public, en renforçant son rayonnement/ son attractivité. Le label « Liste Verte » promeut la qualité de la gestion de l'aire protégée, notamment sur la gouvernance, la relation avec les acteurs locaux, la mise en œuvre d'actions.</p> <p>Les démarches faites par les gestionnaires pour obtenir ce label ont permis de prendre du recul, de reconsidérer certains dispositifs mis en place qui ne correspondaient pas à certains critères, et d'améliorer la gestion de l'aire protégée.</p>	<i>UICN, Gestionnaires d'aires protégées</i>
Action 7.3 - Etablir une méthodologie pour suivre l'état de conservation de la biodiversité au sein du réseau d'aires protégées		
	Calcul en 2017 de l'indice région vivante pour suivre l'état de la biodiversité régionale, indice produit par l'observatoire régional de la biodiversité et la Tour du Valat en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels.	<i>ARBE, ORB, Tour du Valat</i>
Action 7.4 - Rassembler les résultats des projets des différents réseaux concernant l'adaptation de la gestion face aux effets du changement climatique		
2019-2024	PITEM Biodiv'Alp - GEBIODIV - Partager les méthodologies de gestion de la biodiversité et de suivi des changements globaux (cf annexe 6).	<i>Région</i>
2017-2022	Projet Life Habitat Calanques - Préserver et restaurer la flore du littoral des Calanques, menacée notamment par le changement climatique. https://www.habitats-calanques.fr/	<i>ARBE, PN Calanques</i>
Action 7.5 - Élaborer les méthodes et outils opérationnels à destination des gestionnaires pour intégrer les enjeux de changements climatiques		
2019-2021	L'ARBE a développé avec les PNR, l'IMBE et l'INRAE, une méthode d'analyse des continuités écologiques qui permet de déterminer les trames vertes et bleues sur un territoire. Cette méthode a notamment été utilisée sur le PNR des Alpilles dans le cadre de la réalisation de son plan de Parc. Elle est aussi utilisée par la métropole Aix Marseille Provence ou encore dans le cadre d'un projet associant PN Calanques, PNR Sainte Baume, Grand Site Sainte-Victoire sur 8 espèces de vertébrés et invertébrés en 2021.	<i>ARBE</i>
Dès 2022	Le concept de « forêt mosaïque » guidera l'action du forestier en contexte d'incertitudes liées aux effets du climat changeant sur le devenir des peuplements forestiers. Ce concept repose sur l'idée qu'il faut diversifier les approches : diversité des modes de traitement sylvicole, diversité des structures de peuplement, diversité et mélange des essences, expérimenter et observer mais aussi s'appuyer sur les dynamiques naturelles, préserver les sols qui garantissent le maintien des fertilités.	<i>ONF</i>
	Le maintien ou le rétablissement de l'équilibre forêt gibier est une condition indispensable à l'adaptation des forêts au changement climatique.	
	Pour que les cycles sylvigénétiques puissent s'exprimer pleinement il faudra pouvoir garantir l'équilibre forêt gibier, ce qui n'est pas le cas partout (augmentation des plans de chasse grands ongulés et de leur taux de réalisation).	

Perspectives :

- Action 7.1 : DREAL, Région, ONF, gestionnaires

a - Au niveau régional, dresser un état des documents de gestion des aires protégées, en lien avec les travaux

nationaux.

b - Concernant les Réserves Biologiques, plusieurs d'entre elles ne possèdent pas/plus de plan de gestion : réserves anciennement créées sans plan de gestion ou plan de gestion arrivé à échéance et non renouvelé. Ainsi les réserves biologiques suivantes ne disposent pas de plan de gestion : Laverq, Pic de Couard, Lauzière – Brusquet, Deslioures, Gorges de la Méouge, Assan, Chapitre Petit Buëch, Revuaire, Sainte-Baume, Estérel, Mont Ventoux, Petit Luberon et Gardiole / Calanques. Toutes les RB doivent disposer d'un plan de gestion valable d'ici 2026. Le plan de travail pour les années à venir établi par de l'ONF (formation de personnel) afin de répondre à cet objectif permet d'envisager la réalisation des plans de gestion des réserves suivantes d'ici 2024 : Deslioures, Gorges de la Méouge, Assan, Chapitre Petit Buëch et Mont Ventoux. 5 autres réserves verront leur plan de gestion élaboré dans le cadre de leur conversion/extension : Laverq, Pic de Couard, Sainte-Baume, Estérel, et Gardiole / Calanques.

- Action 7.2 :

La réserve biologique intégrale du Massif de Maures (gérée par l'ONF) candidate à la liste verte des espaces protégés en 2022.

- Action 7.3.a – ARBE, Tour du Valat, DREAL, Région, OFB, gestionnaires d'aires protégées

Mise à jour en 2023 de l'indice région vivante en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels (notamment PN, RN, PNR, etc)

- Action 7.3.b – Département des Bouches du Rhône, ARBE, Tour du Valat, CEN PACA

Etablir une méthodologie de suivi de l'état de la biodiversité dans les Bouches-du-Rhône au travers de l'Indice Département Vivant (IDV), incluant les ENS et la RNN Ste Victoire pour 2023

- Action 7.4.a – Région

Poursuivre et valoriser les résultats du projet GEBIODIV d'ici 2024.

Poursuivre la collaboration entre la Région et le GREC Sud (convention) qui vise à un appui du GREC aux PNR en révision de charte pour la prise en compte du changement climatique dans les futures chartes.

- Action 7.4.b – ARBE – PN Calanques

Finaliser le projet LIFE Habitat Calanques d'ici 2022.

- Action 7.4.c – ARBE

Pour faire suite au travail sur le plaidoyer « les espaces naturels unis face au changement climatique » réalisé en 2021, l'ARBE réalisera entre 2022 et 2023 la capitalisation des actions exemplaires en matière d'adaptation au changement climatique concernant la gestion des espaces naturels, en lien avec les membres du RREN et en s'appuyant sur la mission Duodiversité.

Ce travail sera réalisé en complémentarité avec le travail de capitalisation mené dans le cadre du Life Naturadapt : http://www.pearltrees.com/aires_protegees_et_changement_climatique

En lien avec la mesure 6.2.a

- Action 7.5.a – ARBE

Poursuivre le déploiement de la méthode d'analyse des continuités écologiques.

- Action 7.5.b – ONF

Déployer le concept de « forêt mosaïque » et travailler à rétablir l'équilibre forêt gibier sur l'ensemble des forêts domaniales afin de répondre au mieux aux effets des changements climatiques.

OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure 8 : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées

Cette action n'est pas identifiée comme une action nécessitant une déclinaison dans le plan d'actions régional. Cependant, la thématique de la surveillance et du contrôle ressort comme un sujet majeur dans les aires protégées de la région, dans un contexte d'hyper-fréquentation de certains espaces naturels. Cette problématique est en effet soulevée par les gestionnaires d'aires protégées qui constatent des infractions aux réglementations, souvent par manque de sensibilisation ou d'information des usagers, voire, plus rarement, de manière délibérée. Un appui et des contrôles plus réguliers et fréquents de la part des services de l'État sont donc attendus.

L'OFB organise par exemple de nombreuses opérations de contrôles dans les aires protégées en PACA. Ces derniers visent à vérifier le respect et la conformité des réglementations des outils de protection dans le territoire. Au total, 77 contrôles ont été effectués par l'OFB dans les aires protégées en 2021, et 18 ont été avérés non conformes (détails en annexe 9).

D'autres gardes/agents assermentés police de l'environnement (garde des parcs nationaux, des réserves naturelles, gardes du littoral) effectuent aussi ce type de contrôles.

Les MISEN coordonne les actions de police de l'environnement à l'échelle des départements.

Perspectives :

- Mesure 8 – MISEN

Faire le lien entre les stratégies de contrôle élaborées dans le cadre des MISEN et les besoins des gestionnaires d'aires protégées.

Renforcer les actions de police administrative, sous l'égide du préfet de département.

Renforcer les actions de police judiciaire, sous l'égide du procureur

Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 9.1 – Transition agroécologique dans les aires protégées		
	Collaboration avec les exploitants agricoles pour la gestion des sites CEN PACA et au-delà des sites, proposer un accompagnement en agroécologie, mise en place d'obligations réelles environnementales (ORE)	CEN PACA
Depuis 2010	Cogestion de la RNN Crau entre le CEN PACA et la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône	CEN PACA, CA 13
2020	Expérimentations en cours sur le paiement de services environnementaux par l'Agence de l'eau sur la Crau	CEN PACA, AERMC
2020	Mesures de gestion par pastoralisme sur de nombreuses aires protégées de la région – Déploiement des PAEC (projet agro-environnementaux et climatiques) en région (23 PAEC en projet fin 2022)	Gestionnaires d'aires protégées
Depuis 2015	Promouvoir et développer la marque « Végétal Local » pour les régions biogéographiques alpine et méditerranéenne en région.	CBN Alpin, CBN Méd
Action 9.2 - Lutte contre la pollution lumineuse et identifier des cibles nationales de collectivités engagées dans le label villes et villages étoilés au sein des aires protégées		
Plusieurs territoires sont engagés sur ce thème, avec pour certains la reconnaissance de la qualité du ciel nocturne et des travaux engagés par l'obtention du label national Villes et villages étoilés ⁴ ou international de Réserve Internationale de Ciel Étoilé ⁵ (RICE)		
2019-2024	PITEM Biodiv'Alp - PROBIODIV (annexe 6) – étude sur la pollution lumineuse dans le Mercantour	Région
2019-2029	Réserve internationale de ciel étoilé labellisée sur le département des Alpes maritimes (75 communes, 2300km ²), pour 10 ans. Le label reconnaît la qualité exceptionnelle du ciel nocturne et un engagement pour la réduction de la pollution lumineuse. Un plan d'actions est mis en place sur la rénovation de l'éclairage public, la sensibilisation du public et des scolaires, la reconquête de la trame noire.	PN Mercantour, PNR PréAlpes d'azur, CC Alpes d'azur, CD06
2021	Le PNR Alpilles a procédé à l'identification de sa trame noire, en lien avec le GCP, et conduit une animation sur 2 sites pilotes (Glanum et Paradou) afin d'y réduire la pollution lumineuse.	PNR Alpilles, GCP
	De nombreuses collectivités et PNR s'engagent dans des travaux de réduction de la pollution lumineuse et d'économie d'énergie sur leur éclairage public Ces travaux sont favorables à la trame noire. Ils comportent les actions type suivantes : - réalisation d'études (qualité du ciel nocturne) - installations de LED ambrée/jaune - déploiement d'une extinction totale ou partielle (23h-5h) sur le territoire - gestion différenciée de l'éclairage public - accompagnement des communes et suivi des actions par des études.	Collectivités, PNR
Action 9.3 - Investir dans des infrastructures d'accueil et définir des stratégies touristiques de gestion des flux sur les aires protégées soumises à une forte fréquentation		
2021	Travail conjoint entre le RREN et le Comité régional tourisme sur une campagne de promotion des espaces naturels protégées de la Région (« On a tous besoin de nature »)	CRT, Région, ARBE

4 Communes : Spéracèdes, Peyroules, Tartonne, Saint-Pierre-Avez, Cipières, Roquesteron, Allons, Le Bersac, Mouans-Sartoux, Escagnolles, Aiglun, Aureille, Villes-sur-Auzon, Viens, Blioux, Orres, Tourrettes-sur-Loup, Entraunes, Gars, Briançonnet, Grasse, Auriol, Riboux, Bagnols-en-Forêt, Brenon, Cabrières-d'Aigues

Territoires : PNR Préalpes d'Azur

5 Alpes Azur Mercantour

2021	Université du RREN en 2021 sur cette thématique	ARBE
	Stratégie de gestion des flux adoptées pour les parcs nationaux des Calanques et de Port Cros (par exemple, jauge mise en place en 2021 avec les bateliers pour les liaisons continent-Porquerolles plafonnée à 6000 visiteurs/jour durant les pics de fréquentation)	PN Calanques, PN Port Cros
2022	Développement d'un dispositif Flux Vision, basé sur les balises GS, par Provence Tourisme et développement d'un outil de gestion des flux de fréquentation des Sports de Nature (PDESI) sur la base des traces GSM.	Provence tourisme et département 13
2019- 2024	PITEM Biodiv'Alp - PROBIODIV (annexe 6) - promotion des sites d'accueil liés à la biodiversité : marketing territorial et mise en réseau des entreprises et des gestionnaires de la biodiversité pour valoriser le territoire	Région
	Le projet BiodivSport vise à sensibiliser les usagers des sports de nature aux enjeux de préservation des habitats et des espèces	LPO, PNR Verdon, PNR Alpilles, PNR Préalpes
	En région PACA, le site Concors - Sainte Victoire est labellisé Grand Site de France depuis 2004 et régulièrement renouvelé. D'autres démarches de candidature sont en cours de montage. Pour l'obtention de ce label, les sites travaillent à améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage, à mieux accueillir leurs visiteurs, et à générer un développement local durable et bénéficiant aux habitants.	Gestionnaires, DREAL
Dès 2022	Réalisation d'études et de travaux au sein des réserves biologiques afin mieux gérer et maîtriser l'accueil du public	ONF
Action 9.4 - Encourager et valoriser les démarches et innovations mises en place dans les aires protégées (labellisations type marques parc, démarches qualités, partenariats entreprises/aires protégées, etc)		
2022	Déploiement de l'animation du dispositif Entreprises Engagées pour la Nature notamment en partenariat avec les gestionnaires à l'image du dispositif Territoire Engagé pour la Nature et sensibilisation des réseaux d'acteurs économiques [CCI/CMA/UPE/MEDEF] aux enjeux de la préservation de la biodiversité	ARBE
	100% de la forêt domaniale bénéficie de la certification de gestion durable PEFC et continuera d'être certifiée PEFC (référentiels en cours de révision par PEFC France).	ONF

Perspectives :

- Action 9.1.a – CEN PACA

Axe de travail important pour l'association, volonté de développer des programmes thématiques : plantation « végétal local », gestion des haies, pratiques agricoles plus favorables aux messicoles et pollinisateurs. Déploiement des ORE et des baux ruraux environnementaux. Montée en compétence des équipes techniques en matière d'agroécologie.

- Action 9.1.b – CBN Med, CBN Alpin

Référents nationaux respectivement pour la région biogéographique alpine et méditerranéenne, les deux CBN vont poursuivre le déploiement de la marque Végétal Local à travers l'utilisation de végétaux marqués sur le territoire régional afin de contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés.
www.vegetal-local.fr

- Action 9.2.a – Région

Réalisation d'une première étude de faisabilité d'élaboration d'une trame noire au niveau régional.

- Action 9.2.b – PN Mercantour, PNR PréAlpes d'Azur, Collectivités, PNR Alpilles

Poursuivre le travail d'animation et de mobilisation sur la thématique de la pollution lumineuse, en particulier

sur le territoire de la RICE.

Au sein du PNR Alpilles, poursuite de l'animation menée sur les sites pilotes afin de réduire la pollution lumineuse

- Action 9.2.c – PNR Baronnies provençales

Poursuivre la démarche de labellisation RICE, poursuivre les opérations de réduction de la pollution lumineuse (réalisation d'études sur la qualité du ciel nocturne)

- Action 9.3 – ARBE/RREN

a - Poursuivre la mise en œuvre du projet PROBIODIV (en lien avec la Région)

b - Suite à l'université 2021 du RREN sur la gestion de la fréquentation touristique dans les espaces naturels, plusieurs actions pourront être réalisées :

- capitalisation des bonnes pratiques en matière de gestion des flux touristiques : ce travail sera réalisé en 2023 dans le cadre du projet Duodiversité en lien avec les membres du RREN et doit permettre de capitaliser les bonnes pratiques en région, au niveau national et en lien avec le Costa Rica, et de créer une plateforme pour mettre à disposition les outils et expériences sur le sujet (2023),

- renouvellement de la campagne Comité Régional du Tourisme /RREN « On a tous besoin de nature ».

- Action 9.3.c - Région

Réflexions en cours, en lien avec l'État, l'OFB, les Départements et les PNR, sur le déploiement du dispositif « gardiens de la nature » (agents assermentés), en complémentarité de la garde régionale forestière.

- Action 9.3.d - PNR Baronnies, autres PNR, gestionnaires

Poursuite par les gestionnaires impliqués d'actions d'éco-tourisme (éco-guides, études sur la fréquentation et ses impacts, formations des acteurs économiques, expérimentation sur les sciences comportementales, etc) pour aller vers des stratégies de gestion de la fréquentation.

- Action 9.3.e – Collectivités, gestionnaires, DDT(M), DREAL

Voir plan d'actions mer pages 49 et 52

Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion, favoriser le nettoyage manuel des plages

- Action 9.3.f – Département 13

Développement d'un outil de gestion de flux de fréquentation des sports de nature sur la base des traces GSM (lien dispositif Flux vision de Provence Tourisme)

- Action 9.3.g – Gestionnaires, collectivités, DREAL

Poursuite les démarches en cours de candidature au label Grand site de France pour les sites engagés : Fontaine de Vaucluse (84), massif des Ogres (84), Gorges du Verdon (83, 04), massif de l'Estérel (83), presqu'île de Giens et salins d'Hyères (83).

- Action 9.3.h – ONF, en lien avec les gestionnaires le cas échéant

Mettre en œuvre des études et travaux au sein des réserves biologiques d'infrastructures d'accueil et de gestion de la fréquentation : matérialisation des périmètres, sécurisation d'aires ou de sentiers d'accueil, protection de milieux sensibles (tourbières, milieux humides), restauration de tourbières ou d'habitats d'espèces, etc.

- Action 9.4- ARBE/OFB

Poursuivre le déploiement de l'animation du dispositif **Entreprises Engagées pour la Nature**, notamment en partenariat avec les gestionnaires à l'image du dispositif Territoire engagé pour la nature.

OBJECTIF 4 : CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES

Trois mesures répondent à cet objectif. La mesure 10 est obligatoire. La mesure 11 comporte des actions optionnelles et la mesure 12 comporte des actions obligatoires et optionnelles.

Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire

Un recensement des projets en matière d'intégration territoriale du réseau d'aires protégées a été réalisé : les travaux du PITEM Biodiv'Alp seront à capitaliser, l'ARBE met à disposition du RREN et des collectivités des outils et des méthodes d'analyses afin de mieux intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme. Ces méthodes sont à capitaliser et à diffuser le plus largement possible.

Des actions d'accompagnement et de valorisation des élus impliqués dans les aires protégées sont réalisées par le biais de dispositif comme les Territoires Engagés pour la Nature ou Biodiv'tour, animés par l'ARBE. Côté N2000, le suivi annuel des sites, via les Comités de pilotage, permet une information des élus et usagers. afin d'améliorer l'appropriation du dispositif Natura 2000.

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 10.1 - Actualiser la prise en compte du réseau des aires protégées dans les schémas régionaux pour l'intégration des enjeux de cohérence écologique et promouvoir la prise en compte des territoires ruraux ou urbains de proximité dans les documents de gestion des aires Protégées		
	Diagnostic territorial relatif à la prise en compte du réseau des aires protégées dans les documents de planification (SRADDET, etc) : les aires protégées ont été intégrées dans le SRCE qui est désormais inclus dans le SRADDET.	Région
2019-2024	PITEM Biodiv'Alp - BIODIV'CONNECT : état des lieux des continuités écologiques, stratégie transfrontalière de préservation des connectivités écologiques. PITEM Biodiv'Alp - PROBIODIV : mise en place d'une gouvernance pour la valorisation et la protection active de la biodiversité transalpine (cf annexe 6)	Région
2019-2020	Elaboration d'outils à destination des gestionnaires pour intégrer les enjeux d'adaptation dans les documents d'urbanisme L'ARBE a développé avec les PNR, l'IMBE et l'INRAE, une méthode d'analyse des continuités écologiques qui permet de déterminer les trames vertes et bleues sur un territoire (cf mesure 7.10).	ARBE, PNR,IMBE, INRAE
2017-2022	Le projet Nature for City Life , sur les 3 métropoles, a l'ambition d'accompagner les collectivités dans un aménagement intégrant la biodiversité. Dans ce cadre, l'ARBE a développé une offre de formation à destination des élus sur la Nature en ville avec 4 modules au choix.	Région, ARBE
Action 10.2 - Renforcer la dimension terre-mer dans les SDAGE en cours de révision pour limiter les impacts dans les aires marines protégées. Renforcer la présence d'acteurs du monde maritime dans les comités de bassin à l'occasion de leur renouvellement (15%)		
2021	Meilleure intégration du lien terre-mer dans le nouveau SDAGE (approuvé en 2022) et marinisation de la composition du Comité de bassin	Agence de l'Eau
Action 10.3 - Déployer des appels à projets pour innovation (du type : programmes d'investissements d'avenir, contrats de transition écologique, projets d'innovation territoriale...) dont les aires protégées sont porteuses ou intégrées pleinement et assurer leur capitalisation effective		

<i>Depuis 2019</i>	Dispositif Territoire Engagé pour la Nature (animé par l'ARBE) : les gestionnaires d'aires protégées (PNR, PN..) sont associés au jury TEN et accompagnent les projets de leur territoire, en lien avec l'ARBE	<i>ARBE, OFB, Région, DREAL, AERMC, DRAAF, PN, PNR</i>
Action 10.4 – Mettre en place des actions d'accompagnement et de valorisation des élus impliqués dans les aires protégées, notamment Natura 2000		
	COFIL N2000 annuels organisés dans chacun des sites pour valider le bilan et le programme de travail de l'animateur	<i>Animateurs N2000</i>
	Réunion annuelle des présidents de COFIL dans le département des Hautes-Alpes pour permettre les échanges et le partage entre élus	<i>DDT05</i>
<i>2021</i>	Le Biodiv'tour a été lancé en 2021 soit 6 circuits de réalisations exemplaires : visites gratuites à destination des collectivités (élus et techniciens) pour découvrir des démarches exemplaires.	<i>ARBE</i>

Perspectives :

- Action 10.1.a – ARBE

Réalisation d'un mémento « Aménager en intégrant l'eau et la biodiversité au service de l'adaptation au changement climatique » à destination des collectivités en 2022

- Action 10.1.b - Région

Modification du SRADDET en cours, afin d'intégrer les attendus de la loi climat et résilience de 2021, avec une adoption prévue fin 2023

Poursuite et valorisation des projets PITEM Biodiv'Alp et Nature for City Life.

- Action 10.1.c - ARBE – PNR – Collectivités (PCAET)

Mieux intégrer la préservation des continuités écologiques (par exemple en déployant la méthode d'analyse des continuités écologiques développée par l'ARBE, les PNR, l'IMBE et l'INRAE), afin de mieux reconnaître leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, en particulier dans le cadre des révisions de charte des PNR.

- Actions 10.2 – AERMC, DDTM, collectivités

Voir plan d'actions en mer page 44

Intégrer dans les commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE littoraux des acteurs du milieu marin. Lors de la révision de ces SAGE, y inclure des actions sur le lien terre-mer.

- Action 10.3 – ARBE

- Poursuite et développement de l'animation du dispositif Territoires engagés pour la nature. Objectif de 60 TEN en 2024.

- Intégrer la dimension aires protégées dans les appels à projets animés par l'ARBE et dans les labels

- Action 10.4.a - Région

Réunions prévues au sein de la Région à des fins d'information des élus sur les PNR et RNR (présentation, rôle des élus...).

Envisager le développement de formations, en lien avec l'ARBE, dans le cadre de l'élaboration de la future SRB.

- Action 10.4.b – ARBE

Poursuite de l'animation du Biodiv'tour : il est prévu de le compléter et le poursuivre entre 2022 et 2024.

- Action 10.4.c – ARBE, Région

Organisation annuelle de journées régionales de la biodiversité regroupant des cérémonies de labels (Parc +, Territoire durable...), des promotions de supports de sensibilisation, des animations sur la biodiversité et ses

menaces

- Action 10.4.d – ARBE, Région

Organisation d'une formation des élus Natura 2000

Basée sur le kit élaboré par la fédération des PNR, qui comporte des documents réalisés par les structures animatrices, l'OFB et les têtes de réseaux, cette formation vise directement les élus impliqués dans les sites Natura 2000. Cette formation apportera une dimension politique, complémentaire au volet technique porté par le Centre de ressources Natura 2000 de l'OFB. Elle sera programmée en 2023 en région.

- Action 10.4.e – Département 13

Organiser des sessions de formation sur les aires protégées à destination des élus avec l'Agence Technique Départementale en 2023.

Mesure 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées

Plusieurs structures (ARBE, OFB, associations, etc..) portent des projets de sensibilisation et d'implications auprès des citoyens, par la réalisation d'inventaires participatifs, par un accompagnement pour les ABC ou encore par l'organisation d'évènements mettant en avant les aires protégées et la biodiversité.

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 11.1 – Développer des programmes de sciences participatives dans le réseau, visant une sensibilisation du public à la biodiversité et de la production de données naturalistes		
Depuis 2019	Atlas de la biodiversité communale : Accompagnement des collectivités par l'ARBE, en lien avec l'OFB et les gestionnaires d'espaces naturels, pour la mise en œuvre d'Atlas de la Biodiversité Communale notamment dans les aires protégées.	ARBE, OFB, gestionnaires dont PN, PNR
	Accompagnement ponctuel des communes et collectivités au montage de programmes de connaissance de la biodiversité (cibles, méthodes, moyens, analyse des résultats)	Associations (CEN PACA, LPO), prestataires
	Animation d'inventaires participatifs et de plusieurs programmes de suivis participatifs (programme STOC, 24hr de la biodiversité,...)	Associations (dont CEN PACA, LPO, CPIE), CD13, CA13, PNR
2019-2024	PITEM Biodiv'Alp - PROBIODIV : mise en place de plusieurs actions de sensibilisation du public et de valorisation de la biodiversité transalpine (annexe 6)	Région
2021	INPN Espèces – programme national permettant le lancement de quêtes spécifiques en région (exemple de l'écrevisse du Tarn, Spéléomante de Strinati)	OFB, MNCA
Action 11.2 - Encourager et valoriser les initiatives citoyennes pour les aires protégées notamment les obligations réelles environnementales (ORE)		
	Des conseils de Parc existent sur certains PNR (Ste-Baume, Verdon, Luberon, Camargue, Préalpes, Queyras...). Ce dispositif est à réévaluer.	Région
	Expérimentation et promotion du retour d'expérience de la mise en place des ORE sur les sites privés conventionnés avec le CEN PACA	CEN PACA
Dès 2008 en AURA	FRENE (FoRêts en libre Evolution NaturElles) est un réseau de peuplements forestiers en libre évolution, identifiés comme tels dans les documents de gestion forestière durable (aménagements en forêts publiques, plans simples de gestion en forêts privées) par libre décision des propriétaires privés ou publics de forêts. Le réseau FRENE est une démarche soutenue par un collectif d'acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes, où il a été initié dès 2008. L'ONF et FNE portent au niveau national, dans le cadre de leur convention de partenariat, le projet d'étendre aux autres	ONF

	régions de France le dispositif FRENE.	
Action 11.3 - Développer le bénévolat et le service civique dans les aires protégées		
	De multiples gestionnaires font appel à des bénévoles pour la mise en œuvre de leurs actions (réalisation inventaires participatifs, participation à des chantiers bénévoles, conservateurs bénévoles, communauté de veille des sites)	<i>CEN PACA, LPO, Marais du Vigueirat, etc</i>
	Valoriser et poursuivre l'accueil de services civiques au sein des équipes gestionnaires	<i>CEN PACA, Département 13 (RNN SV), Marais du Vigueirat, PNR BP</i>

Perspectives :

- Action 11.1.a- ARBE – OFB

Poursuite des projets en cours : animation régionale ABC notamment dans les aires protégées, PITEM, ...

- Action 11.1.b - Gestionnaires (PN, PNR notamment)

Animation et portage, dans les territoires des aires protégées (PN, PNR notamment), de la mise en œuvre d'ABC. Favoriser les atlas terrestres et marins, le lien terre-mer.

- Action 11.1.c - Ensemble des gestionnaires, associations, collectivités

Département 13, LPO, CEN PACA, MRE, PNR : Organisation de manifestations annuelles de sciences participatives, par exemple sur les domaines départementaux (Les 24h de la Nature) sur la Réserve de Sainte-Victoire en 2022.

CEN PACA, Chambre Agriculture : Implication du public et des usagers dans le programme LIFE SOS Criquet de Crau sur la RNN Coussouls de Crau.

- Action 11.2 - ONF

Copiloter le projet d'extension du réseau FRENE aux forêts de PACA, ce qui impliquera l'ensemble des propriétaires forestiers et pas seulement la forêt domaniale dans une démarche proactive de mise en libre évolution de certaines parties de forêt, permettant à toutes les catégories de propriétaires forestiers d'être des ambassadeurs locaux de la biodiversité.

- Action 11.3 - Associations et gestionnaires d'espaces protégés

Poursuivre l'appel aux bénévoles et l'accueil de services civiques pour l'appui à la gestion des aires protégées.

Mesure 12 : Faire des aires protégées les lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 12.1 - Créer 500 aires marines ou terrestres éducatives		
2021	La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 60 aires éducatives, dont 32 marines et 28 terrestres. Parmi des aires éducatives, 18 nouveaux projets sont issus de l'appel à projet de l'OFB pour l'année scolaire 2021-2022. En 2021, 24 projets ont également pu bénéficier d'un soutien financier de l'OFB. 18 aires éducatives sont situées dans une aire protégée (cf cartes en annexe 10)	<i>OFB, ARBE</i>

	Le groupe régional des aires éducatives est coanimé par l'ARBE et l'OFB, il accompagne des enseignants et des collectivités pour la mise en place d'aires éducatives.	
<i>Depuis 2008</i>	Financements prioritaires et systématiques des actions pédagogiques avec les scolaires dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 : mallettes pédagogiques, animations pédagogiques, sorties nature... Plus d'une vingtaine de sites N2000 ont mis en place ce dispositif de façon récurrente dans le cadre de leurs conventions d'animation. Un partage de savoir-faire a été organisé lors d'un séminaire des animateurs afin d'inciter les autres sites à s'impliquer dans cette démarche prioritaire.	<i>DREAL</i>
Action 12.2 - Mener une action au titre de la campagne « un espace protégé près de chez vous » dans un tiers des aires protégées		
<i>2020</i>	Information faite vers les gestionnaires (DREAL via ARBE)	
Action 12.3 - Mobiliser les aires protégées de manière coordonnée en région pour participation active aux évènements ciblés : fête de la nature, de la science, etc.		
<i>Depuis 2011</i>	"Chemins de la Biodiversité" est l'offre régionale de sensibilisation et de découverte de la nature proposée par le RREN. Cette action est le fruit d'un travail partenarial des membres du RREN. Son objectif : Permettre au grand public de retrouver sur un site internet régional l'ensemble des "sorties nature" gérées et animées par les gestionnaires d'espaces naturels et leurs partenaires. Cette offre se décompose en deux catégories de sorties nature : des équipements pérennes et des événements organisés en 8 types de sorties : expositions, visites guidées, conférences, chantiers nature, ateliers participatifs, sentiers découverte, lieux d'information et de découverte.	<i>ARBE, Région, DREAL</i>
	Chemins des Parcs est un outil convivial et innovant offrant des itinéraires de balades et randonnées, à pied, en vélo ou à cheval, dans les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque itinéraire présente des renseignements pratiques (cartographie, durée, difficulté, dénivelé...) et informe sur les points d'intérêt remarquables tels que les patrimoines naturels, culturels ou paysagers, permettant ainsi de valoriser les richesses agricoles, artisanales et culturelles de la région.	<i>Région, PNR</i>

Perspectives :

- Action 12.1.a - ARBE et OFB - Aires éducatives

En 2022, il s'agira de **poursuivre l'animation** de la communauté des aires éducatives en Région et l'animation régionale autour du dispositif. Ambition 2024 : 80 aires éducatives, dont 30 dans les aires protégées.

L'ARBE participera également au montage du Life AirEd piloté par l'OFB (indicateurs : nombre d'aires éducatives labellisées 2021-2022, nombre d'inscriptions à la campagne 2022-2023)

Un travail avec les gestionnaires sur ce dispositif est à programmer pour échanger sur le déploiement des aires éducatives sur leur territoire et sur leur capacité à intervenir hors de leur périmètre.

- Action 12.1.b – Département 13

Le **Département 13** prévoit la création de 3 à 5 aires éducatives terrestres et marines avec les collèges du département en vue d'une extension du dispositif.

- Action 12.3.a – ARBE, Région, DREAL

Poursuite de l'animation des chemins de la biodiversité et mobilisation des aires protégées pour une participation à des évènements ciblés (fête de la nature, fête de la science, fête de la mer, le jour de la nuit, journée mondiale des zones, etc) : l'ARBE fera le relais de ces évènements.

- Action 12.3.b – Région - PNR

Poursuite de l'animation du site Chemins des parcs.

OBJECTIF 5 : RENFORCER LA COOPÉRATION A L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

La mesure 13 « S'appuyer sur les aires protégées pour défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité » est une mesure de niveau national non traitée ici.

Mesure 14 : Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 14.1 - Contribuer au développement de réseaux régionaux d'aires protégées en Europe et à l'international		
2019-2024	Le PITEM Biodiv'Alp est un projet de coopération transfrontalière entre cinq régions de France et d'Italie (Autonome Vallée d'Aoste, Auvergne-Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur) visant à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel transalpin (cf annexe 6)	<i>Région</i>
	Le projet DUO DIVERSITE est un partenariat entre la Région et le Costa Rica établi en matière de lutte contre le changement climatique et en faveur de la préservation de l'environnement. Les deux territoires présentent des similitudes en termes de population et de couverture territoriale des espaces protégés. Objectif spécifique 1 – Renforcer les capacités du SINAC et de ses aires protégées dans le champ de la préservation de la biodiversité dans un contexte de changement climatique et favoriser un échange d'expériences bénéficiant aux territoires français et costariciens. Objectif spécifique 2 - Renforcer les capacités de gestion et de suivi des politiques des aires protégées et favoriser le développement d'actions d'éducation à l'environnement pour les acteurs costariciens et français. Objectif spécifique 3 – Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Rio Grande de Terraba par une approche de gouvernance, de participation sociale, avec équité de genre et adaptation au changement climatique. Objectif spécifique 4 - Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs locaux liés à la gestion de l'écotourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur et au Costa Rica.	<i>Région, animation ARBE</i>
Action 14.2 – Réaliser un bilan des opportunités de création et de gestion d'aires protégées transfrontalières dans le cadre des conventions régionales		
Action 14.3 - Renforcer l'implication des gestionnaires d'aires protégées au sein des réseaux européens		
	Programme Petites Iles Méditerranéennes (PIM), porté par le Conservatoire du littoral	<i>CdL</i>
	Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée (MEDPAN)	<i>OFB</i>
	Participation des gestionnaires concernés au réseau des réserves de biosphères (4 réserves de biosphère en région)	<i>PNR Luberon, PNR Mont Ventoux, PNR Queyras, PNR Camargue</i>
	Participation des certains gestionnaires au réseau des sites inscrits à la convention RAMSAR, sur les zones humides.	<i>Tour du Valat</i>

Perspectives :

Poursuite des projets en cours

- Action 14.1.b – ONF

Par ailleurs, l'Etat souhaite en relancer la candidature la RB de la Sainte Baume au bien UNESCO « Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe », qui est constitué d'un ensemble de sites naturels exceptionnels de forêts tempérées complexes. Ce bien transnational rassemble 94 forêts réparties sur 18 pays allant de l'Espagne jusqu'à l'Ukraine et s'est enrichi en 2021 de 3 sites en France dont la RBI du Chapitre Petit Buëch. L'ONF accompagnera cette démarche de l'État français.

OBJECTIF 6 : UN RÉSEAU PERENNE D'AIRES PROTÉGÉES

Deux mesures répondent à cet objectif.

Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 15.1 – Financement des acquisitions foncières par des subventions publiques – pour information		
	Plusieurs financeurs (dont la Région, l'Agence de l'eau, les fonds européens dont le FEDER, le programme LIFE, etc) sont susceptibles de financer de l'acquisition foncière pour la préservation d'espaces naturels.	<i>Région, Agence de l'eau, Fonds européens</i>
Action 15.2 – Installer une conférence des financeurs à l'échelle régionale		
<i>Depuis 2019</i>	En région, les partenaires Région, DREAL, OFB, Agence de l'eau ont mis en place un comité de financeurs Biodiversité dans le cadre de l'Agence régionale biodiversité. Il vise à recenser et coordonner les financements des 4 acteurs précités sur la thématique de la préservation, la restauration et la gestion de la biodiversité. Ce comité de financeurs est animé par l'ARBE. Ce comité peut avoir ce rôle de « conférence des financeurs » des aires protégées. Les financements actuellement recensés sont ceux de la Région, de l'État (Relance), de l'OFB (appel à projets nationaux), de l'Agence de l'eau (appels à projets).	<i>ARBE</i>
<i>2022</i>	Transfert de la gestion du réseau Natura 2000 à la Région	<i>Région</i>

Perspectives :

- Action 15.2 – ARBE

Consolider le comité des financeurs nouvellement créé et inscrire son animation de manière perenne dans le programme de travail de l'ARBE.

Mesure 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 16.1 – Présenter autrement le financement de la biodiversité, de façon intégrée et comme un investissement global (coûts et services rendus liés aux aires protégées). Les valoriser.		
<i>2019-2022</i>	Diffusion du plaidoyer - Les espaces naturels : Une solution efficace et peu coûteuse face au changement climatique	<i>ARBE</i>
Action 16.2 – Renforcer l'implication du secteur privé, notamment par la mise en place d'un mécanisme permettant le déploiement et la sécurisation du mécénat		
<i>Depuis 2012</i>	Démarche Mécénaturel : – accompagner et outiller les membres du RREN sur le mécénat, – promouvoir le mécénat environnemental en région et à l'extérieur,	<i>ARBE, Réseau régional des</i>

	– favoriser le partenariat entre les entreprises et les membres du RREN, via la coconstruction de projets et d’alliances.	<i>espaces naturels (RREN)</i>
	Fonds RESPIR - porté par la Région, il vise à mobiliser des financements privés au profit de la forêt de la région https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/fonds-respir	<i>Région</i>
<i>Depuis 2019</i>	Fond AGIR POUR LA FORET (https://www.onf-agirpurlaforet.fr/) géré par l’ONF pour la financement d’actions dans les réserves biologiques	<i>ONF</i>
<i>2019-2022</i>	PITEM Biodiv’Alp - PROBIODIV (cf annexe 6) : valoriser l’économie autour de la biodiversité, des services rendus et de la valeur ajoutée environnementale. Une étude est en cours sur les services écosystémiques notamment sur leur identification et leur quantification (mené par la région Ligue).	<i>Région, ARBE</i>
Action 16.3 - Mobiliser les citoyens, l’individu, l’usager avec des dispositifs innovants permettant des co-financements par des dons, soutiens des citoyens, etc. (ex : budget participatif).		
	Cofinancement par les citoyens : le CEN PACA fait régulièrement appel à des financements (dons, actions vertes)	<i>Associations (dont CEN PACA)</i>

Perspectives :

- Action 16.1 – ARBE

Poursuivre la diffusion du plaidoyer - Les espaces naturels : Une solution efficace et peu coûteuse face au changement climatique

- Déployer le projet Biodiv’santé en lien avec le RREN - Mettre dans les salles d’attente des hôpitaux des grandes photos légendées de nos aires protégées (apaisement et connaissance).

- Action 16.2.a – ARBE

Poursuivre la mission Mécénaturel et la coordonner avec la mission d’accompagnement des « entreprises engagées pour la biodiversité » (déploiement régional du dispositif national).

- Action 16.2.b – Région, ARBE

Poursuivre et valoriser les résultats de PROBIODIV

OBJECTIF 7 : CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Deux mesures déclinent cet objectif.

Mesure 17: Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de la connaissance adaptée

Bien qu'il s'agisse d'une mesure nationale, sans actions à décliner de manière obligatoire ou optionnelle en région, de nombreuses actions sont menées au niveau régional, afin de diffuser les connaissances naturalistes disponibles auprès des gestionnaires d'aires protégées. Les plus emblématiques d'entre elles sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 17.1 – Actions impulsées par le niveau national		
Depuis 1982	Inventaire des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique, floristique) régulièrement actualisé. Cet inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.	<i>DREAL, Région, CEN PACA, CBN Med, CBN Alpin, OFB</i>
Depuis 2009	SILENE : plateforme régionale publique d'accès aux connaissances naturalistes par le grand public et un public professionnel. En 2020, la plateforme SILENE permet l'accès à plus de 9 millions de données concernant plus de 22000 taxons et continue d'être alimentée par des données vérifiées et fiables. Elle a été mise en place dans le cadre du système d'information nature et paysage (SINP). Elle permet l'accompagnement des gestionnaires d'espaces naturels, des collectivités pour la prise en compte de la biodiversité sur leur territoire. Formation des agents à l'utilisation de l'outil. Diffusion des données biodiversité auprès du grand public afin de les sensibiliser aux enjeux sur le territoire.	<i>DREAL, Région, CEN PACA, CBN Med, CBN Alpin, OFB, Associations</i>
Depuis 2011	Observatoire Régional de la Biodiversité : favoriser le développement et la diffusion de la connaissance de la biodiversité régionale (état, pressions,...) notamment à travers la définition d'indicateurs d'état et de pression sur la biodiversité pour aider à la décision. http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/ Production du dernier état de la biodiversité régionale : Regard sur la nature 2021	<i>Etat, Région, OFB, portage et animation ARBE</i>
2014-2017 2018-2023	Stratégies espèces exotiques envahissantes : Élaboration d'une stratégie de lutte relative aux espèces végétales Définition d'une stratégie régionale sur les espèces animales exotiques envahissantes	<i>Etat, Région, CBN Med, CBN Alpin, CEN PACA, OFB, ARBE</i>
2019/2024	PITEM Biodiv'Alp - COBIODIV (cf annexe 6) : mieux connaître la biodiversité au sein des territoires (liste commune d'espèces et d'habitats, méthodes de suivis, procédures d'évaluation des sites N2000)	<i>Région et ARBE</i>
2017-2022	Elaboration d'une stratégie régionale de conservation de la flore	<i>CBN Med, CBN Alpin, Région, DREAL</i>
2020	Atlas métropolitain de la biodiversité Aix Marseille Provence: La réalisation de cet atlas a permis de localiser les enjeux sur l'ensemble du territoire métropolitain et de diffuser, en interne et auprès des 92 communes, un portrait de la biodiversité métropolitaine et de la biodiversité communale (dans chaque commune). Cette action permet une meilleure prise en compte des enjeux dans l'aménagement du territoire, notamment dans la mise en	<i>Métropole Aix Marseille Provence, avec le CEN PACA et la LPO</i>

	œuvre de la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC).	
	Importance du rôle des Conseils Scientifiques qui accompagnent les gestionnaires d'aires protégées, leurs élus et leurs techniciens, dans les démarches et actions de leur plan de gestion (conseil scientifique, éthique et prospectif)	<i>Aires protégées dotées d'un conseil scientifique (PN, PNR, Réserves, etc)</i>
Action 17.2 - Réaliser les diagnostics de la cohérence des réseaux d'aires protégées dans chaque écorégion du territoire, milieu marin compris, et identifier les lacunes à combler		
2021/2022	Diagnostic du réseau d'aires protégées terrestres réalisé, et identification des lacunes permettant d'orienter les propositions de renforcement du réseau d'aires protégées	<i>DREAL, réalisation technique des CBN et du CEN PACA</i>

Perspectives :

- Action 17.1.a – DREAL, Région, CEN PACA, CBN Alpin et Méditerranéen, Associations

SILENE - SINP : reconduction de l'habilitation nationale SINP en 2022, poursuivre la consolidation du réseau des collecteurs de données et le versement de ces données pour les divers groupes taxonomiques, promouvoir l'utilisation de l'outil SILENE-PACA pour améliorer la sensibilisation aux enjeux biodiversité dans les différents plans et programmes au sein des aires protégées et réaliser des formations à son utilisation par les gestionnaires. Travailler à la capitalisation des connaissances et à leur diffusion aux acteurs, y compris au-delà de la Région.

- Action 17.1.b - Région, DREAL, OFB, CEN, CBN Alpin et Méditerranéen, LPO, GCP

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des connaissances naturalistes en région, la Région soutient, en concertation avec ses partenaires DREAL, OFB, ARBE (ORB), un projet d'état des lieux des connaissances naturalistes sur la faune continentale des principaux groupes taxonomiques (mammifères, oiseaux, amphibiens/reptiles, insectes). Cette étude est réalisée par le CEN, la LPO et le GCP et vise à mener un état des lieux des connaissances, à en identifier les lacunes ainsi que de définir les enjeux et préconisations.

Une étude similaire est conduite pour la flore par les Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.

- Action 17.1.c – DREAL, Région, CEN PACA, CBN Alpin et Méditerranéen

Animer les stratégies régionales relatives à la conservation de la flore et relatives aux espèces exotiques végétales envahissantes.

- Action 17.1.d – DREAL, Région, ARBE, OFB

Finaliser la définition de la stratégie relative aux espèces exotiques animales envahissantes.

- Action 17.1.e - Pôle relais lagune

Voir plan d'actions en mer page 45

Développer et contribuer aux réseaux de suivis régionaux des espèces non indigènes (réseaux ALIEN)

Mettre en œuvre le plan d'actions triennal PAR crabe bleu

Mesure 18 : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

Etat des lieux 2021		
Période	Description de l'action	Pilotes
Action 18.1 – Services écosystémiques et changement climatique		
2019-2024	PITEM Biodiv'Alp - PROBIODIV (cf annexe 6) : volet sur l'évaluation, l'identification et la quantification des services écosystémiques	Région
2018 et 2021	Actions menées dans le cadre du RREN : organisation d'universités en 2018 sur la thématique du changement climatique, et réalisation d'un plaidoyer « Des espaces naturels unis face au changement climatique »	ARBE, RREN
2021	Analyse des services éco-systémiques au sein du PN des Calanques dans le cadre du Life Habitats Calanques en 2021	ARBE, PNC
2021-2025	Colagang : programme de recherche sur la connectivité écologique intra-lagunaire et basé sur l'étude de la circulation des anguilles, mené sur le site des Grandes cabanes de Vaccarès	OFB, Tour du Valat
Action 18.2 – Impliquer les réseaux d'aires protégées dans le développement et maintien de programmes de recherche appliqués à la gestion		
2014 – (Mercantour) 2021 - (Port-Cros)	Parcs nationaux – territoires de recherche Actions menées dans le cadre de l'ATBI Mercantour (All Taxa Biodiversity Inventory) et dans le cadre du programme STOECHAS, afin de réaliser la cartographie des habitats et l'inventaire de la biodiversité par groupe taxonomique, y compris les moins connus, et de produire des préconisations de gestion associées pour préserver ce patrimoine naturel unique.	PN Mercantour, PN Port-Cros, CBN Med, organismes de recherche, organisme de protection de la biodiversité
	Poursuivre l'implication des gestionnaires dans la Zone Atelier Alpes (Etude des trajectoires et du fonctionnement des socio-écosystèmes de montagne)	PNE, PNM, RBP, PNR Luberon, PNR Queyras
Action 18.3 - Préparer, mettre en visibilité et actualiser un annuaire des compétences scientifiques/naturalistes au sein de chaque réseau d'aires protégées		
2021-2024	Cf perspectives	ARBE

Perspectives :

- Action 18.1.a - Région

Poursuivre et valoriser les résultats de PROBIODIV (capitalisation et déclinaison de la méthodologie développée dans le cadre du projet PROBIODIV)

- Action 18.1.b – Département 13

Poursuivre les actions d'inventaires, de connaissances, études, partenariats scientifiques, projets expérimentaux sur des parcelles départementales : site atelier de Fontblanche, étude Psammodrome sur Sainte-Victoire, perception par les acteurs locaux de l'évolution de la population de loup dans le massif de Sainte-Victoire...

- Action 18.1.c – Marais du Vigueirat et autres gestionnaires d'aires protégées

Poursuivre l'accueil des équipes de recherche (CNRS, OFB, IRD, CIRAD, Tour du Valat), comme fait depuis plus de 25 ans.

Poursuivre le portage et l'accueil de programmes de recherche au sein des aires protégées.

- Action 18.1.d – OFB, associations, parcs nationaux

Voir plan d'action mer page 45

Actions de suivi des espèces mobiles de l'interface terre/mer (oiseaux, tortues, chiroptères, etc)

- Action 18.2 – Parcs Nationaux, organismes de recherche, organismes de protection de la biodiversité

Poursuivre l'acquisition de connaissance sur la biodiversité terrestre et marine, réaliser une approche méthodologique de la structuration des enjeux de connaissance, apporter une approche diachronique de la dynamique de la biodiversité au niveau de chaque groupe taxonomique.

- Action 18.3 - ARBE

Réalisation, promotion et actualisation régulière d'un annuaire des compétences scientifiques avec les différents partenaires et membres du RREN et de l'ORB en 2024.

CONCLUSION

Le présent plan d'actions, qui décline la stratégie nationale aires protégées sur le territoire régional terrestre de Provence Alpes-Côte d'Azur, a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la protection et la gestion des espaces naturels, avec les représentants des collectivités et des usagers. Il dresse le bilan, certainement incomplet, des actions aujourd'hui menées et propose des perspectives de travail pour la période 2022-2024. C'est une première version qui sera complétée et mise à jour, avec un pas de temps de 3 ans, dans la lignée des plans d'actions nationaux.

Le suivi de la mise en œuvre de ce premier plan d'actions sera réalisé à deux niveaux :

- au niveau départemental, en lien avec les comités départementaux des aires protégées,
- au niveau régional, en lien avec le comité régional biodiversité.

Un lien sera assuré avec les travaux menés sur le milieu marin, en veillant à la pertinence et la bonne coordination des actions sur l'interface terre/mer.

Concernant l'ensemble des mesures liées à la qualité de la gestion du réseau existant d'aires protégées, les actions prévues sont reprises dans le tableau suivant qui permettra leur suivi. Certaines de ces actions sont engagées, d'autres nécessiteront des travaux spécifiques mobilisant de nombreux acteurs. Les moyens, tant humains que financiers, nécessaires à leur bonne mise en œuvre n'ont pas pu être évalués avec précision lors de cette première version du plan d'actions, mais seront une clé majeure de réussite pour permettre de répondre aux objectifs de représentativité, de qualité, de résilience et d'intégration territoriale attribués aux réseaux d'aires protégées.

Concernant l'extension spatiale du réseau d'aires protégées, et notamment du réseau sous protection forte aujourd'hui insuffisant en région pour répondre aux objectifs nationaux, deux axes de travail sont prévus :

- la création ou l'extension de zones de protection forte, au titre desquelles on compte prioritairement les projets identifiés dans les « liste 1 » et « liste 1 différée »,
- la reconnaissance d'autres espaces naturels comme zones de protection forte (décret du 24 avril 2022), qui se fera prioritairement, lors de ce 1^{er} plan d'actions, pour les espaces sous maîtrise foncière du Conservatoire du littoral, les espaces du Conservatoire des espaces naturels, pour les îlots de senescence au sein des forêts domaniales ainsi que pour les espaces naturels sensibles des Départements volontaires.

Les projections réalisées, sur la base des projets en liste 1 et liste 1 différée, conduisent à un réseau de zones sous protection forte couvrant près de 7,3 % du territoire régional en 2024 et 7,5 % en 2027. La reconnaissance comme ZPF des terrains du Conservatoire du littoral, permettra de dépasser 8 % du territoire couvert.

Le constat du déséquilibre entre départements persiste, avec des départements alpins (Alpes-Maritimes et Hautes-Alpes) bien dotés et rejoints par les Bouches-du-Rhône, notamment grâce à la reconnaissance des terrains du Conservatoire du littoral largement représentés dans ce département, et les trois autres départements moins dotés, Vaucluse, Alpes de Haute-Provence et Var.

Les travaux futurs d'extension du réseau pourront donc utilement exploiter et valoriser deux types de production de ce 1^{er} plan d'actions :

- les résultats de l'analyse du réseau d'aires protégées, finalisée en 2022 et qui identifie les lacunes du réseau sous protection forte ainsi que les secteurs régionaux les plus riches, pour lesquels la mise en place d'un outil garantissant la préservation de ces territoires à long terme serait pertinente,
- les listes 2 et 3 des secteurs à enjeux identifiés par les acteurs dans les territoires et pour lesquels des projets sont parfois en réflexion.

ANNEXES

ACRONYMES

AMP : Aire Marine Protégée
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
APHN : Arrêté Préfectoral de protection d'Habitats Naturels
ARBE : Association Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement
CBNA : Conservatoire Botanique Alpin
CBNMed : Conservatoire Botanique National Méditerranéen
CDAP : Conseil Départemental Aires Protégées
CdL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CRB : Comité Régional Biodiversité
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSF : Document Stratégique de Façade
DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
EEE : Espèce exotique envahissante
ENS : Espace Naturel Sensible
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
MISEN : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
MRE : Maison Régionale de l'Eau
OFB : Office Français de la Biodiversité
ONF : Office National des Forêts
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PITEM : Plan intégré Thématique
PN : Parc National
PNA : Plan National d'Action en faveur d'espèces menacées
PNR : Parc Naturel Régional
PRA : Plan Régional d'Action en faveur d'espèces menacées
RB(D)(I) : Réserve Biologique (Dirigée) (Intégrale)
RNN/RNR : Réserve Naturelle Nationale/ Régionale
RNCFS : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage
RREN : Réseau Régional des Espaces Naturels
SINP : Système d'information national Nature et Paysage
SNAP : Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

Annexe 1 – Tableau de synthèse des mesures du plan d'actions régional et indicateurs de suivi

OBJECTIF	MESURE	N° Action	ACTION	Mer/Terre	Pilote(s) en région	Contributeurs	Indicateur de réalisation	
1 - DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX	1- Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes	1.1	Accompagner la création et la mise en gestion de 4 nouveaux PNR : en région, lancement d'une réflexion en interne sur le territoire des Maures et de l'Estérel pour la faisabilité de création d'un nouveau PNR (non délibéré à ce jour)	Terre	Région	Collectivités	Délibération de la Région engageant la démarche	
		1.2.a	Renforcer la cohérence du réseau N2000 : désigner un site Natura 2000 pour la Serratule à feuilles de chanvre d'eau - établir un projet de périmètre et réaliser les concertations locales	Terre	DREAL, DDT(M)	Collectivités	Transmission d'une proposition de périmètre au ministère fin 2023	
		1.2.b	Renforcer la cohérence du réseau N2000 : réviser les périmètres d'un dizaine de sites N2000	Terre	DREAL, DDT(M), Région	Sites N2000, scientifiques		
		1.3	Mener une réflexion stratégique sur les zones de conservation halieutique d'ici fin 2021 puis engager des projets de zone de conservation halieutique	Mer	DIRM, OFB	Voir suivi du plan d'actions Mer		
	2- Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte	2.1	Étendre 3 réserves naturelles nationales (Coussouls de Crau, Sainte Victoire, Haute Provence)	Terre	Sous préfets référents, DREAL, gestionnaires	Comités consultatifs des réserves, communes	1 extension aboutie en 2023, 2 en 2024	
		2.2	Créer ou étendre des réserves naturelles régionales (7 investigations en cours, 3 à lancer)	Terre	Région	Propriétaires	1 création d'ici 2024	
		2.3	Créer ou étendre 5 réserves biologiques	Terre	ONF	Collectivités	5 extensions abouties en 2024	
		2.4.a	Renforcer la protection forte des forêts : avancer sur la reconnaissance comme ZPF de parties des forêts domaniales (ILS et HSNLE)	Terre	ONF	DREAL, DDT(M), collectivités, gestionnaires	Processus de reconnaissance en ZPF engagé pour les ILS Lancement des expertises pour les HSNLE	
		2.4.b	Renforcer la protection forte des forêts : engager les discussions avec les partenaires publics et privés sur la protection des milieux forestiers (cf mesure 11.2)	Terre	ONF, CRPF	Propriétaires, collectivités, gestionnaires	Discussions engagées d'ici 2024	
		2.4.c	Renforcer la protection forte des forêts : analyser les sites CEN forestiers existants pour définir une stratégie d'intervention foncière et de protection	Terre	CEN PACA		Analyse menée en 2024	
		2.5.a	Renforcer la protection du littoral par extension du domaine du Conservatoire : définir des secteurs littoraux où il conviendrait d'étudier l'acquisition de zones humides, afin d'assurer leur protection	Mixte	Conservatoire du littoral	Collectivités	Identification des secteurs concernés ; concertation lancée avec les collectivités concernées	
		2.5.b	Renforcer la protection du littoral par extension du domaine du Conservatoire : définir les modalités visant à renforcer la gestion des sites du Conservatoire du littoral actuels, par la mise en œuvre de plans de gestion et la mobilisation de gardes assermentés - cf. action 5.2.	Mixte	Conservatoire du littoral	Collectivités	Nombre de sites labellisés en ZPF	
		2.6.a	Doubler la superficie des zones humides bénéficiant d'une protection forte : analyser la plus value de la mise en place d'une protection réglementaire forte sur certaines zones humides menacées	Terre	DREAL, DDT(M)	AERMC, OFB	Analyse menée	
		2.6.b	Doubler la superficie des zones humides bénéficiant d'une protection forte : analyser les sites du CEN PACA de zone humide existants pour définir une stratégie d'intervention foncière et de protection	Terre	CEN PACA	DREAL, DDT(M), AERMC, OFB	Analyse menée	
	2.7	Créer et déployer des listes départementales des sites d'intérêt géologiques	Terre	DREAL, DDT(M)	PNR Luberon	Déploiement dans au moins 1 département (84)		
	3- En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030	3.1.a	Proposer des nouvelles zones à protéger sur la base d'un diagnostic territorial : mettre à jour le diagnostic du réseau d'aires protégées visant à identifier ses éventuelles lacunes (sous réserve de l'évolution du réseau d'aires protégées)	Terre	DREAL	CBN Med, CBN alpin, CEN PACA	Mise à jour du diagnostic réalisée (sous réserve)	
		3.1.b	Proposer des nouvelles zones à protéger sur la base d'un diagnostic territorial : poursuivre la mise en place de sites sous protection forte pour les espèces les plus vulnérables, notamment les espèces bénéficiant de plans nationaux et régionaux d'actions	Terre	Animateurs de PNA	DREAL, DDT(M)	Nombre de ZPF concernant des espèces PNA/PRA	
		3.1.c	Proposer des nouvelles zones à protéger sur la base d'un diagnostic territorial : mener les études et concertations sur les projets identifiés dans les chartes de PNR	Terre	PNR	DREAL, DDT(M)	Nombre de ZPF au sein des PNR	
		3.1.d	Proposer des nouvelles zones à protéger sur la base d'un diagnostic territorial : finaliser l'étude sur les espèces rupestres du Sillon durancien.	Terre	DDT05	CBN alpin, CEN	Etude finalisée	
		3.2.a	Créer ou étendre des zone de protection forte sur les sites identifiés en liste 1	Terre			Proportion de projets en liste 1 aboutis	
		3.2.b	Poursuivre les études et concertations nécessaires à l'aboutissement des projets de ZPF sur les sites identifiés en liste 1 différée	Terre	Ensemble des pilotes identifiés, DREAL, DDT(M)	Collectivités et autres propriétaires, usagers, scientifiques	Nombre de projets en liste 1 différée basculés en liste 1 à l'issue du PA 2022-2024	
		3.2.c	Identifier un pilote pour les projets de ZPF sur les sites identifiés en liste 2	Terre			Proportion de projets en liste 2 avec pilote identifié	
		3.2.d	Lancer des réflexions sur l'opportunité de créer des zones de protection forte sur les sites identifiés en liste 3	Terre			Nombre de réflexions lancées	
		3.3	Suivi de la mise en œuvre des projets de ZPF en mer	Mer	DIRM, OFB	Voir suivi du plan d'actions Mer		
		3.4	Suivre, avec une fréquence annuelle, la mise en œuvre du plan d'actions régional Evaluer et mettre à jour ces plans d'actions en 2024	Mixte	DREAL, DDT(M), Région	Membres des CDAP, CSRPN, CRB	1 réunion annuelle des CDAP, 1 réunion annuelle du CRB Mise à jour du plan d'actions en 2024	
	4- Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées	4.1	Recenser, dans certains départements pilotes, des espaces naturels sensibles pouvant être associés au réseau des aires protégées y compris en protection forte: sous réserve de la définition des critères nationaux, réaliser le travail d'analyse afin de déterminer les ENS répondant à ces critères et engager le processus de validation de ces ENS comme ZPF.	Mixte	CD, DREAL, DDT(M)	CSRPN, communes	Mener cette analyse dans au moins 3 départements (04, 83, 84)	
	5- S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte	5.1	Elaborer un plan stratégique en faveur des APPB : mettre en œuvre des actions visant à améliorer la qualité du réseau des APPB, conformément au bilan dressé en 2021.	Mixte	DREAL, DDT(M), gestionnaires	Collectivités	- 1 mise à jour annuelle du suivi des APPB - 14 arrêtés créés ou étendus (cf liste 1) - une quinzaine d'arrêtés revus/mis à jour	
		5.2	Identifier les sites bénéficiant d'un niveau de protection forte au sein du domaine protégé du Conservatoire du Littoral et engager le processus de reconnaissance comme ZPF	Mixte	Conservatoire du littoral	Collectivités, DREAL, CSRPN	Analyse menée	
		5.3	Identifier les sites bénéficiant d'un niveau de protection forte au sein des sites du CEN PACA et engager le processus de reconnaissance comme ZPF	Mixte	CEN PACA	Collectivités, DREAL, CSRPN	Analyse menée	

OBJECTIF	MESURE	N° Action	ACTION	Mer/Terre	Pilote(s) en région	Contributeurs	Indicateur de réalisation
2- ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE D'UNE GESTION EFFICACE ET ADAPTÉE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES	6- Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau	6.1.a	Appuyer une animation régionale de réseaux de gestionnaires et de scientifiques : poursuivre les animations de réseaux existants (RREN, gestionnaires d'AMP méditerranéennes, etc)	Mixte	ARBE, OFB, CBN Med, CBN Alpin	Région, DREAL	1 réunion annuelle de chaque réseau
		6.1.b	Appuyer une animation régionale de réseaux de gestionnaires et de scientifiques : recenser les besoins en formation des gestionnaires dans le cadre du RREN	Terre	ARBE	Gestionnaires	Enquête sur les besoins de formation réalisée
		6.2.a	Développer une plateforme de mise en réseau : capitaliser et diffuser les actions exemplaires sur certaines thématiques (adaptation au changement climatique, gestion des flux touristiques, etc)	Mixte	ARBE	Gestionnaires	Mise en ligne des bonnes pratiques (cf action 7.9 et 9.4)
		6.2.b	Développer une plateforme de mise en réseau : animer la stratégie de conservation de la flore et capitaliser et diffuser les actions de conservation et de gestion associées Poursuivre le déploiement de la stratégie régionale relative aux EVEC et poursuivre l'appui aux gestionnaires en alimentant la plateforme invmed.	Mixte	CBN Med, CBN Alpin	Gestionnaires, scientifiques	Animation et mise à jour des sites RESEDA Flore, Flore sentinelle, Invmed
	7- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées	7.1.a	Dresser un état des lieux des documents de gestion des aires protégées, en lien avec les travaux nationaux.	Mixte	DREAL, Région	Gestionnaires	Etat des lieux dressé
		7.1.b	Pour les RB, plan de gestion établi d'ici 2026 pour l'ensemble des réserves, éventuellement dans le cadre d'un projet de conversion/extension pour les RB existantes.	Terre	ONF		5 plans de gestion établis d'ici 2024
		7.2	Mener la candidature de la réserve biologique intégrale du Massif de Maures à la liste verte des espaces protégés et obtenir du label	Terre	ONF		Obtention du label
		7.3.a	Etablir une méthodologie pour suivre l'état de conservation de la biodiversité au sein du réseau d'aires protégées : mettre à jour de l'indice région vivante en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels	Mixte	ARBE, Tour du Valat	DREAL, Région, OFB, Gestionnaires	Indice mis à jour en 2023
		7.3.b	Etablir une méthodologie de suivi de l'état de la biodiversité dans les Bouches-du-Rhône au travers de l'Indice Département Vivant (IDV), incluant les ENS et la RNN Ste Victoire	Mixte	CD13, ARBE	Tour du Valat, CEN PACA	Indice élaboré pour 2023
		7.4.a	Rassembler les résultats des projets concernant l'adaptation de la gestion face aux effets du changement climatique : poursuivre et valoriser les résultats du projet GEBIODIV d'ici 2024. Poursuivre la collaboration entre la Région et le GREC Sud (convention)	Mixte	Région		
		7.4.b	Finaliser le projet LIFE Habitat Calanques	Mixte	ARBE, PN Calanques		Projet finalisé en 2022
		7.4.c	Capitaliser des actions exemplaires en matière d'adaptation au changement climatique	Mixte	ARBE	Gestionnaires	Mise en ligne des bonnes pratiques
	7.5.a	Élaborer les méthodes et outils opérationnels pour intégrer les enjeux de changements climatiques : poursuivre le déploiement de la méthode d'analyse des continuités écologiques	Mixte	ARBE	Gestionnaires, scientifiques		
7.5.b	Déployer le concept de « forêt mosaïque » et travailler à rétablir l'équilibre forêt gibier sur l'ensemble des forêts domaniales	Terre	ONF	Gestionnaires			
3- ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES	8- Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires Protégées	8	Faire le lien entre les stratégies de contrôle élaborées dans le cadre des MISEN et les besoins des gestionnaires d'aires protégées. Renforcer les actions de police administrative, sous l'égide du préfet de département. Renforcer les actions de police judiciaire, sous l'égide du procureur	Mixte	DREAL, DDT(M), OFB	Membres des MISEN	Identification aux plans de contrôle départementaux des actions de police à conduire dans les aires protégées
	9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées	9.1.a	Transition agro-écologique : développer les programmes thématiques (plantation végétal local, gestion des haies, pratiques agricoles plus favorables aux messicoles et pollinisateurs) et déploiement des ORE et des baux ruraux environnementaux.	Terre	CEN PACA	Agriculteurs	
		9.1.b	Poursuivre du déploiement de la marque Végétal Local	Mixte	CBN Med, CBN Alpin		
		9.2.a	Lutter contre la pollution lumineuse : réaliser une première étude de faisabilité d'élaboration d'une trame noire au niveau régional	Mixte	Région		Etude finalisée en 2024
		9.2.b	Lutter contre la pollution lumineuse : poursuivre le travail d'animation et de mobilisation sur la thématique de la pollution lumineuse (au sein de la RICE, au sein du PNR Alpilles)	Mixte	PN Mercantour, PNR PréAlpes d'Azur, PNR Alpilles	Collectivités	
		9.2.c	Lutter contre la pollution lumineuse : engager la démarche de labellisation RICE	Mixte	PNR Baronnies provençales		
		9.3.a	Fréquentation touristique: poursuivre la mise en œuvre du projet PROBIODIV	Mixte	ARBE, Région		
		9.3.b	Fréquentation touristique: capitaliser sur les bonnes pratiques en matière de gestion des flux touristiques Renouvellement de la campagne « On a tous besoin de nature »	Mixte	ARBE, CRT, Région	Gestionnaires, Costa Rica	Plateforme de mise à disposition mise en ligne en 2023
		9.3.c	Fréquentation touristique: déployer le dispositif « gardiens de la nature »	Terre	Région	Etat, OFB, CD, PNR	
		9.3.d	Fréquentation touristique: poursuivre les actions d'éco-tourisme pour aller vers des stratégies de gestion de la fréquentation	Mixte	Gestionnaires		Nombre d'espaces protégés dotés de stratégie de gestion de la fréquentation
		9.3.e	Fréquentation touristique: améliorer la gestion des banquettes de posidonies	Mixte	Collectivités, gestionnaires	DDT(M), DREAL	
		9.3.f	Fréquentation touristique: développer un outil de gestion de flux de fréquentation des sports de nature	Mixte	CD13		
		9.3.g	Poursuite des démarches de labellisation Grand Site de France	Terre	Gestionnaires	Collectivités, DREAL	1 label renouvelé, 1 nouveau site labellisé
9.3.h	Mise en œuvre de travaux d'infrastructures d'accueil au sein des réserves biologiques	Terre	ONF	Gestionnaires			
9.4	Poursuivre le déploiement de l'animation du dispositif Entreprises Engagées pour la Nature	Mixte	ARBE, OFB	Gestionnaires	Nombre d'entreprises reconnues EEN en région		

OBJECTIF	MESURE	N° Action	ACTION	Mer/Terre	Pilote(s) en région	Contributeurs	Indicateur de réalisation
4- CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES	10- Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire	10.1.a	Aires protégées et schéma régionaux : réaliser un mémento « Aménager en intégrant l'eau et la biodiversité au service de l'adaptation au changement climatique » à destination des collectivités	Mixte	ARBE		Mémento réalisé et diffusé en 2022
		10.1.b	Aires protégées et schéma régionaux : modifier le SRADDET afin d'intégrer les attendus de la loi climat et résilience de 2021 Poursuivre et valoriser les projets PITEM Biodiv'Alp et Nature for City Life.	Mixte	Région		SRADDET modifié
		10.1.c	Aires protégées et schéma régionaux : déployer la méthodologie d'analyse des TVB	Mixte	ARBE, PNR	Collectivités, scientifiques	Déployer la méthode d'analyse des TVB sur les PNR
		10.2	Intégrer dans les CLE des SAGE littoraux des acteurs du milieu marin. Lors de la révision des SAGE, y inclure des actions sur le lien terre-mer	Mixte	AERMC, DDTM, collectivités		
		10.3	Poursuivre et développer l'animation du dispositif Territoires engagés pour la nature Intégrer la dimension aires protégées dans les appels à projets animés par l'ARBE et dans les labels	Terre	ARBE, OFB	Région, DREAL, AERMC, Collectivités	Objectifs : 60 TEN en 2024
		10.4.a	Accompagner et valoriser les élus impliqués dans les aires protégées : - Réunir et informer les élus sur les aires protégées - Envisager le développement de formations des élus dans le cadre de l'élaboration de la SRB	Mixte	Région	Elus, ARBE	
		10.4.b	Poursuivre l'animation du Biodiv'tour	Mixte	ARBE	Région, élus, techniciens	
		10.4.c	Organiser une journée annuelle « Sud Biodiversité »	Mixte	ARBE, Région	DREAL, OFB, AERMC	1 journée /an organisée
		10.4.d	Organiser une formation des élus Natura 2000	Mixte	ARBE	Région, DREAL, élus	
	10.4.e	Organiser une formation des élus sur les aires protégées	Mixte	CD13	ATD13, élus		
	11- Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées	11.1.a	Sciences participatives : poursuivre l'animation régionale pour le développement des Atlas de la biodiversité communale	Mixte	ARBE, OFB		
		11.1.b	Sciences participatives : animer localement et porter la mise en œuvre d'ABC au sein des aires protégées	Mixte	Gestionnaires	Collectivités, associations, public	Nombre d'ABC réalisés au sein des aires protégées
		11.1.c	Sciences participatives : impliquer le public et organiser des manifestations à destination du public	Mixte	Gestionnaires		Nb de quêtes mises en œuvre sur l'application "INPN Espèces" concernant des espèces présentes dans les AP de PACA
		11.2	Mise en place du réseau FRESNE (FoRêts en libre Evolution NaturElles) en région PACA	Terre	ONF, FNE	Communes forestières, Fransylva, CRPF, Associations, DREAL, Région	Mise en place du réseau d'ici 2024
		11.3	Poursuivre l'appel à bénévoles et l'accueil de service civique	Mixte	Associations, Gestionnaires		
	12- Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société et notamment des jeunes à la nature	12.1.a	Poursuivre l'animation du dispositif aires terrestres et marines éducatives et son déploiement	Mixte	ARBE, OFB	Gestionnaires, collectivités	Objectif de 80 aires éducatives en 2024, dont 30 dans les aires protégées
		12.1.b	Créer 3 à 5 aires éducatives terrestres et marines avec les collèges du département 13	Mixte	CD13	Gestionnaires, collectivités	3 à 5 aires éducatives avec des collèges
		12.3.a	Poursuivre l'animation des chemins de la biodiversité, et mobiliser des aires protégées pour une participation à des événements ciblés	Mixte	ARBE, Région, DREAL	Gestionnaires	
		12.3.b	Poursuivre l'animation des chemins des parcs	Mixte	Région, PNR		
	5- RENFORCER LA COOPERATION A L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ	14- Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux Internationaux	14.1.a	Contribuer au développement des réseaux régionaux d'aires protégées : poursuivre les projets en cours : - finalisation et valorisation du PITEM Biodiv Alp - projet Duodiversité	Mixte	ARBE, Région	
14.1.b			Accompagnement de la candidature la RB de la Sainte Baume au bien UNESCO « Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe »	Terre	ONF		
14.3			Poursuivre l'implication des gestionnaires au sein des réseaux européens	Mixte	Gestionnaires		
6- UN RÉSEAU PÉRENNE D'AIRES PROTÉGÉES	15- Consolider le financement des aires protégées	15.2	Consolider le comité des financeurs nouvellement créé et inscrire son animation de manière pérenne dans le programme de travail de l'ARBE	Mixte	ARBE	Région, DREAL, OFB, AERMC	Comité des financeurs actif et réuni au moins 1 fois par an
	16- Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires Protégées	16.1	Présenter autrement le financement de la biodiversité : poursuivre la diffusion du plaidoyer : « les espaces naturels : une solution efficace et peu coûteuse face au changement climatique » Déployer le projet Biodiv'santé	Mixte	ARBE, Région	Gestionnaires	
		16.2.a	Renforcer l'implication du secteur privé : poursuivre la mission Mécénaturel et la coordonner avec la mission d'accompagnement des « entreprises engagées pour la biodiversité »	Mixte	ARBE	Région, DREAL, gestionnaires	Nombre de projets mécénés concernant les aires protégées
		16.2.b	Renforcer l'implication du secteur privé : poursuivre et valoriser les résultats de PROBIODIV	Mixte	Région, ARBE		

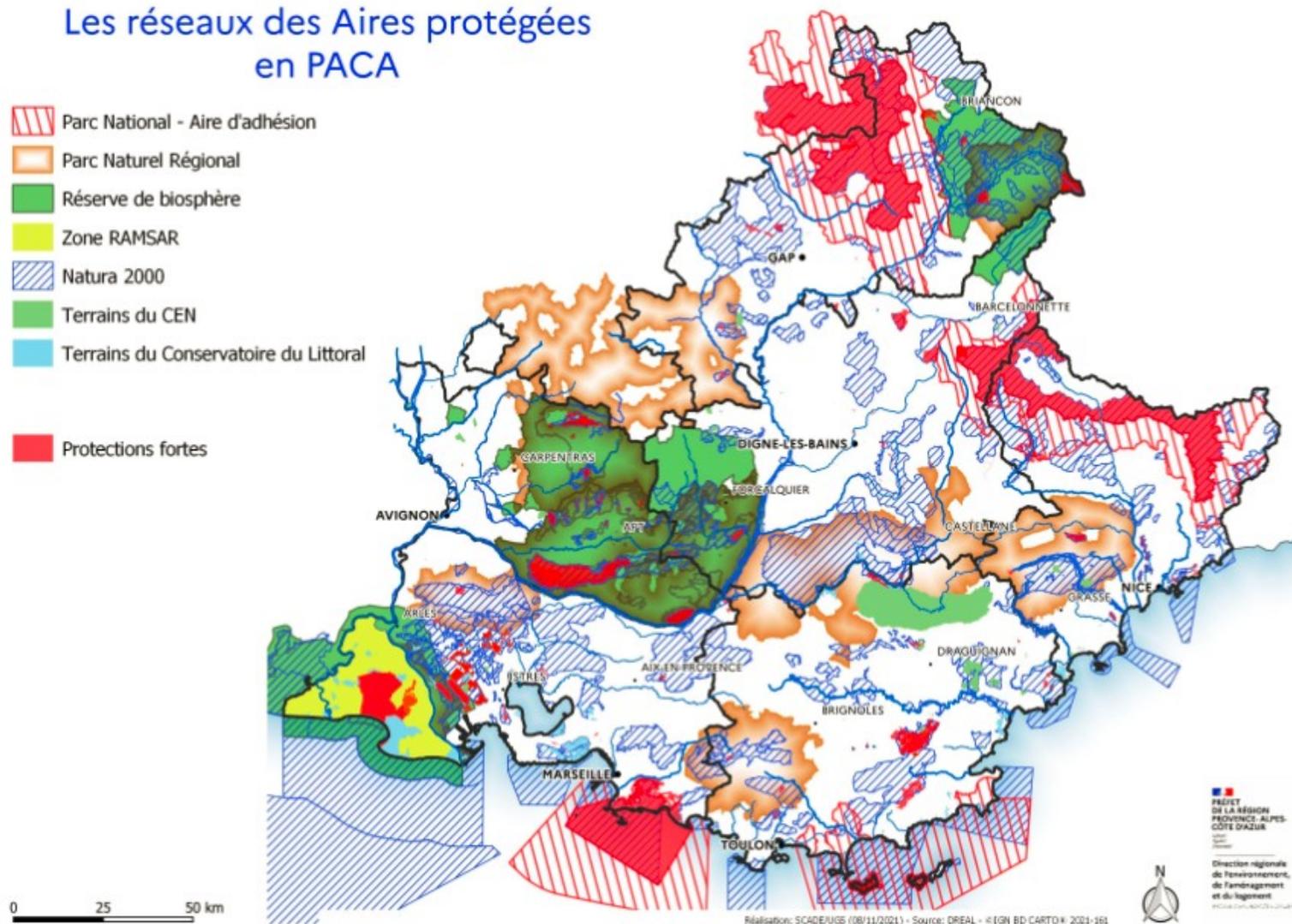
OBJECTIF	MESURE	N° Action	ACTION	Mer/Terre	Pilote(s) en région	Contributeurs	Indicateur de réalisation
7- CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ	17- Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance	17.1.a	SILENE : poursuivre la consolidation du réseau de collecteurs de données, capitalisation des connaissances, diffusion	Mixte	DREAL, Région, CEN PACA, CBN Alpin et Méditerranéen, OFB	Scientifiques, associations, Gestionnaires	Nombre de données collectées dans SILENE concernant les aires protégées
		17.1.b	Etat des lieux des connaissances sur la faune continentale Etat des lieux des connaissances sur la flore continentale	Terre	Région, DREAL, OFB, CEN, CBN Alpin et Méditerranéen, LPO, GCP	Scientifiques	Finalisation des états des lieux
		17.1.c	Animer les stratégies régionales relatives à la conservation de la flore et relatives aux espèces exotiques végétales envahissantes	Terre	DREAL, Région, CBN Alpin et Méditerranéen	Scientifiques	
		17.1.d	Finaliser la définition de la stratégie relatives aux espèces exotiques animales envahissantes	Terre	DREAL, Région, ARBE, OFB	CEN PACA, scientifiques	Finalisation de la stratégie
		17.1.e	Contribuer aux réseaux de suivi régionaux des espèces non indigènes et mettre en œuvre le PAR crabe bleu	Mer	Pôle relais lagunes	Scientifiques	
	18- Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements Climatiques	18.1.a	Services écosystémiques et changement climatique : poursuivre et valoriser les résultats de PROBIODIV	Terre	Région		
		18.1.b	Services écosystémiques et changement climatique : poursuivre les actions d'inventaires, de connaissances, etc sur les parcelles du département	Terre	CD13		
		18.1.c	Services écosystémiques et changement climatique : poursuivre l'accueil des équipes de recherche	Mixte	Gestionnaires	Scientifiques	
		18.1.d	Services écosystémiques et changement climatique : mener des actions de suivi des espèces mobiles de l'interface terre/mer (tortues, oiseaux, chiroptères, etc)	Mer	OFB	associations, parcs nationaux, scientifiques	
		18.2	Poursuivre les programmes de connaissance, études, partenariats scientifiques dans les aires protégées	Mixte	Gestionnaires	Scientifiques	
		18.3	Réaliser, promouvoir et actualiser régulièrement un annuaire des compétences scientifiques avec les différents partenaires et membres du RREN et de l'ORB	Mixte	ARBE	Gestionnaires, scientifiques	Annuaire réalisé en 2024

Annexe 2 - Carte du réseau d'aires protégées et de protection forte

Les réseaux des Aires protégées en PACA

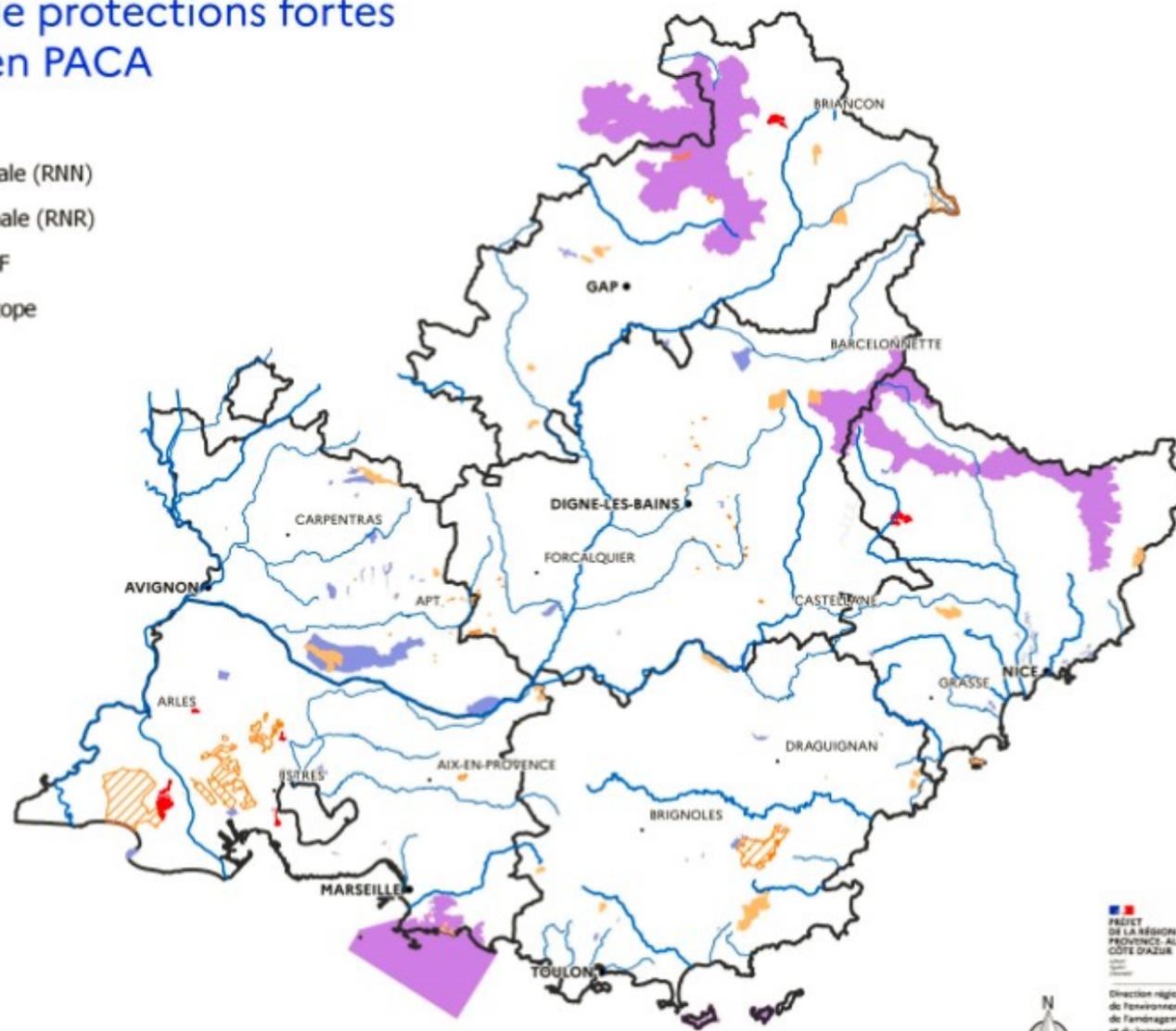
-  Parc National - Aire d'adhésion
-  Parc Naturel Régional
-  Réserve de biosphère
-  Zone RAMSAR
-  Natura 2000
-  Terrains du CEN
-  Terrains du Conservatoire du Littoral

-  Protections fortes



Les réseaux de protections fortes en PACA

-  Coeur de Parc National
-  Réserve Naturelle Nationale (RNN)
-  Réserve Naturelle Régionale (RNR)
-  Réserves Biologiques ONF
-  Arrêté préfectoral de biotope



0 25 50 km

Réalisation: SCADE/UGS (08/11/2021) - Source: DREAL - ©IGN BD CARTO® 2021-161


PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
2021
Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Annexe 3 – Listes des projets de zone de protection forte (nouveaux projets et reconnaissance)

- Liste 1 : projets en cours d'instruction, qui devraient être concrétisés d'ici 2024, dont les acteurs locaux sont informés. Les projets et sites sur la « liste 1 différée » correspondent à des projets programmés, initiés ou à lancer, dont l'aboutissement est envisagé d'ici 2027, en lien avec des études et/ ou une concertation à approfondir ;
- Liste 2 : les sites correspondent à des secteurs d'enjeux connus/reconnus, pour lesquels un projet de protection serait intéressant et peut déjà être en cours de réflexion. La faisabilité de ces projets nécessitera d'être approfondie, en précisant un porteur, l'enveloppe géographique ou encore l'outil à déployer, en vue de leur inscription, le cas échéant, dans les prochains plans d'actions 2025-2027, voire 2028-2030. Ces projets devront faire l'objet d'une animation et d'un suivi durant le plan d'action 2022-2024 ;
- Liste 3 : les territoires à enjeux sur lesquels une réflexion sur l'opportunité d'une aires protégée/ protection forte serait nécessaire (approfondissement de la connaissance des enjeux), et dont l'achèvement sera postérieur à 2030.
- Sites qui pourront faire l'objet d'une reconnaissance en ZPF (en application du décret du 12 avril 2022).

Projets de zones de protection forte - Liste 1 et liste 1 différée

Les sites mentionnés dans la liste 1 ci-dessous correspondent aux projets de protection forte en cours d'instruction, qui devraient être concrétisés d'ici 2024, et dont les acteurs locaux sont normalement informés. Leur mise en œuvre est réalisée sous le pilotage de la structure locale porteuse identifiée.

Les sites sur la « liste 1 différée » ci-après correspondent à des projets de protection forte programmés ou en cours, dont l'aboutissement est envisagé d'ici 2027, en lien avec des études et/ ou une concertation à approfondir. Leur mise en œuvre sera à mener par les différents acteurs concernés. La structure pilote du projet peut encore être à définir.

L'avancement de l'ensemble de ces projets fera l'objet d'un suivi lors de la mise en œuvre du premier plan d'actions, et ces listes seront mises à jour lors de l'élaboration du 2^{ème} plan d'action 2025-2027.

Liste 1 - Projets en cours d'instruction dont l'aboutissement est attendu pour 2024

Site potentiel (Lieu dit)	Dpts	Localisation (commune(s))	Surface à l'étude (ha)	Structure locale porteuse	Argumentaire	Outil de protection	Commentaires CDAP (avancement du projet, faisabilité, etc)	Scénario selon l'étude du réseau actuel
RBI de la Montagne de Lure	04	Valbelle, Noyers, Chateauneuf, Saint Vincent.	622	ONF	Hêtraie/sapinière mature avec nombreux îlots de sub-naturalité. Présence de nombreuses espèces et cortèges en situation biogéographique marginale.	RB Intégrale	Instruction en cours, avis favorable du CNPN, approbation en cours	Lacunes
Sources Chaudes	04	Allos	3 minimum	Parc national du Mercantour + commune	Le site de la source chaude abrite trois invertébrés aquatiques remarquables (Agrion de Mercure, des papillons, des araignées, des amphibiens, des orchidées en densité remarquable, des espèces inattendues à ces altitudes, en lien avec la présence de la source chaude	APHN	Classement possible à court terme, commune informée, convention d'application de la Charte du Parc en 2021. Site à caractère exceptionnel, impacté il y a 20 ans (2 tiers de sa surface détruits).	Naturalité
Secteur à tulipes de Manosque	04	Manosque	10	PNRL, Commune de Manosque	Oliveraies en culture extensive avec présences de plusieurs espèces de tulipes protégées. Pression de l'urbanisation	APPB	En partie : obligation de la commune (mesures compensatoires)	
Réserve naturelle nationale géologique de Haute Provence	04	Authon, Auzet, Barles, Bayons, La Javie, La Robine-sur-Galabre, Saint Geniez, Hautes-Duyes, Chaudon-	11000	CD04, Etat	Patrimoine géologique et paléontologique	RNN (extension)	Projet d'extension en cours de concertation avec les acteurs locaux depuis 2019. Portage CD04 et DREAL	

		Norante, Beynes, Senez, Angles, Castellane, Moustiers Sainte Marie						
Grand canyon du Verdon	04, 83	La Palud sur Verdon, Rougon, Trigance et Aiguines	~ 400ha	PNR Verdon, Etat	Apron du Rhône Département 04 et 83 Extension de l'AIPB des Gorges du Verdon	AIPPB (extension)		Lacunes
Tunnels et souterrains du bas-Verdon	04, 83	Quinson, Esparron-de-Verdon, Saint-Julien le Montagnier	Plusieurs km de tunnels	PNR Verdon	Importante population de chauve-souris en hibernation et en transit, regroupant 13 espèces et entre 200 et 400 individus toutes espèces confondues chaque année sur l'ensemble des tunnels. Ce réseau représente le plus important gîte d'hibernation français pour le Murin de Capaccini, avec environ 37 % des effectifs nationaux.	AIPPB	Ajout en décembre 2022 à la demande du PNR Verdon	
Vallon de Saint André	04	Auzet	173	Commune d'Auzet	Chiroptères, Coléoptères, Lépidoptères, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, Plantes	APPB		
Vallongue/ Coteau de Rousset	04	Gréoux les Bains	176 + 289	Solaire Direct	Boisement et milieux ouverts. Mesure compensatoire des 2 parcs PV de SolaireDirect	APPB	Mesure compensatoire	
Extension de la RBD du Pic de Couard	04	Tartonne	291	ONF	Vieille chênaie xérophile, hêtraie sèche, coléoptères saproxylophages, complexes de pelouses et landes à buis, mais surtout, vipère d'Orsini.	RB Mixte (extension)	extension RB existante (passage de 5ha à 291ha). Périmètre du projet à affiner et objectifs de gestion en cours d'élaboration.	
Laverq	04	Méolans Revel	1331	ONF		RB	RB mixte	
Baronnies orientales	05	Eourres et Val-Buëch-Méouge	plusieurs centaines (~700 ha)	CEN PACA, Eourres, Val-Buëch-Méouge, PNR Baronnies provençales	Ensembles forestiers comprenant des vieux boisements de Chênes à cavités et des hêtraies proches de la maturité. Espèces saproxyliques et cavicoles : Pique-prune, chauves-souris... Risques de coupes.	RNR	Volonté des communes concernées. Projet en cours de concertation avec les propriétaires. Etude de faisabilité réalisée par le CEN PACA	Lacunes
Rama et Barrachin	05	Champcella	A minima 30ha en plus du périmètre de l'APPB existant	A définir (CCPE?)	Utilisation du secteur par le Hibou Grand Duc pour l'installation de son nid. Présence est avérée le long des falaises entre Barrachin et Gourfouran.	APPB (extension)	Extension de l'APPB de l'adoux de Grépon (+30ha sur 100ha existants) pour inclure les falaises, et prévoir des mesures adaptées liées à l'escalade. Ancienne équipe municipale rencontrée, favorable, Foncier essentiellement communal.	Hotspot
Mas du	13	Miramas	13,56	Etat	Ophrys de Provence	APPB		

Couvent								
Coussouls de Crau	13	Istres, Saint-Martin de Crau, Aureille, Salon, Miramas, Fos, Arles, Grans, Eyguières	+3100ha	CEN PACA / CA13	Pelouses sèches de Crau et faune associée. Superficie de l'extension proche de 3100ha (total RNN final proche de 10500ha)	RNN (extension)	CEN PACA et CA 13 porteur, en lien avec DREAL. Superficie de l'extension proche de 3100ha (total RNN final proche de 10500ha)	Hotspot, lacunes
Grotte de l'Adaouste	13	Jouques	11	GCP	Gîte à chiroptères. Dossier en cours, consultation publique prévue à l'automne 2022	APPB		
Sainte-Victoire	13	Beaurecueil	142	CD13	Extension de la réserve naturelle Sainte-Victoire (139 ha classés aujourd'hui) – site géologique et site de nidification de l'aigle de Bonelli	RNN (extension)		Lacunes
Carrières de Mercurotte	13	Saint-Chamas	11	CEN PACA	Gîte majeur Chiroptères régional. Argumentaire scientifique à disposition des services régionaux	APPB		Hotspot
Peyloubier	83	Vidauban	35	CEN PACA	Dossier en cours d'instruction par la préfecture, mesure compensatoire aires PL ESCOTA	APPB		Hotspot
Estérel	83	Saint Raphaël, Fréjus	Extension de 1600ha approx	ONF	Extension et conversion de la réserve biologique existante. Surface actuelle approx de 500ha. Projet pour 2024-2030	RBD		Hotspot, lacunes
Sainte Baume (y compris sources de l'Huveaune)	83	Plan d'Aups Ste Baume	487 ha (138ha aujourd'hui)	ONF	Extension de la réserve biologique existante, incluant les Sources de l'Huveaune (site très fréquenté, dégradations). Passage en CNPN fin 2022	RBD	Extension de RBD en cours, passage en CNPN fin 2022	Hotspot, lacunes
Mont Serein (Mont Ventoux pro parte)	84	Beaumont de Ventoux	approx +100ha (409ha aujourd'hui)	COVE, PNRMV	Vipère Orsini : 2 populations dans un état critique	APPB (extension)	Extension de l'APPB en cours APPB mal placé par rapport aux enjeux biodiversité (inventaires réalisés et en cours), nécessite une reprise du périmètre, coordination avec les usages de la station du Mont Serein, diagnostic pastoral en cours (rendu début 2023)	Hotspot
Ripisylves du Lez	84	Bollène et autres communes	715	Syndicat de rivière du bassin du Lez	Faune et flore inféodées aux milieux rivulaires : flore hygrophile, chiroptères, odonates	APHN	Projet en cours de montage, complexe car grand nombre de propriétaires	

Pour mémoire : projets en cours pour des sites déjà en zone de protection forte

Sommet du Mont Ventoux	84	Bédoin, Saint-Léger-du-Ventoux, Brantes, Beaumont-du-Ventoux	0 en extension (surface actuelle de 1135,182)	PNR Mont-Ventoux / CD84	Enjeux : richesse floristique et chiroptérologique Menaces : fortes affluences sur la partie sommitale, pratiques sportives et survol	APPB (révision)	APPB de plus de 30 ans, mise à jour en cours (mesure de compensation à l'aménagement du sommet). Projet finalisé attendu pour fin 2022.	déjà en ZPF
------------------------	----	--	---	-------------------------	--	-----------------	---	-------------

Liste 1 différée - Projets en cours dont l'aboutissement est attendu pour 2027 (études complémentaires, concertation, délai d'instruction)

Site potentiel (Lieu dit)	Dpts	Localisation (commune(s))	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse potentielle	Argumentaire	Type d'outil de protection envisagé	Commentaires CDAP (avancement du projet, faisabilité, etc)	Scénario selon l'étude du réseau actuel
Crêtes de la montagne de Lure	04	Cruis, Lardières, L'Hospitalet, Saint-Etienne-les-Orgues	757 ha	PNRL, Département	Milieus ouverts montagnards méditerranéens exceptionnels. Nombreuses espèces vulnérables, endémiques, protégées dont Vipère d'Orsini. Importante fréquentation touristique et de loisirs.	ENS avec projet de maîtrise foncière, APPB	Site en Réserve de biosphère, pour partie en N2000, en ENS (233ha au sommet de l'Homme), maîtrise foncière importante ONF. PNR Luberon coordinateur et animateur du site N2000. Reconnaissance en ZPF ? Aucune action de police n'existe, à envisager au titre des 'gardes particulier'	Lacunes et naturalité
APPB crêtes de la Montagne de Lure	04	Saint-Etienne-les-Orgues	10 ha	CC Pays de Forcalquier	Mesure compensatoire à mettre en oeuvre au projet dans la station de Lure (2015), enjeu Vipère d'Orsini	A définir (APPB)		Lacunes et naturalité
Forêt de Fuyara	04	Vachères, Simiane-la-Rotonde	688 ha	PNRL, ONF, Région, Commune de Vachères	Forêt acidiphile rare dans la région (chênaie sessile notamment) et vaste ensemble forestier d'un seul tenant. Nombreuses espèces rares. Objectif partiel de libre évolution et conservation génétique de cette souche méridionale de Chêne sessile	RNR	Projet en cours, financé par la Région. Concertation menée (propriétaires, dpt). Acquisitions foncières en cours par le département.	Lacunes
RBI des gorges de St Pierre	04	Beauvezer, Thorame haute	1477	ONF	Site difficile d'accès et peu anthropisé. Présence de forêts subnaturelles, de nombreux faciès de transition en évolution naturelle depuis longtemps. Flore intéressante et diversifiée faune intéressante (avifaune notamment). Diversité de milieux ouverts, fermés, exposition, gradient altitudinal, substrat géologique etc.	RB Intégrale	Périmètre du projet en cours d'élaboration. Inventaires et études naturalistes à compléter ou réactualiser.	Hotspot, naturalité
Durance	04		A préciser (qq dizaines ha)	CD04	Apron, Espèces milieux aquatiques et rivulaires.	APPB	Mesure compensatoire lié au pont de Manosque AP n°2017-100-001	

Grotte St Benoit	04	La Lare	A préciser (qq ha)	GCP, Etat (DIR Med)	Chiroptères, V1 du rapport scientifique en décembre 2016	A définir (APPB, Arrêté municipal)	Mesure compensatoire (projet DIRMed)	
Massif de Cousson	04	Entrages, Dignes les bains	A préciser (qq ha)	Agglo P2A	Prévu dans le cadre de l'étude d'impact d'une via-ferrata en 2005. Non réalisé et de nouveau évoqué dans le cadre de l'extension de la via-ferrata en 2019.	APPB		
Gréoux les Bains	04	Gréoux les Bains	45 ha	Carrière JEC	Outarde canepetière et Alouette calandre. Mesure compensatoire carrière CBA ex-JEC	APPB		
Massif du Chenaillet	05	Cervièrès et Montgenèvre	500 ha (à confirmer, périmètre à définir)	CCB	Intérêt géologique d'importance internationale, enjeu flore patrimoniale. Besoin de gestion de la fréquentation (érosion), Domaine skiable de Montgenèvre (exclu du projet de protection mais à proximité).	RNR	Projet qui reste à préciser : volonté de mise en protection des acteurs locaux, outils RNR pressenti, étude d'opportunité à mener pour définir le périmètre, la réglementation et la gouvernance	Hotspot
Terme Blanc – Aspres Redon	06	Villeneuve-Loubet	~ 500 ha	A définir	Rare station volcanique de l'oliocène à l'échelle départementale, comportant des espèces protégées identiques à celles du Dôme de Biot. Menace = espèces exotiques envahissantes. Volonté des acteurs locaux	Extension N2000 et/ou APPB	Carte des habitats et des espèces végétales réalisés en 2010 par l'ONF	
Mont Justicier-Carières Romaines	06	La Turbie	~ 11 ha	A définir	Sites prioritaires Acis nicaensis et PNA Corniches de la Riviera. Avis favorable CSRPN	A définir (APPB)	Analyse floristique effectuée dans le PNA Corniches de la Riviera. Agrandissement APPB "Falaise de la Riviera" existant possible.	
Mont des Mules	06	Beausoleil	~ 12 ha	A définir				
Trophée des Alpes	06	La Turbie	~ 25 ha	A définir				
Arbois - Grand torrent	13	Aix-en-Provence	20	CD13	Mesures compensatoires pour le doublement de la RD9	APPHN ou APPB		Hotspot
Réserve de la Tour du Valat	13	Arles	278ha	Tour du Valat	Extension de la RNR existante	RNR (extension)	Ajout post CDAP (décembre 2022)	Hotspot
ENS de Saint-Pons	13	Gemenos / Cuges les Pins	813	CD13	Sites de nidification et aire vitale de l'Aigle de Bonelli - enjeux forts en matière de dérangement d'espèces	1 APPB ou 2 APPB distincts	Fusion des deux lignes post CDAP (décembre 2022)	Lacunes
Falaises de Bassan	13	Auriol/ Roquevaire	375	A définir (CEN PACA, PNR St				

				Baume)				
Extension de l'APPB Morière La Tourne	83	Solliès-Toucas, Belgentier	50	CBN Med	L'Armérie de Belgentier bénéficie d'un plan national d'actions. Les travaux de délimitation de la protection à mettre en place ont été réalisés dans le cadre du PNA	APPB (extension)		Lacunes
Les Saquèdes	83	Sainte-Maxime	35,5	CEN PACA	Mesure compensatoire projet de lotissement à Ste Maxime – AP de 2014, argumentaire réalisé par le CEN PACA en 2016	APPB		
Le Bonfin	83	Fréjus	3,2	Fréjus aménagement et CEN PACA	Mesure compensatoire (bénéficiaire = Fréjus aménagement). Argumentaire réalisé par le CEN PACA en 2016	APPB		
Caïs Ouest / Bastide Brûlée	83	Fréjus	2,5	CMI et CEN PACA	Mesure compensatoire (bénéficiaire = Compagnie immobilière méditerranéenne). Argumentaire réalisé par le CEN PACA en 2015	APPB		
Entraigues	83	Vidauban / Le Cannet des Maures	A préciser	CEN PACA	Colonie de reproduction de chiroptères d'intérêt international, mais milieu exploité pour divers usages. Pressions importantes, dégradations des ripisylves et habitats naturels.	APPB	Convention de gestion CEN PACA / Ensemble des usagers sauf propriétaires privés. Travaux de mise en défens et de suivi du site, proposition de mise en place d'une protection forte acceptée par le comité de gestion, mise en place prévue en 2025 – 2026	Hotspot
Patapan/La Vernatelle	83	Ramatuelle et Gassin	~ 15ha	Mairie de Gassin	Mesure compensatoire projet logement Gassin -AP 2013	APPB		
Gîtes majeurs à chauves-souris	84	Lioux, Murs, Gordes, Saint-Saturnin-les-Apt	0, révision APPB existant	PNRL, GCP	Enjeux chauve souris à intégrer dans l'APPB "grands rapaces du Luberon - périmètre et modalités de l'APPB à revoir (étude récente sur les chiroptères du site Natura 2000 "Rochers et combes des Monts de Vaucluse".	APPB (révision)	Evolution identifiée de longue date.	
Ocres de la colline de la Bruyère	84	Villars, Apt, Rustrel	337 ha	PNR Luberon, Département, commune de Villars	Milieus siliceux méditerranéens, avec nombreuses espèces rares, vulnérables (flore, amphibiens, chiroptères). Site labelisé ENS (Plan de gestion 2019-2023), avec plusieurs propriétaires (commune, PNR)	A définir	Site patrimonial très fort à l'échelle du département, fragilité du milieu compte tenu du contexte géologique. Nécessité d'une protection forte sur galeries. Existence d'un plan de gestion sur parcelles acquises, mais le périmètre sous maîtrise foncière reste faible. CERPAM : projet d'installation d'un éleveur	Hostpot

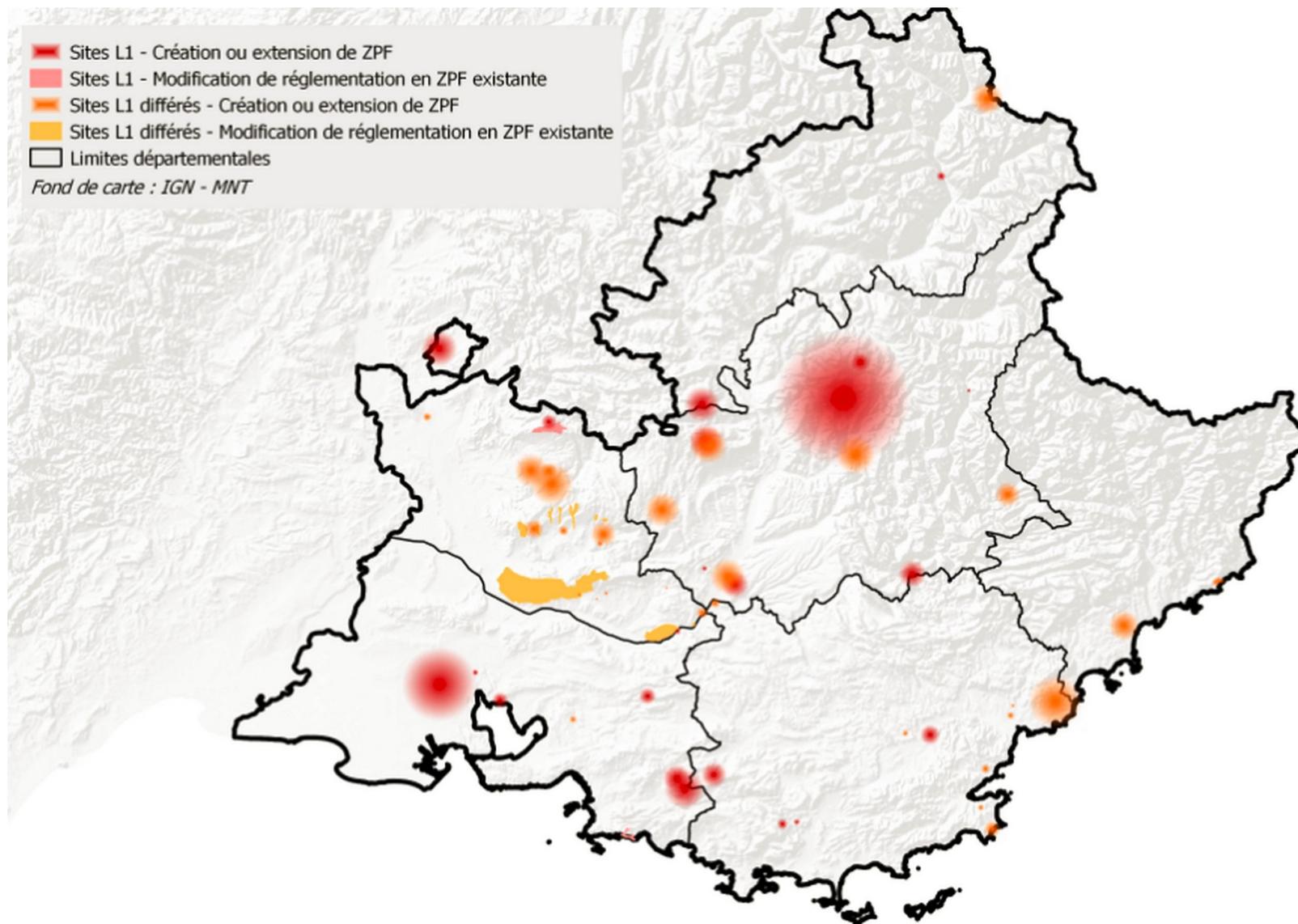
Véroncle les Busans (y compris Dalle de calcaire urgonien à Microcodium de Murs - Les Busans)	84	Gordes, Murs	200 ha	PNRL, Département, communes de Gordes et Murs	Milieux ouverts et rocheux méditerranéens remarquables. Problématique de fréquentation.	ENS, APPB pp	Site à très forts enjeux, très fréquenté. ENS en réflexion, plan de gestion à produire. Nécessité d'adapter l'APPB pour couvrir la dalle et les gorges à confirmer. Projet en cours. Travail de concertation avec les communes.	
Les 7 lacs	84	Beaumont-de-Pertuis	60 ha	PNRL, COTELUB, commune de Beaumont de Pertuis	Important complexe de zones humides, dont de vastes bassins d'origine humaine (anciennes carrières). Forts enjeux biodiversité humide et aquatique et enjeux de fréquentation.	A définir (ENS, RNR)	Protection réglementaire à étudier. Site avec plan de gestion (réalisé par le CEN à la demande de l'agglomération en 2017). Situé à la confluence Durance/Verdon, secteur qui ressort comme à fort intérêt écologique et à l'interface de 4 départements.	Hotspot, lacunes
Marnes aptiennes de la Tuilière, de Clavaillan et de la Gordette	84	Saint-Saturnin-les-Apt, Roussillon, Gordes	46 ha	PNRL, Département, St-Saturnin-les-Apt, Roussillon et Gordes	Enjeu géologique : marnes fossilifères du pays d'Apt ayant servi à la définition du stratotype de l'Aptien. Enjeux floristiques également. But préserver ces sites des prélèvements et des dégradations.	A définir (ENS, APPG)	ENS existant à la Tuilière avec maîtrise foncière partielle et plan de gestion. Objectif de l'étendre aux autres sites. Prévoir 1 seul arrêté liste pour l'ensemble des sites.	
Dalle à empreintes de pas de mammifères oligocènes de la carrière d'argile de Triclavel	84	Viens	< 1ha	PNRL, Viens	Enjeu géologique fort	A définir (APPG)	Sites à enjeux pour la préservation du géo-patrimoine aujourd'hui non protégés identifiés dans la charte du PNR du Lubéron. Prévoir 1 seul arrêté liste pour l'ensemble des sites.	
Anticlinal chevauchant et discordance stratigraphique de la Déboulrière	84	Vaugines	1 ha	PNRL, Vaugines	Enjeu géologique avec vulnérabilité en bord de route	A définir (APPG)		
Gisement à invertébrés et vertébrés marins et continentaux tortoniens de Cucuron	84	Cucuron	5 ha	PNRL, Cucuron	Enjeu paléontologique en périphérie du village	A définir (APPG)		

La Combe de Lourmarin : site de la carrière du Bon Dieu	84	Lourmarin	< 1ha	PNRL, Lourmarin	Enjeu géologique avec dégradations en bord de route (parking)	A définir (APPG)		
Gypse et roses des sables ludiens de Perréal	84	Gargas	A définir	PNRL, Saint-Saturnin-les-Apt	Enjeu géologique. APPB "Colline de Perréal" à faire évoluer dans ses modalités et son périmètre. Ou APPG.	A définir (APPB, APPG)		
Brèche palagonitique, roche volcanique du Grand Luberon	84	Peypin-d'Aigues	< 1 ha	PNRL, Peypin-d'Aigues	Enjeu géologique important à préserver (bord piste)	A définir (APPG)		
Gorges de la Nesque	84	Monieux, Blauvac, Villes-sur-Auzon, Méthamis	A définir (de 536 à 2800 ha)	PNR Mont-Ventoux / CD84	Enjeux rapaces prioritaires (vautour percnoptère, Vautour fauve, Aigle royal, Faucon pèlerin) + enjeux floristique et chiroptérologique. Menaces : Pratiques sportives, circulation d'engins motorisés, exploitation forestière	APPB (extension)	APPB mal placé par rapport aux enjeux, Forte fréquentation (pratiques sportives). Projet inscrit à la charte du PNR Mont Ventoux. Diagnostic écologique et argumentaire scientifique en cours de finalisation. Finalisation arrêté prévue en 2023. Intérêt d'élargir aux basses gorges de la Nesque jusqu'à Notre dame de vie (nouveaux enjeux rapaces, nivéole de Fabre) soulevé	Lacunes, naturalité
Combe de l'Ermitage	84	Villes-sur-Auzon	environ 125 ha	PNR Mont-Ventoux	Enjeux : richesse floristique et chiroptérologique. Menaces : Pratiques sportives, survol, circulation d'engins motorisés, fermeture de milieux	RNR	Inventaires complémentaires réalisés. Dossier de classement en cours d'élaboration	
Ocres, Sables Gypses et Argiles du piémont Sud Ventoux	84	Bédoin, Blauvac, Mormoiron	Environ 400 ha	PNR Mont-Ventoux	Enjeux liés au substrat ocreux : richesse avifaunistique, floristique et herpétologique, mares temporaires, chiroptères. Menaces : Pratiques sportives, circulation d'engins motorisés, fermeture de milieux, artificialisation	A définir selon les zones et la maîtrise foncière à venir	Inscrit dans la Charte du Parc du Mont-Ventoux. Diagnostics des sites réalisés. Concertation à relancer selon les sites. Plusieurs outils en place (ENS, foncier CEN) : analyse pour définir quels outils déployer.	
Etang du Ruth	84	Sérignan du Comtat	30 ha	Communauté de communes, maire	Zone humide prioritaire de Vaucluse, Forts enjeux amphibiens (unique population de Triton crêté de Vaucluse)	A définir (APPB, ENS)	Très forts enjeux (amphibiens, orchidées) et hydrauliques (zone de rétention des eaux) . Zone humide parmi les plus riches du département. Forte pression agricole. Collectivités favorables au projet. Financement Agence de l'eau possibles.	

Pour mémoire : projets en cours pour des sites déjà en zone de protection forte								
Forêt domaniale des Calanques	13	Marseille	0 (déjà en ZPF)	ONF	Substitution d'une RB dirigée par une RB intégrale, intégrant ainsi une vaste forêt de pin d'Alep dans le réseau national des RBI, suivi à long terme via les réseaux de placettes permanentes. Site en cœur de PN Calanques	RBI		déjà en ZPF

Carte des projets de zones de protections fortes – L1 et L1 différée

(à noter que les modifications de décembre 2022 n'ont pas pu être intégrées)



Liste 2 - Sites à enjeux connus/ reconnus – intérêt et faisabilité d'une protection à étudier

Les sites inscrits sur cette liste 2 correspondent à des secteurs d'enjeux connus/reconnus, pour lesquels un projet de protection serait intéressant et peut déjà être en cours de réflexion. La faisabilité de chacun de ces projets nécessitera d'être approfondie, en précisant un porteur potentiel, l'enveloppe géographique concernée ou encore l'outil à déployer, en vue de leur inscription, le cas échéant, dans les prochains plans d'actions 2025-2027, voire 2028-2030.

Ces projets devront faire l'objet d'une animation et d'un suivi durant le plan d'action 2022-2024.

Site potentiel (Lieu dit)	Dpts	Commune(s) susceptibles d'être concernées	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse potentielle	Argumentaire	Type d'outil de protection envisagé	Commentaires CDAP (avancement du projet, faisabilité, etc)	Scénario selon l'étude du réseau actuel
Complexe de zones humides du bassin versant de la Blanche	04	Seyne, Montclar, Selonnet, Saint-Martin-lès-Seyne	A préciser	A définir	Le bassin versant de la Blanche héberge le plus important complexe de tourbières de moyenne montagne du département. Elles abritent de nombreuses espèces menacées (Azuré de la sanguisorbe, Choin ferrigineux, Gentiane pneumonanthe, Vertigo angustior, etc)	A définir	Plan de gestion en cours. Se rapprocher du SMAB pour la gestion.	Hotspot
Les Craux de Saint-Michel et Mane	04	Saint-Michel-l'Observatoire, Mane	662 ha	PNRL	Pelouses méditerranéennes à très forte biodiversité, dont de nombreuses espèces rares, vulnérables et protégées. Importante problématique de fermeture des milieux et de changement d'usage des sols (trufficulture notamment). Menaces par projet de zone d'activité (Mane) et photo-volt	A définir	Le site N2000 actuel ne couvre pas les Craux de Mane. Soutien au pastoralisme mériterait d'être accentué dans ce secteur. CD 04 : ENS départemental.	
Tresses et gorges des hautes vallées de la Bléone et du Bès (cours d'eau)	04	La Robine-sur-Galabre, La Javie, Barles, Marcoux, Le Brusquet, Prads	A préciser (plusieurs centaines)	A définir	Rivières en tresses fonctionnelles, à fort caractère naturel et peu aménagées. Présence des habitats et des espèces typiques des rivières en tresses devenues très rares sur les cours d'eau aménagés de l'arc alpin.	A définir	Plan de gestion en cours ou à venir. Se rapprocher du SMAB pour la gestion.	Lacunes
Plateau du courradour	04	Thorame-Haute	A préciser (450ha)	A définir	Site à Vipère d'Orsini (espèce PNA)	A définir	menaces : site en cours de fermeture / gestion pastorale à évaluer.	Naturalité
Vallon Julien	04	Uvernet Four	330	Parc national du Mercantour + ONF (forêt domaniale) + commune	Vallon d'altitude en aire d'adhésion du PN Mercantour, zone historique de réintroduction du bouquetin. Il présente un intérêt majeur pour la bonne conservation du bouquetin des Alpes et l'élevage des jeunes (ressource alimentaire abondante, falaises favorables, dérangement	APPB ou APHN	Réflexion à moyen terme. ONF doit être étroitement associé à la démarche et à la réflexion en vue d'un éventuel classement à terme (contrat de location de chasse privée pour cette zone)	Hotspot

					anthropique minime).Le vallon est situé en forêt domaniale. A moyen ou long terme, le classement en ZPF permettrait de garantir et améliorer la quiétude et le non dérangement du vallon indispensable à ce noyau historique pour l'espèce bouquetin qui reste génétiquement fragile.			
Rochers des Mourres (y compris Constructions lacustres oligocènes des Mourres)	04	Forcalquier	0 ha supplémentaire si reconnaissance ZPF, sinon 595 ha	PNRL, Département, Forcalquier	Garrigues supraméditerranéennes très ouvertes, naturellement proches de milieux "primaires", avec important contingent d'espèces rares. Forte problématique de fréquentation autour des rochers.	A définir (extension ENS)	Double intérêt naturel et géologique. A reconnaître en ZPF ? Réflexion à mener pour l'avenir de cet ENS (594 ha).	Lacunes
Forêt de l'ubac du Grand Luberon	84, 04	Sivergues, Auribeau, Castellet, Saint-Martin-de-Castillon, Céreste	711 ha	PNRL, St-Martin de Castillon	Vaste forêt supra-méditerranéenne à montagnarde d'ubac avec hêtraie méridionale.	RBI	Observatoire du changement climatique. Projet envisagé sur la forêt communale de Castillon. Libre évolution de cette forêt.	
Dalle à empreintes de pas de mammifères Oligocène de Revest-Saint-Martin	04	Revest-Saint-Martin	< 1ha	PNRL, Revest-Saint-Martin	Enjeu paléontologique à préserver	A définir		
Sites fossilifères de la Combe de Morteiron et de la Combe petite	04	Saint-Etienne-les-Orgues	2 ha	PNRL, Saint-Etienne-les-Orgues	Enjeu paléontologique à préserver	A définir		
Marnes fossilifères de l'Aptien supérieur de Carniol	04	Simiane-la-Rotonde	3 ha	PNRL, Simiane-la-Rotonde	Enjeu paléontologique à préserver	A définir		
Barre des Dourbes	04	Digne les bains	A préciser	Digne-les-Bains, P2A	Végétation rupestre et forestière	APPB (extension)	Projet initié par la commune, à confirmer	Lacunes

Grand tunnel du Lauzet-Ubaye	04	Le Lauzet-Ubaye	1700m (longueur du tunnel)	GCP, Etat	Plus grosse population de Barbastelle en PACA + grosse population de grand-rhinolophe	APPB		
Aubignosc	04	Aubignosc	15 Ha	Carrières et Ballastières des Alpes	Diane, Proserpine, Lézard ocellé. Mesure compensatoire Carrière CBA (hors AP)	APPB	Mesure compensatoire	
Trame de vieux boisements (chênaies, tillaies...) et de boisements en libre évolution des Baronnies	05	Communes du territoire haut-alpin du PNR Baronnies provençales	plusieurs dizaines	CEN PACA	Trame d'habitat d'intérêt écologique, fonctionnel et habitat d'espèces dont certaines protégées (trame de vieux boisements à Pique-prune complémentaire du projet de RNR des Baronnies orientales).	Outils fonciers	Poursuite du travail engagé depuis plusieurs années. Inventaires en partie réalisés par le CEN et animation foncière, en 2023, pour 2 ans, en direction des propriétaires en partenariat avec le PNR des Baronnies provençales et le CRPF. L'engagement volontaire des propriétaires est recherché. L'ONF sera associé aux travaux.	
Anciennes mines	05	Orpierre	A préciser	GCP/PNRBp	Réseau de mines utilisé comme gîte par les chiroptères (Petit et Grand rhinolophe, hibernation, transit, reproduction)	A définir (APPB)	Projets identifiés mais qui restent à préciser (lien avec le projet de RNR multigîtes à chiropères)	
Anciennes mines et église	05	Veynes	A préciser	GCP/PnrBp	Ce site est considéré comme majeur à l'échelle de la région pour les chiroptères. Carrières souterraines : hibernation du Grand rhinolophe, cinq espèces différentes fréquentent les différentes galeries en hiver. Site également utilisé en période d'estive, de gestation et de swarming. Eglise : reproduction de Grand rhinolophe. Le 2 sites sont interdépendants.	APPB	Projets identifiés mais qui restent à préciser (lien avec le projet de RNR multigîtes à chiropères)	Lacunes
Complexe de zones humides de tête de bassin versant du Petit Buëch	05	La Roche-des-Arnauds, Manteyer, La Freissinouse	Plusieurs dizaines	A définir (CEN PACA, SMIGIBA, DDT)	Secteur le plus riche en tourbières et marais de la partie haut alpine du bassin versant du Buëch. Présence de nombreuses espèces rares et localisées sur la Région (Azuré de la sanguisorbe, Carex buxbaumii, etc). Nombreuses zones humides subissent des dégradations (remblais, urbanisation, projets de réservoirs)	A définir		Hotspot
Complexe de zones humides de tête de bassin versant du Plateau de Bayard	05	Gap, St Laurent-du-Cros, Forest-St-Julien	Plusieurs dizaines	A définir (CEN, CLEDA, DDT)	Ensemble de tourbières d'une grande biodiversité (Carex buxbaumii, Azuré de la sanguisorbe, Choin ferrugineux, etc). Risque lié au développement des équipements touristiques et des réservoirs pour l'irrigation.	A définir		Hotspot

Falaises de l'axe durancien	05	Saint Martin de Queyrières, La Roche de Rame, Champcella, l'Argentière, Guillestre, Névache, Ceillac Cervières, Châteauroux, Montdauphin	A préciser	A définir	Enjeux milieux rupestres : avifaune, chiroptères, botanique. Diagnostics des milieux rupestres en cours (étude étalée sur 2022-2023)	A définir	Menaces liées aux équipements pour les pratiques sportives. Etude en cours pour définir des mesures de gestion ou des sites à protéger	
Cimes de Baudon-Bausson-Gorbio-Galian	06	Peille, Castillon, Castellar	~ 1100 ha	A définir	Sites prioritaires PNA Corniches de la Riviera. Partiellement ou totalement en site Natura 2000 et/ou en site classé. Le classement ne suffit cependant pas à maintenir les espèces et habitats à enjeu.	A définir	Analyse floristique effectuée dans le PNA Corniches de la Riviera. Habitats uniques en France. Plusieurs options à analyser : agrandissement de site , création APPB	Lacunes
Mont Razet-Col de Castillon-Pointe de la Penna	06	Peille, Castillon, Castellar	~ 700 ha	A définir				
Cap de Nice Mont Boron	06	Nice	Modification de statut	A définir				
Saint-Roman-Mont Gros	06	Roquebrune-Cap-Martin, Peille	~ 200 ha	A définir				Lacunes
Les Caps et Corniches	06	Eze, Cap d'Ail	Ajouts de 45 ha	A définir				
Marguareis	06	La Brigue	~ 800 ha	A définir	Site prioritaire programme Alcotra BIODIVAM. Dossier de création d'une réserve naturelle Marguareis-Haute Brigue déposé en 1970 au Ministère.	RNR ou RNN	Analyse floristique effectuée dans le cadre du programme Alcotra BIODIVAM.	Hotspot
Le Caire	06	Tourrettes sur Loup	120 ha	A définir	De très nombreuses observations de biodiversité ordinaire et remarquable, entre autres : bruant ortolan, fauvette mélanocéphale, pie-grièche écorcheur, vautour fauve, traquet motteux, faucon crécerelle, faucon pèlerin, bondrée apivore, cytise d'Ardoine (plante endémique des Alpes-Maritimes), damier de la succise, machaon... Site inclus en Natura 2000, en ZNIEFF , en site classé, dans le PNR PA.	RNR	Accord de principe de la commune de Tourrettes sur Loup d'étudier différentes pistes de protection/gestion du domaine du Caire en lien avec sollicitation du Domaine des Courmettes par le passé	
Domaine des Courmettes	06	Tourrettes sur Loup	600 ha	A définir	Site exceptionnel du point de vue paysager, remarquable pour la mosaïque des milieux naturels qu'il abrite. Présence de mares temporaires, forêt ancienne, d'espèces végétales et animales	RNR		Hotspot

					remarquables. Site inclus en Natura 2000, en ZNIEFF, en site classé, dans le PNR PA.			
Vallons obscurs des Vallières, de Roguez et de Saint-Sauveur	06	Nice, Colomars, Aspremont	~270 ha	Métropole nice Côte d'Azur	canyons étroits présentant une faune et une flore riches, aux influences subtropicales et montagnardes	APPB	Cohérence autres vallons obscurs	
Vallon obscur Les escaputés	06	Gattières	A préciser	A définir	canyons étroits présentant une faune et une flore riches, aux influences subtropicales et montagnardes	APPB	Cohérence autres vallons obscurs	
RNR Gorges de Daluis	06	Daluis	1000 ha	CCAA/LPO	Cohérence des biotopes avec une biodiversité très importante (faune/flore)	RNR (extension)	Objectif potentiel de doublement de la surface	
Forêt de Duina	06	Ilonse, Bairols et Lieuche	~ 590ha	A définir	L'une des dernières grandes forêts de montagne non desservie des Alpes-Maritimes, hors Mercantour. Nombreux faciès matures, très grande diversité floristique et faunistique et nombreuses espèces à enjeux; zone identifiée comme micro-refuge majeur face aux changements climatiques par Aix-Marseille Université	A définir	Etude sur les forêts matures réalisée en 2021 (animation N2000)	
Marais de raphèle	13	Arles	De 250 ha à 350	Amis des Marais du Vigueirat, Conservatoire du Littoral	zones humides (canaux roselières prairies humides marais à marisques, résurgences de la nappe de Crau) boisements, avifaune paludicole (butor étoilé), odonates, flore menacée, Cistude, Castor Projet situé dans un secteur à très fort enjeu régional (études du CEN-PACA & du CBN-Med)	Foncier CdL et projet de RNR	251ha appartiennent au Conservatoire du littoral et feront partie des sites analysés « au cas par cas » pour une reconnaissance en zone de protection forte. Un projet de RNR en investigation.	Hotspot
Camargue (Etangs de l'Impérial, Malagroy, Consécanière)	13	Saintes-Maries de la Mer	3 600	CD13	zone contiguë à la réserve nationale de Camargue - forts enjeux naturalistes notamment en matière d'avifaune (sansouïres avec îlots de reproduction de laro-limicoles, spatule blanche, hivernage de canards, aigle criard)	APPB	site en ENS	
Montagne des Opies	13	Aureille, Eyguières, Saint Martin de Crau	à déterminer après diagnostic et concertation	PNR Alpilles. Sites mentionnés dans le projet de charte du PNR Alpilles. Le PNR poursuit ses investigations	Enjeux habitats d'intérêt communautaire et enjeux faunistiques (espèces rupestres, cavernicoles, de milieux ouverts et de garrigues, des plaines agricoles, de milieux forestiers)	A définir	Sites mentionnés dans le projet de charte du PNR Alpilles. Le PNR poursuit ses investigations sur ces sites et la concertation avec l'ensemble des acteurs.	Lacunes
Plaines d'Eyguières et de Sénas	13	Eyguières et Sénas			Enjeux habitats d'intérêt communautaire et enjeux faunistiques (espèces rupestres, cavernicoles, de milieux ouverts et de garrigues, des plaines agricoles, de milieux forestiers)			
Colline de la	13	Sénas			Enjeux habitats d'intérêt communautaire et enjeux			

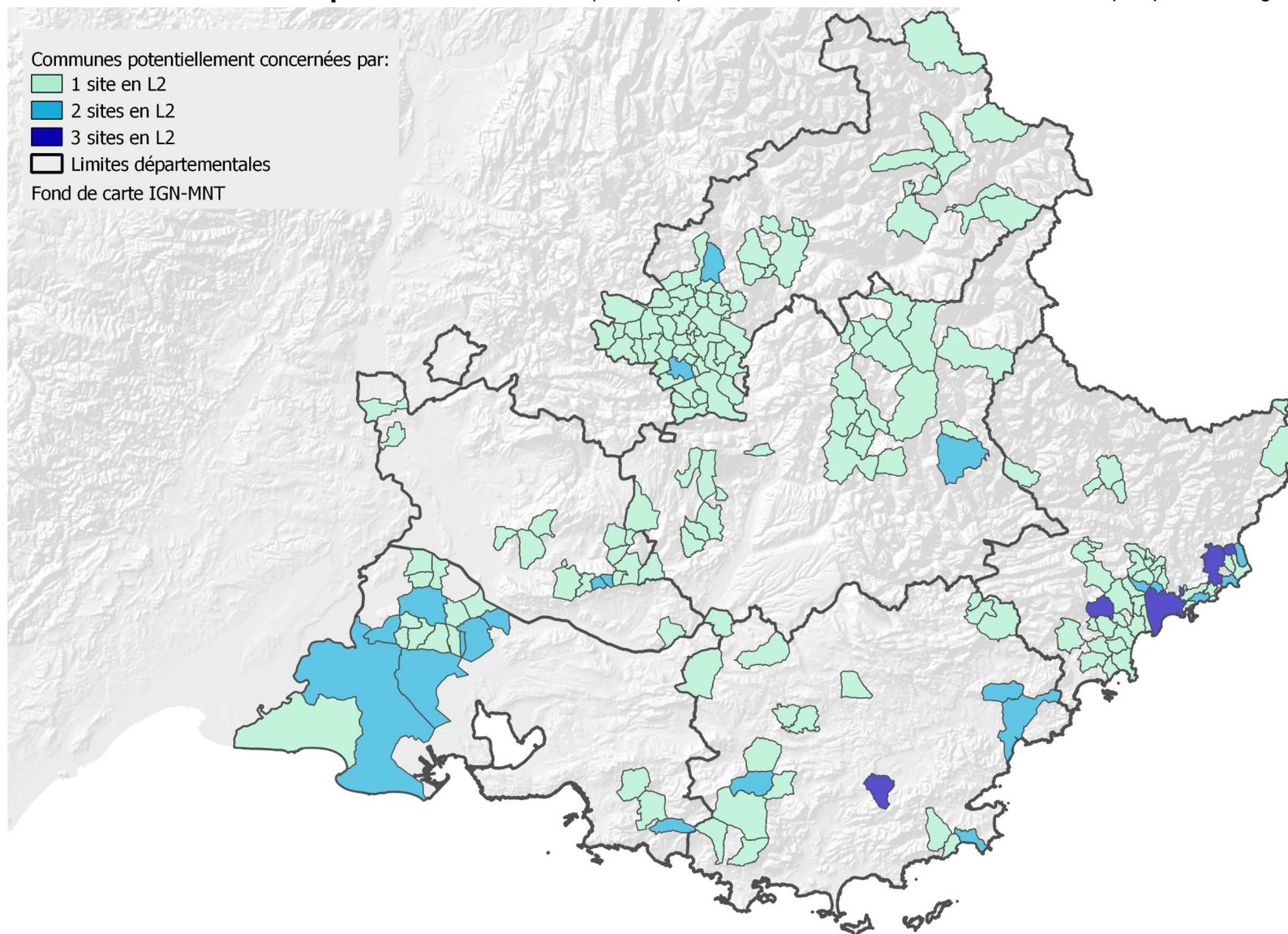
Cabre - la Pécoule					faunistiques (espèces milieux agricoles et milieux ouverts) ;			
Calans de Saint-Rémy-de-Provence	13	Saint-Rémy-de-Provence		sur ces sites et la concertation avec l'ensemble des acteurs.	Enjeux habitats d'intérêt communautaire et enjeux faunistiques (espèces rupestres, cavernicoles, de milieux ouverts et de garrigues, des plaines agricoles, de milieux forestiers)			
Calans d'Eygalières	13	Eygalières			Enjeux habitats d'intérêt communautaire et enjeux faunistiques (espèces rupestres, cavernicoles, de milieux ouverts et de garrigues, des plaines agricoles, de milieux forestiers)			
Plateau d'Orgon	13	Orgon			Enjeux habitats d'intérêt communautaire et enjeux faunistiques (espèces rupestres, cavernicoles, de milieux ouverts et de garrigues, des plaines agricoles, de milieux forestiers)			
Mont Valence et Mont Paon	13	Fontvieille			Enjeux faunistiques (oiseaux rupestres)			
Mine des Canonnettes, anciennes mines de bauxite et carrières de pierre des Baux-de-Provence	13	Baux-de-Provence et Fontvieille			Enjeux Chiroptères (espèces cavernicoles : Minoptères de Schreibers, Grand rhinolophe, etc.)			
Caisses de Jean-Jean et sablières de Mouriès	13	Mouriès			enjeux ornithologiques			
Plateau de la Petite Crau, plaines de Lagoy, plaines de Bouscardon et chapelet de pelouses sèches	13	Saint-Rémy-de-Provence, Eyragues, Noves et Châteaurenard			Enjeux habitats d'intérêt communautaire et enjeux faunistiques (espèces de milieux ouverts et agricoles)			
RNR de l'Illon -	13	Maussane, Le	A préciser			Secteur de zones humides nécessitant une	Foncier	

Marais de l'Ilon - Marais des Baux – Bois de Chambremont		Paradou, St Martin de Crau, Arles			réflexion globale. Potentielle extension de la Réserve vers l'Est du Marais de l'Ilon à étudier pour intégrer les enjeux de conservation des milieux et des espèces complémentaires (roselière, Butor étoilé, Héron pourpré,...); Cladiae, cariçaie, zones toujours en eau avec touradons et ripisylves à peuplier blanc. Reproduction grand butor, rolhier, cistude, pélobate cultripède, lézard ocellé. Teucrium campanulatum: seule station connue en France (découverte récente)	CdL et projet de RNR		
Massif de l'Etoile (Pichauris)	13	Allauch	30	CD13	Site en ENS – Sabline de Provence - station à enjeux hors Calanques	APPB		Lacunes
Garlaban- Etoile	13	Aubagne	A préciser	A définir	Projet de RNR pour lequel des investigations sont en cours (financement Région)	RNR		
Fontblanche	13	Roquefort la Bédoule	4	CD13	Site en ENS - site fossilifère à forts enjeux identifié	APPG		
Fontblanche	13	Roquefort la Bédoule	100	CD13	Site en ENS - Aire vitale du Circaète Jean le Blanc	APPB		Lacunes
Gorges du Blavet	83	Bagnols-en-forêt	Approx 85ha	A définir	Site d'intérêt majeur pour les chiroptères (les forêts et ripisylves des gorges du Blavet sont très potentielles en arbres gîtes et de plus utilisées en tant que corridor avéré par le Murin de Bechstien et d'autres espèces Annexes II) Site d'intérêt majeur pour l'avifaune rupestre (faucon pèlerin, Grand Corbeau, monticole bleu et Grand-Duc) Pressions : Escalade site très fréquenté. Impact direct sur la reproduction de l'avifaune et chiroptères	APPB	Etudes faune- flore récentes, menées dans le cadre de mesures compensatoires environnementales. Des mesures de compensation environnementale dont des mesures de protection de ce site sont en cours d'étude. Pas de structure porteuse identifiée	
Les Terres Rouges Défens de Cagno	83	Gonfaron	A préciser	A définir	Zone reproduction tortue d'hermann + site géologique	APPB+APP G		
Grottes des Gorges du Caramy	83	Tourves	A préciser	A définir	Nombreuses grottes dans falaises Gorges du Caramy - Colonies-gîtes à chiroptères	APHN		Lacunes
Gravières de Vinson sur Verdon - confluence Verdon Durance	83	Vinson sur Verdon	A préciser	A définir	Présence de castor d'Europe - Loutre d'Europe- Habitats zone humide, ripisylve méditerranéenne à saules et peupliers ; castor, loutre, hérons arboricoles, hivernage de canards, faucon hobereau, busard des roseaux...	APPB ou RNR avec aérodrome	Départements 13 83 84 – Domaine public fluvial pro parte. Intégration dans l'extension de la RBD existante de Cadarache ?	Hotspot, lacunes

Gonfaron	83	Gonfaron	A préciser	A définir	Secteurs à proximité de la RNN Plaine des Maures, populations importantes de Tortues d'Hermann soumises aux pressions d'urbanisation et d'extensions agricoles	A définir		
Marais de Bonne Cougne	83	Gonfaron	35	A définir	Linderielle de Marseille, Pélobate cultripède, enjeux flore milieux humides temporaires. Mare temporaire du Var oubliée de l'APPB des autres dépressions temporaires. Propriétés privées sous convention CEN PACA pour partie, méritant une protection forte du fait des enjeux et menaces	A définir		
Vallon de l'Herbette, du thuya, plateau d'Agnis	83	Mazaugues	De 116ha 1500ha	A définir	Multiples enjeux pour ce secteur : avifaune (Aigle royal, Grand-duc), écrevisses à pattes blanches, papillons, vieux arbres (ifs). Propriété privée, communale, ENS, ITER Arrêté compensation lter pour partie (116ha acquis) mais projet plus large à envisager ?	APHN		Lacunes, naturalité
Le Grand et le Petit Laoucien	83	La Roquebrussanne	6 ha + 6 ha	CEN PACA	Grande mare temporaire abritant un Branchiopode très rare : Lindelaria massaliensis. Un carabe rare vit dans ce milieu particulier.	APPB	Intérêt confirmé par le CBN Med	
Massif du Colorado Provençal	84	Rustrel, Gignac, Caseneuve		PNRL, commune de Rustrel	Milieux siliceux méditerranéens (rares en Provence), avec nombreuses espèces rares, vulnérables (flore notamment). Fort enjeu de fréquentation au Colorado. Enjeux géologiques également.	A définir	Site classé mais pas de protection forte biodiversité.	Lacunes
Vallon de l'Aiguebrun	84	Buoux, Bonnieux, Sivergues, Auribeau	458 ha	PNRL, CD84, Buoux	Vallon forestier et rocheux remarquable le long d'une rivière préservée. Milieux frais rares en région méditerranéenne, avec présence de nombreuses espèces rares et vulnérables. Forts enjeux de fréquentation	A définir	L'ENS actuel est de petite dimension par rapport à l'entité écologique (périmètre d'étude). Projet de plan de gestion mais foncier privé. Etude de fréquentation lancée par le PNRL. Proposition pour améliorer l'accueil du public	
Gîtes majeurs à chauves-souris	84	Mirabeau (Saint-Eucher)	< 1ha	SMAVD, GCP	Gîte majeur régional, notamment pour le Murin de Capaccini.	APPB	A décider avec services de l'Etat si justification de protection forte, sachant qu'il se situe en milieu naturel fréquenté. Des travaux de protections ont été réalisés, donc la justification est peut-être moindre aujourd'hui.	
Valescure	84	Saumane-de-Vaucluse	400 ha	Saumane de Vaucluse, CCPSMV	Site de nidification Vautour percnoptère + circaètes + ancien site Bonelli, chamois, chauve souris (minioptères), flore patrimoniale	A définir	Forte fréquentation. Site du CEN. Outil de protection forte : RNR ou APPB envisagé. La réglementation des accès est	

							aussi possible par le maire.	
Piolenc	84	Piolenc	20	Commune, ONF	stade projet en faveur chiroptères	A définir	La commune a sollicité l'ONF, qui réfléchit à une RBI (enjeux chiroptères).	
Ile vieille	84	Mondragon	260	CCRLP/ commune/CEN	Zone humide prioritaire de Vaucluse, forts enjeux biologiques (Cistude, Loutre, Castor, Blongios, Héron pourpré, Busard des Roseaux, invertébrés... flore et habitats N2000). Site à enjeux multiples (pêche, EEDD, ...) sans protection effective ni moyen de surveillance : de nombreuses et fréquentes infractions sont constatées : braconnage chasse/ pêche, vandalisme, dépôts sauvages, ...	A définir	Site labellisé ENS. Inscrit prioritaire Plan Rhône. Forte attente locale de restauration et préservation du site : commune, CCRLP, usagers, ..	

Carte des communes concernées par des sites en L2 (à noter que les modifications de décembre 2022 n'ont pas pu être intégrées)



Liste 3 – Territoires à enjeux – opportunité d'une protection à long terme à réfléchir

Cette liste reprend les territoires à enjeux sur lesquels une réflexion sur l'opportunité d'une aire protégée/ protection forte serait nécessaire (approfondissement de la connaissance des enjeux), et dont l'achèvement potentiel serait postérieur à 2030. Elle permet de garder la trace des contributions des acteurs lors de l'élaboration du 1^{er} plan d'actions.

Site potentiel (Lieu dit)	Dpts	Commune(s) susceptibles d'être concernées	Enjeux écologiques	Scénario selon l'étude du réseau actuel
Val d'Angouire	04	Moustier-Ste-Marie	Chênaie-hêtraie mature, importante population d'Osmoderma eremita et probablement d'autres coléoptères cavicoles, flore endémique, rare et protégée dans le vallon, oiseaux rupestres nicheurs, sources pétrifiantes	Lacunes
Trame de vieux boisements et de boisements en libre évolution de la vallée du Jabron	04	Communes de la vallée du Jabron	Trame de vieux boisements à Pique-prune et stations à Gesse de Vénétié	Lacunes
Montagne de Gache	04	St Geniez, Entrepierres	Un des boisements les plus riches de PACA en terme d'insectes saproxyliques caractéristiques des forêts mûres de feuillus (équivalent de la Ste Baume) : Pique-prune, Taupin violacé, etc.	Multi-objectifs
Haute vallée de l'Ubaye	04	St Paul-sur-Ubaye	Lacs, zones humides, pelouses alpines avec espèces micro-endémiques, Odonates et papillons de jour, ZSM Gypaètes Barbus (présence de 2 couples). Zone de connexion entre le Queyras et le Mercantour.	Hotspot, naturalité
La forêt de Seygne	04	Ongles	Forêt humide sur sol acide.	Lacunes, naturalité
Le lac de l'Escale	04	Escale, Volonne, Château-Arnoux	Espace caractérisé par une diversité d'habitats favorables à l'installation de plus de 180 espèces d'oiseaux	
Extension de l'APPB sur les falaises de Volx	04	Volx	Les falaises sont occupées par de nombreuses espèces de rapaces, 3 couples de grands ducs d'Europe, fréquentation par le vautour perconoptère etc.	
Col du Noyer	05	Dévoluy & Le Noyer	Site géologique/géomorphologique unique à l'échelle alpine et à cette altitude (1664 m). Sols polygonaux fossiles hérités des dernières périodes glaciaires en bon état de conservation, découverts en 2016. Nombreuses espèces végétales protégées	Hotspot
Boules de grès - Coteau du Serre d'Autruy - La Bergerie	05	St-André-de-Rosans	Site d'intérêt majeur pour la géologie et d'intérêt écologique. Site cartographié par le CBNA (106.63 ha) dans le cadre de l'étude sur les sites à enjeu botanique des Baronnies Provençales.	
Bois d'Arambre	05	La Bâtie-Montsaléon	Vieille futaie de hêtres surmontée d'une tillaie sèche, à maturité exceptionnelle pour la région. Biodiversité méconnue mais probablement remarquable.	

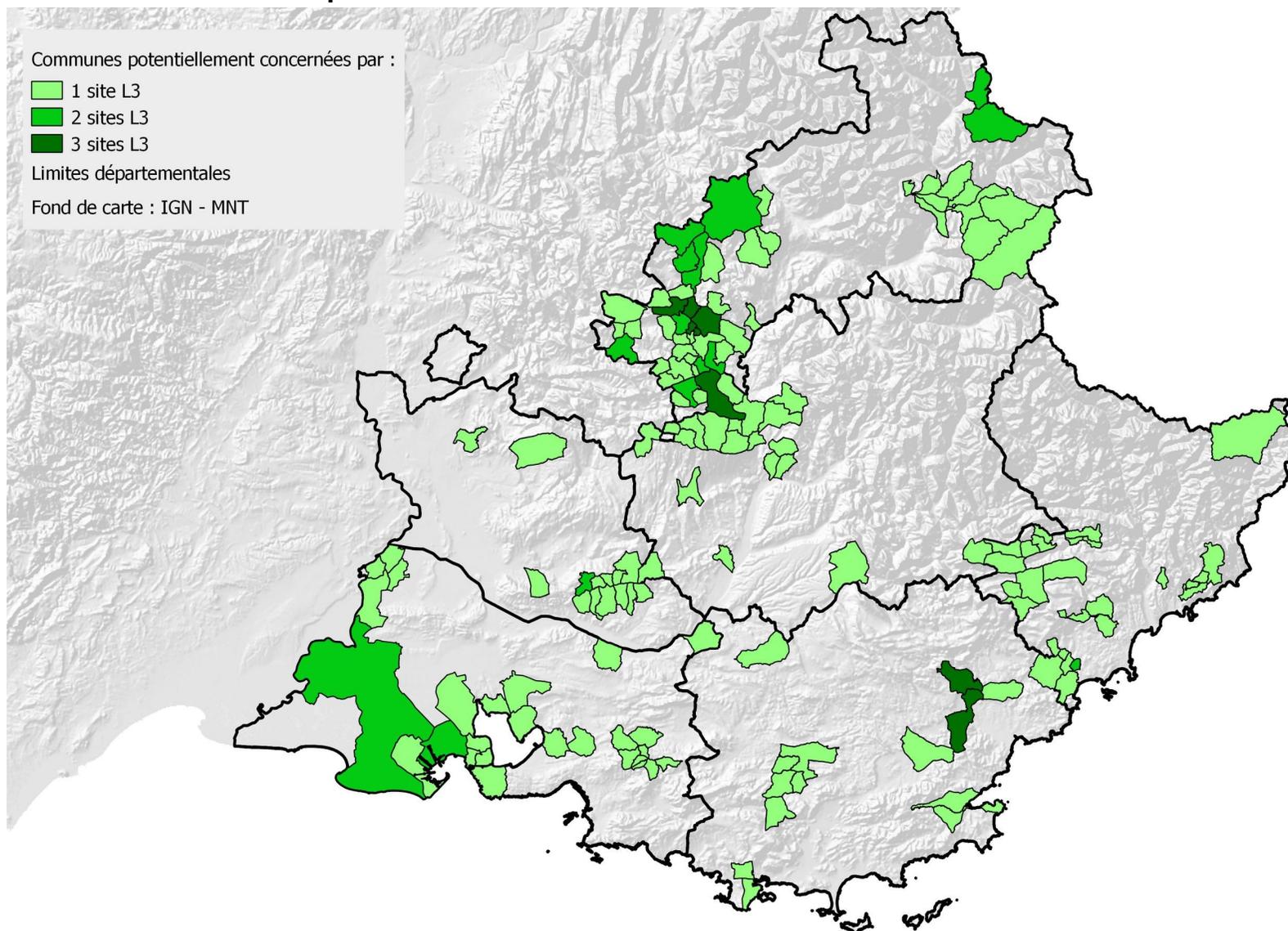
Forêts du Clos des Douilles et de Freynet, Bonnet Rouge	05	La Pierre, Sigottier	Sapinière et hêtraie avec vieux boisements à caractère naturel (Lopinga achine, chauves-souris...)	Lacunes
Devès de Rabou et bois du Devès	05	Rabou	Vieux boisements et pelouses de crêtes avec de nombreuses espèces rares (Laitue de Chaix, Armoise insipide...)	
Bois de Jalavez	05	Ceillac	Pinède de Pins cembro mult centenaires et pelouses	
Montagne de Durbonas - forêt de Durbon	05	St Julien-en-Bôchaine, La Faurie, Aspres	Grande diversité de forêts matures montagnardes et subalpines : tillaie sèche à érables, hêtraie-sapinière, pineraie à crochets à rhododendrons (rare en PACA). Forte richesse faunistique et floristique avec de nombreuses espèces rares.	Lacunes (aspres)
Moulin	05	Etoile St Cyrice	Le moulin d'Etoile-Saint-Cyrice est la troisième plus importante colonie de reproduction de Petits rhinolophes de la région PACA. Site suivi par GCP.	
Rivière Buëch	05	Buëch	Territoire à enjeux, dont adoux à prendre en compte	
Rivière Méouge	05	Méouge	Territoire à enjeux, dont réseaux de tuffières à prendre en compte	Lacunes
GSSP du Risou	05	St-André-de-Rosans	GSSP existant (Global boundary Stratotype Section and Point) Montagne du Risou	
Prairies de fauche à Phengaris teleius	05	nombreuses communes dans le 05	Protection Phengaris teleius bénéficiant d'un PNA (en lien également avec stations de la Drôme)	
Marais des Iscles	05	Veynes	Gros enjeux sur la préservation des prairies humides et des adoux. Déjà un ENS.	
Montagne de Chabre	05	Ste Colombe, Orpierre, Nossage et Benevent, Saleon, Barret sur méouge, Val-Buëch-Méouge	Territoire à enjeux. Site suivi par CBNA (station de Chiendent pectiné - l'une des 2 stations connues en France), point de vue paysager majeur, classé comme prioritaire dans SDENS05.	
Montagne de Maraysse - col des Tourtettes	05	Ribeyret, Moydan, Valdoule (Montmorin)	Territoire à enjeux. Paysages, milieux rupestres.	
Montagne de St Genis	05	St Genis, Eyguians, Laragne-Monteglin, Lazer, Ventavon, Savournon, Le Bersac	Territoire à enjeux écologiques, paysagers, géologiques (synclinal), arbres sub-fossiles, tuffières, enjeux eau	
Montagne d'Aujourd'hui	05	Le Saix, Savournon	Territoire à enjeux écologiques, paysagers, géologique (synclinal), enjeux eau	
Montagne d'Arambre	05	La Bâtie-Montsaléon, Le Bersac, Serres, Monclus, Savournon,	Territoire à enjeux écologiques (présence de la Dracocéphale d'Autriche, espèce protégée), paysagers, géologique (synclinal)	Lacunes (Sigottier)

		Sigottier		
Tresses de la Haute-Durance	05	Champcella, St Crépin, Eyglie, Réotier, Guillestre, St Clément-sur-Durance	Un des derniers tronçons de rivière au niveau européen abritant le cortège d'orthoptères (ex : <i>Epacromius tergestinus</i>) représentatif des rivières en tresses des piedmonts alpins et nombreuses espèces typiques (<i>Tipha minima</i> , etc).	Hotspot
Marais de Manteyer	05	Manteyer, La Roche des Arnauds	Extension de l'APPB pour englober la totalité des fonctionnalités écologiques (bassin d'alimentation hydrologique) avec un renforcement des protection	Hotspot
Complexe de zones humides de Vars	05	Vars	Plus grand ensemble de zones humides du bassin versant du Guil avec menaces liées à la station de ski.	
Massif d'Aurouze, Pic de Bure	05	Le Dévoluy	Importante diversité d'habitats, APPB du plateau de Bure	Hotspot
Plateau de la Lare et plateau Tercier	06	La Trinité, Drap, Peillon, Peille	Plateaux karstiques, espèces floristiques protégées en forte densité, espèces d'oiseaux menacés en PACA, en halte migratoire ou en nidification, chiroptères, herpétofaune avec des espèces subendémiques ou très menacées, avec deux espèces faisant l'objet d'un PNA. Site Prioritaire PNA Corniches de la Riviera.	
Vallon de Thiey	06	Escragnolles	Hêtraie-chênaie sénescence hébergeant une population importante d' <i>Osmoderma eremita</i> , <i>Megapenthes lugens</i> , <i>Rosalia alpina</i> . Mosaïque d'habitats rocheux diversifiés (lapiaz, formations dolomitiques, ...)	Lacunes
Lauves de Tourrettes-sur-Loup	06	Tourrettes-sur-Loup	Formations géologiques constituées de sédiments déposés par la transgression miocène (nombreux fossiles de 23 millions d'années). Grande pluralité biologique, avec une centaines d'espèces végétales avec des protections régionales, nationales et européennes et faunistiques (lézard ocellé).	
Basse vallée de la Siagne	06	-	Multitude d'espèces menacées protégées ou patrimoniales	
Sources et clues de l'Estéron	06	Saint-Auban, Soleilhas, Briançonnet, Gars, mirat, Collonogues, Mujouls, Cuebris, Sigale, Roquestéron	Présence d'une espèce endémique de la vallée de l'Estéron (campanule blanchâtre (<i>Campanula albicans</i>)), de plusieurs autres habitats, rares pour les Alpes-Maritimes (rivière alpines à <i>Myricaria germanica</i> et forêts alluviales résiduelles de <i>Alnion incanae</i>) et prioritaire (pelouses calcaires karstiques). Grandes surfaces de prairies humides à molinie, présence d'espèces protégées dont : <i>Carex buxbaumii</i> et <i>Klasea lycopifolia</i>	
Vallon de Caramagne	06	Tende	Habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Mare de Trinquetaille	13	Arles	Enjeu Triton Crétés (population la plus méridionale connue en France) et Tritons palmés. Menaces identifiées: secteur classé urbanisable sur PLU	
Confluence Durance-Verdon et RBD de la Castellane	13, 83, 04	Saint Paul les Durance	Ripisylve ancestrale, roselière, cours d'eaux, bras morts, gravières. Enjeux ornithologiques, odonates - zone de recolonisation du castor et de la loutre Zones humides, pelouses sèches. ONF : extension de la RBD sur la ripisylve du Verdon	Hotspot, lacunes
Gravières du Puy-ste-Réparade (Durance)	13	Puy-St-Réparade	site intéressant pour le butor étoilé	Hotspot

Réseaux de zones humides sur le littoral de la Côte Bleue entre Baume Longue et la Pointe de Bonnieu	13	Martigues	Site de nidification Aigle de Bonelli + enjeux zones humides forts, enjeu entomo fort (entre autre site de reproduction du Leste à grand stigma et cortège des milieux littoraux sableux). Enjeu flore patrimoniale (Cressa cretica) et habitat mare temporaire méditerranéenne. Argumentaire enjeux entomologistes et ZH en cours de rédaction (programme mare Martigues, financement AERMC)	
Versant Nord de l'Etoile	13	Mimet, Gardanne, Saint Savournin, Cadolive, Peypin, La Bouilladisse, gréasque, Fuveau	Ancien site de nidification d'Aigle de Bonelli, arbres anciens (hêtres rares sur Peypin), forêt relique de pins sylvestres sur Mimet, Marseille, etc. Secteur connu pour abriter le Sablé de la Luzerne Polyommatus dolus (endémique de Provence et en régression). Enjeux probables chez les coléoptères mais manque de données. Sur les crêtes, une sauterelle menacée (VU) et endémique de Provence, l'Ephippigère provençale.	Lacunes
Marais du Landre	13	Arles	Les marais du Landre (comprenant l'étang du Landre, les marais des Tremblants, le Grand Clos et les Pointes) sont l'exutoire des eaux du canal du Vigueirat. Le Landre est constitué de plusieurs plans d'eau bordés de vastes roselières à phragmites, favorables à la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux et en particulier de hérons (cf. Butor étoilé, Pourprés...). Sur le Grand Clos et les Pointes, les sols limoneux plus ou moins salés sont occupés par des prés salés et des sansouires, favorables à de nombreuses espèces (cf. Odonates...).	Hotspot, lacunes
Réseau de mare et zones humides de la montagnette	13	Barbentane, Tarascon, Boulbon, Graveson	Sur mare de Gratte semelle (Tarascon), site en gestion CEN PACA Enjeux entomologiques connus mais données assez anciennes, chez les Hétéroptères aquatiques	
Embouchures de l'arc et de la durançole - marais du sagnas - marais de berre	13	Berre l'étang, Saint-Chamas, Lançon de Provence	Enjeu: zones humides en bordure de l'étang de Berre: Flore zones humides (Orchis des marais), nombreux arthropodes rares des milieux humides et milieux littoraux, et avifaune paludicole (Butor étoilé)	
Etangs de Lavalduc, Engrenier, Citis, Pourra	13	Port de Bouc, St Mitre, Istres, Fos	Etangs endoréiques nidification grèbe à cou noir, talève sultane, hivernage de canards. RNR existante sur l'étang du Pourra + vigilance du Conservatoire du littoral qui mène des acquisitions foncières dans ce secteur	
Salins du Caban	13	Fos sur mer Port-St Louis du Rhône	Plans d'eau à fonctionnement naturel, flore remarquable (Riella helicophylla, Althenia filiformis, Ruppia maritima, characées). Pelouses sableuses. Faune remarquable très riche (oiseaux, reptiles, invertébrés).	Lacunes
Bassin du Réaltor	13	Vitrolles, Cabriès	Bassin de décantation en cours d'atterrissement ; roselières avec colonies de hérons, talève sultane, hivernage de canards plongeurs.Site important pour le butor étoilé	Hotspot
Les Gorges de Pennafort jusqu'au Pont de l'Endre	83	Callas-Le Muy	Surfréquentation	Lacunes, hotspot
Du pas des Vaches jusqu'au Pont de l'Endre	83	Callas-Le Muy	Surfréquentation - Présence nidification Guépriers d'Europe	Lacunes, hotspot
Les Tufs - Source grotte des	83	Méounes les Montrieux	Vasques avec encorbellements calcaire dans cours d'eau	Lacunes

Rampins				
Roches de la Fille d'Isnard	83	Callas-Le Muy	Aire de reproduction Aigle royal	Lacunes
Le Plan d'Aille	83	Vidauban	ENS - site reproduction Guêpier d'Europe	Hotspot
Plan de La Rabelle - Bois de Malassoque	83	La Verdière	Argumentaire réalisé par le CEN PACA	Lacunes
Grimaud/Cogolin	83	Grimaud/Cogolin	Populations de Tortues d'Hermann parfois importantes soumises notamment aux pressions d'urbanisation grandissantes	Hotspot
Bois de l'Ermite - rives du Reyran	83	Bagnols en forêt	Comprend les boisements de chênes chevelus et crenata les plus grands et les mieux conservés de la région (et de France), coléoptères rares, faune et flore des ruisseaux temporaire méditerranéens à l'est	
La Loube	83	Garéoult, La Roquebrus-sanne, la Celle, Brignoles	Falaises et formations rocheuse dolomitiques, émergeant de Pins sylvestres. Un couple d'Aigles royaux, un couple de Pèlerins, autours des palombes et Circaètes, Monticoles bleus et Monticoles de roche, chauves-souris dans des bâtiments abandonnés Mante d'Etrurie. Un escargot très rare, Corosella astieri endémique de Provence. Forêt communale + privés, dans le PNR Ste Baume	Lacunes
Protection de la Romulée d'Arnaud	83	Saint Tropez	La Romulée d'Arnaud est une espèce bénéficiant d'un plan régional d'actions. Nécessité de préserver les habitats de l'espèce de l'invasion par les griffes de sorcières (lutte contre les invasives)	
Forêt de Hêtres	83	Aiguines	Zone reproduction chouette de Tengmalm. RBI en cours ? Ou déjà en RBD Aiguines créée en 2018 ?	
Gîtes majeurs à chauves-souris	84	Ménerbes	Important gîte (artificiel) de transit du Minioptère de Schreibers	
Gîtes majeurs à chauves-souris	84	Buoux (Aiguebrun)	Colonie de reproduction majeure pour le Grand Rhinolophe, APPB "Grands rapaces du Luberon" : périmètre et modalités à revoir pour prendre en compte les enjeux chiroptères	
Série des Cèdres de Rolland	84	Bédoin	Enjeux : richesse avifaunistique	Naturalité
Dentelles de Montmirail (Clapis et Saint Amand)	84	Gigondas, Beaumes de Venise	Enjeux rapaces prioritaires (vautour percnoptère, Aigle de Bonelli)	
Aigues-Hautes rives	84	Cairanne	Zone humide prioritaire de Vaucluse, espace de naturalité de l'Aygues	
Ramières hautes	84	Buisson	Zone humide prioritaire de Vaucluse, espace de naturalité de l'Aygues	

Carte des communes concernées par des sites en L3



Annexe 4 – Détails sur la reconnaissance en protection forte des unités de gestion de forêts domaniales classées en ILS (îlots de sénescence) et en HSNLE (hors sylviculture en libre évolution choisie sur le long terme)

Précisions fournies par la Direction territoriale Midi Méditerranée de l'ONF

Dans la gestion courante des forêts, l'ONF maintient sur pied dans les parcelles régulièrement exploitées, des arbres morts ou sénescents, des arbres à cavités, ou de vieux ou très gros arbres. Tous ces arbres, maintenus de manière dispersée dans les peuplements, ne suffisent pas à assurer à eux seuls la conservation de l'ensemble de la biodiversité liée aux stades forestiers âgés.

Des peuplements adultes préservant l'ambiance forestière doivent de plus être conservés. C'est le rôle des îlots de vieux bois et plus particulièrement des îlots de sénescence. Les îlots de sénescence sont généralement de petits peuplements (entre 0.5 et 5ha), plus rarement de grande taille (quelques dizaines ou centaines d'ha), laissés en évolution libre sans intervention culturale et conservés jusqu'à leur terme physique, c'est-à-dire jusqu'à l'effondrement des arbres.

Les instructions en vigueur à l'ONF fixent un objectif de 1% de la surface boisée en ILS par direction territoriale ONF mais dans des contextes à enjeux environnementaux élevés des pourcentages plus élevés sont possibles.

Les ILS, qui participent à la trame de vieux bois, sont installés par définition au sein des zones en sylviculture ou potentiellement en sylviculture : peuplements bûcheronnables et accessibles, ou peuplements qui pourraient être exploitables par câble ou avec une création de desserte raisonnable. Un ILS est à considérer comme l'expression d'une décision du propriétaire d'arrêt pérenne de la sylviculture existante ou potentielle.

Au-delà des réserves biologiques intégrales et des parties de réserves biologiques en libre évolution et au-delà des ILS qui sont définis dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des forêts publiques (aménagement forestiers), il existe en forêt publique de nombreux espaces qui n'ont aucun objectif de production de bois en raison de conditions naturelles locales : bois non récoltables car non accessibles, qualité de bois n'intéressant pas la filière. Certains de ces espaces sans objectif de production de bois peuvent nécessiter des interventions ponctuelles : travaux de type Restauration des Terrains de Montagne, travaux de type écologique, pastoralisme. D'autres en revanche peuvent être affichés en libre évolution sur le long terme sans la moindre intervention. Les unités de gestion correspondantes ont vocation à être classées en HSNLE.

Le principe de classement différencié entre ILS et HSNLE ne vise pas à faire une différence en terme de biodiversité (ILS et HSNLE peuvent présenter une biodiversité similaire), mais à différencier les cas où l'inscription de la libre évolution implique l'arrêt de la sylviculture en vigueur ou l'abandon d'une perspective possible d'exploitation, ce qui correspond aux ILS, des cas où cette inscription confirme un état de fait hors sylviculture, ce qui correspond au HSNLE.

Le classement ILS existe depuis plusieurs années à l'ONF et de nombreuses forêts abritent des ILS. En revanche le classement HSNLE est beaucoup plus récent et date de novembre 2021. En effet avant cette date un classement HSN (hors sylviculture sans intervention) existait déjà mais il était à considérer à l'échelle de temps d'un aménagement forestier (20 ans) sans engagement dans la libre évolution durable (au-delà de la durée d'un aménagement).

Zoom sur les ILS :

Les forêts domaniales (FD) de Provence Alpes Côte d'Azur abritent 277 tènements d'ILS pour une surface cumulée de 856 ha. A noter que 13 tènements représentant 67 ha sont déjà sous protection forte. Ces surfaces d'ILS ne seront pas comptées dans les surfaces supplémentaires en protection forte. Hors zone de protection forte déjà existante, ce sont donc 264 tènements d'ILS représentant 789 ha d'ILS qui sont proposés en protection forte supplémentaire (cf détail ci-après par département).

<i>Surfaces en ha</i>	surface totale FD	surface FD en protection forte existante	%FD	surface totale ILS	nb de tènements ILS	surface ILS hors protection forte existante	nb de tènements ILS hors PF	Nb de FD avec ILS (nb total de FD)
Provence Alpes Côte d'Azur	267 148	41 951	15.7	856	277	789	264	38 (139)
04 - Alpes-de-Haute-Provence	102 401	10 323	10.1	454	191	448	190	23 (47)
05 - Hautes-Alpes	62 352	16 365	26.2	224	48	165	37	6 (31)
06 - Alpes-Maritimes	25 208	5 657	22.4	9	2	9	2	1 (28)
13 - Bouches-du-Rhône	3 616	1 810	50.1	11	4	11	4	1 (5)
83 - Var	62 806	3 369	5.4	120	9	120	9	4 (19)
84 - Vaucluse	10 765	4 427	41.1	37	23	36	22	3 (9)

Toutes les FD n'abritent pas des ILS.

Plusieurs explications à cela :

- Certaines FD n'ont pas d'enjeu de sylviculture et la notion d'ILS ne s'y applique pas (mais celle de HSN-LE le peut en revanche et dans certains cas sur des surfaces importantes) ;
- Les objectifs cibles en matière d'ILS ne se situent pas à l'échelle de chaque FD mais à l'échelle de l'ensemble des FD d'une direction territoriale ONF ;
- Les objectifs cibles à l'échelle de chaque FD (de plus de 300 ha) portent sur un % d'ilots de vieux bois (cible de 1%) qui peuvent être des ilots de vieillissement aussi bien que des ilots de sénescence. Un ilot de vieillissement est un ilot au sein duquel l'ONF continue de pratiquer une sylviculture mais en allongeant l'âge d'exploitabilité des bois de façon à générer davantage de bois morts ou sénescents. Les ilots de vieillissement participent à la trame de vieux bois. Pour autant s'agissant de surface en sylviculture l'ONF et ses tutelles ont considéré qu'elles ne peuvent pas être proposées en protection forte ;
- La mise en place des ILS se fait progressivement au fur et à mesure des révisions d'aménagement forestier. Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-dessus sont donc des chiffres à un instant donné. Au fur et à mesure de l'intégration des révisions d'aménagements dans le système d'information de l'ONF les données sur les ILS évoluent (augmentation des surfaces).

Zoom sur le HSNLE :

Le HSNLE est un type de classement d'unité de gestion très récemment introduit dans les procédures d'élaboration des aménagements forestiers.

Actuellement les surfaces classées en HSNLE sont nulles mais elles ont vocation à augmenter au fur et à mesure des révisions d'aménagement forestier voire de façon anticipée par modification d'aménagement forestier en cours de validité afin de prendre en compte, dans le calendrier de la SNAP2030, les opportunités de reconnaissance en protection forte de peuplements forestiers à enjeu de libre évolution (en plus des réserves biologiques en projet et des ILS).

Les peuplements forestiers visés sont :

- Les peuplements à potentialité de subnaturalité tels que l'ONF les a récemment inventoriés (mise à jour d'une étude préalable de 1995) conformément à une demande du MTECT au niveau national. Les peuplements ainsi inventoriés correspondent à des peuplements d'espèces autochtones n'ayant connu aucune intervention en coupes de bois ou travaux depuis au moins 50 ans ;
- D'autres peuplements forestiers hors sylviculture ne répondant pas strictement au caractère de subnaturalité mais répondant aux critères d'une libre évolution choisie ;
- D'éventuels milieux ouverts associés aux peuplements forestiers susvisés et susceptibles de former des ensembles plus cohérents sur le plan foncier et à haute valeur écologique.

Dans la logique ONF de classement en HSNLE, les activités de type pastoralisme sont exclues afin que le cycle sylvigénétique puisse s'exprimer pleinement sans impact d'activités humaines. En revanche aucune contrainte particulière au classement HSNLE ne porte sur la pratique de la chasse.

Le classement en HSNLE exige un travail spécifique d'analyse qui va au-delà de la prise en compte des résultats de l'enquête sur les peuplements à potentiel de subnaturalité, car de nombreux espaces à vocation de HSNLE n'ont pas encore pour autant ces caractéristiques de subnaturalité.

En macro analyse, les enjeux de surface par département ont été identifiés. Ils sont indicatifs et seront à confirmer après étude fine par massif :

Provence Alpes Côte d'Azur	6 200 ha
04 – Alpes de Haute Provence	3 200 ha
05 – Hautes Alpes	1 100 ha
06 – Alpes maritimes	1 750 ha
13 – Bouches du Rhône	0 ha
83 - Var	150 ha
84 - Vaucluse	0 ha

Dans les Bouches du Rhône et le Vaucluse les forêts domaniales sont moins importantes en surface que dans les autres départements mais bénéficient d'un taux élevé de protections fortes déjà existantes (respectivement 50% et 41%).

Annexe 5 – Résumé de l'évaluation du réseau terrestre actuel d'aires protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et définition de perspectives d'évolution

L'étude complète est disponible sur le site de la DREAL :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/analyse-du-reseau-d-aires-protgees-terrestres-a14042.html>

La DREAL a missionné le Conservatoire botanique national méditerranéen, le Conservatoire botanique national alpin et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour apporter leur expertise à la réalisation du diagnostic de l'état du réseau des aires protégées terrestres en région PACA et la définition de plusieurs scénarios d'évolution.

A cette fin, une méthodologie a été établie, validée par le CSRPN, afin d'offrir une vision objective de la représentativité actuelle du réseau d'aires protégées par l'analyse d'un ensemble significatif de la biodiversité régionale au travers de quelques-unes de ses composantes. L'analyse se concentre sur l'identification des lacunes actuelles du réseau terrestre et propose des évolutions possibles pour atteindre l'objectif 1 de la SNAP « un réseau résilient aux changements globaux » et en particulier contribuer à la mesure 2 « renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones de protection fortes ».

14 groupes taxonomiques, couvrant les végétaux, les invertébrés et les vertébrés, ont été analysés afin de déterminer la représentativité du réseau actuel au regard des espèces et des grands types d'écosystèmes en présence, de la prise en compte de secteurs géographiques clés pour la biodiversité régionale dans son ensemble et, de manière plus ciblée, pour les espèces remarquables.

Concernant la présence des espèces dans les réseaux, le réseau sous protection forte contient 87% des espèces prises en compte (5 668 espèces) et le réseau d'aires protégées en contient près de 97%, soit un bilan s'élevant à seulement 3% des espèces totalement absentes du réseau d'aires protégées (187 espèces).

Concernant la bonne représentativité du réseau et les espèces lacunaires, sur les 5668 espèces analysées 1019 espèces lacunaires prioritaires sont identifiées pour le réseau sous protection forte (18 % des espèces), de manière très hétérogène selon les groupes. Les amphibiens, les reptiles, les orthoptères, les rhopalocères, les cicindelina et les odonates sont moins bien représentés (plus de 20 % d'espèces lacunaires).

Pour le réseau d'aires protégées, 694 espèces lacunaires prioritaires sont identifiées (12 % des espèces), notamment chez les mollusques, les plantes, les amphibiens et les reptiles. Des données sur les points chauds des lacunes en région, par groupe d'espèces, sont fournies en annexe de ce rapport.

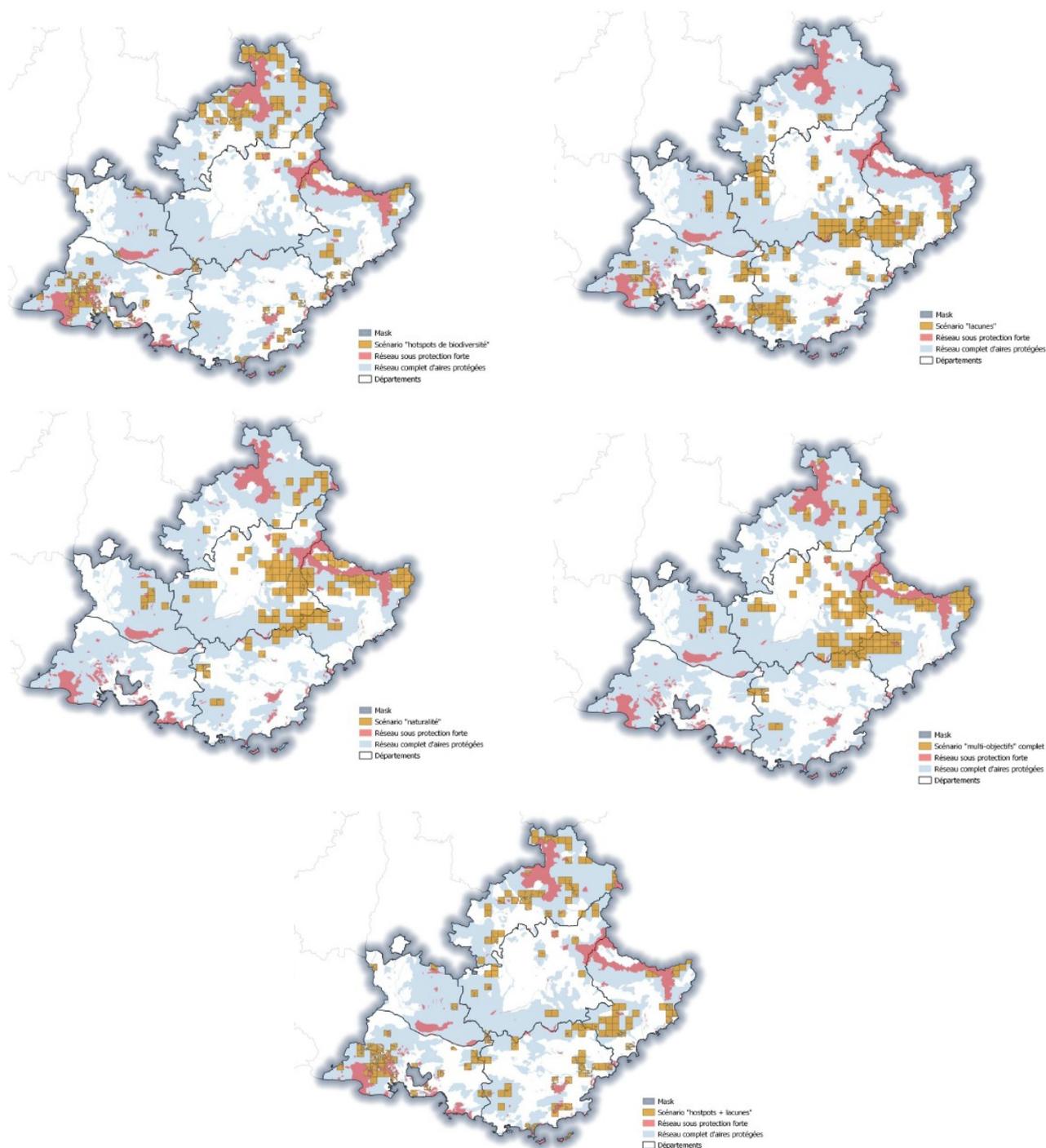
Au regard de la richesse en biodiversité du territoire (« hotspots » de biodiversité), l'analyse montre que les hotspots de diversité sont de manière générale faiblement représentés au sein du réseau sous protection forte. Les reptiles, odonates et amphibiens constituent les groupes les moins bien représentés, et le groupe des mammifères est le mieux pris en compte. Le réseau d'aires protégées dans son ensemble améliore significativement le diagnostic mais de manière toutefois assez inégale selon les groupes : les reptiles et odonates restent les moins bien représentés.

Concernant la représentativité des écosystèmes, sur la base d'une analyse de surface, les écosystèmes les moins bien représentés, sont les écosystèmes humides, aquatiques et forestiers, alors que les écosystèmes rocheux et littoraux sont surreprésentés. Les écosystèmes agropastoraux, dont les milieux ouverts, sont légèrement sous le seuil idéal (10%). Des disparités nettes sont cependant visibles selon les régions biogéographiques (alpine, préalpine et méditerranéenne), avec globalement des milieux préalpins moins bien représentés, ainsi que les écosystèmes méditerranéens agropastoraux, aquatiques, humides et forestiers, et enfin les écosystèmes humides alpins.

Un dernier critère est analysé, lié à la « naturalité » des espaces, et permet de mettre en évidence des espaces à forte naturalité en région et peu couverts par le réseau de protections fortes.

Sur la base de l'ensemble de ces analyses, et afin d'identifier les secteurs géographiques particulièrement pertinents pour une potentielle extension du réseau sous protection forte, 5 scénarios sont proposés sous forme de cartes identifiant des mailles (5*5km) qui, si elles étaient couvertes par une protection forte, permettraient d'améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées en région. Les scénarios sont les suivants (cf illustrations page suivante) :

- le scénario « hotspots » permet de couvrir les secteurs les plus riches en biodiversité,
- le scénario « lacunes » permet d'améliorer la représentativité du réseau en l'orientant vers les espèces et les écosystèmes les moins bien représentés,
- le scénario « naturalité » est orienté vers la couverture des secteurs à forte naturalité,
- le scénario « multi-objectifs » est un croisement des 3 précédents,
- le scénario « hotspots + lacunes » est un croisement des 2 premiers.



Illustrations des 5 scénarios

Annexe 6 – Le PITEM Biodiv’Alp – contenu du projet

Le **PITEM Biodiv’Alp** est un projet de coopération transfrontalière entre cinq régions de France et d’Italie (Autonome Vallée d’Aoste, Auvergne-Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont et Sud-Provence-Alpes-Côte d’Azur) visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel alpin.

Le Massif des Alpes Occidentales est à l’interface entre les deux pays et constitue un hotspot de biodiversité exceptionnelle. Il est cependant vulnérable et la biodiversité qu’il héberge est soumise à de nombreuses pressions induisant la fragmentation et la dégradation des écosystèmes alpins, la prolifération d’espèces exotiques envahissantes ou encore la fragilisation des corridors écologiques.

Face à ce constat et à la connaissance des impacts des changements climatiques sur ce patrimoine, un processus de concertation entre les cinq régions a été entamé en 2019. Avec la région Sud-PACA en chef de file, le PITEM Biodiv’Alp, financé par le programme ALCOTRA, a pour ambition de mener sur 4 ans des travaux pour endiguer l’érosion des écosystèmes et renforcer l’attractivité du territoire transfrontalier.

Le PITEM se construit autour de 5 projets concrets détaillés ci-dessous. Les actions du plan d’actions SNAP auxquelles le PITEM contribue sont identifiées (colonne n°1).

Actions du PA régional	Projet	Chef de file
Action 14.1	Ensemble du PITEM	
Action 17.1	COBIODIV : Connaître la biodiversité et les écosystèmes pour mieux les protéger ensemble. - Etablir une liste commune d’espèces et d’habitats - Echanger et définir des protocoles communs de suivi de la faune, de la flore et des habitats - Réaliser des inventaires de la biodiversité cachée - Structurer les bases de données naturalistes dans une logique d’interopérabilité -Echanger sur les méthodes de surveillance des habitats et des espèces du réseau Natura 2000	<i>Région Sud-PACA</i>
Action 7.9	GEIODIV : Gérer les réservoirs de biodiversité en articulant les modes de gestion des espaces protégés alpins. - Partager les méthodologies de gestion de la biodiversité et de suivi des changements globaux, - Chantiers de restauration d’habitats dégradés avec un approfondissement sur l’utilisation de semences locales.	<i>Région Piémont</i>
Actions 3.1 à 3.3, 10.2	BIODIV’CONNECT : protéger les espèces et les écosystèmes au travers de connectivités écologiques transalpines dynamiques et innovantes. - Dresser un diagnostic sur l’état des continuités écologiques en capitalisant les connaissances et les expériences - Préfigurer une stratégie transfrontalière de préservation des connectivités écologiques garante du bon fonctionnement des écosystèmes - Préserver et restaurer des continuités écologiques en réalisant des travaux (reconnexion de tourbière, neutralisation de lignes électriques, réalisation d’un crapauduc...).	<i>Région AURA</i>
Actions 6.5, 9.3 et 9.4, 10.2, 11.1, 16.2, 18	PROBIODIV : promouvoir la biodiversité et les habitats comme facteurs de développement des territoires. - Actions de formation pour qualifier les acteurs du territoire transalpin - Capitaliser sur les services écosystémiques et l’utilisation durable des ressources - Promouvoir la biodiversité comme facteur de développement des territoires : mettre en œuvre une gouvernance pour la valorisation et la protection active et participative de la biodiversité transalpine. - Promouvoir les réseaux de sites d’accueil liés à la biodiversité.	<i>Région Ligurie</i>

Action 14.1	COEVA – Coordination – communication et évaluation du PITEM	Région Sud PACA
-------------	---	--------------------

Sources : <https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/amenagement-et-developpement-durable/biodivalp-la-biodiversite-sans-frontiere>
<https://www.interreg-alcotra.eu/fr/decouvrir-alcotra/les-projets-finances/biodivalp>

Annexe 7 – Bilan des APPB en région et pistes de travail - résumé

En région, seul l'outil arrêté de protection de biotope (APPB) est aujourd'hui déployé. Un projet d'arrêté de protection des habitats naturels (APHN - outils récemment instauré – décembre 2018) est en cours dans le Vaucluse (ripisylve du Lez) et il n'y a pas encore d'arrêtés de protection de site géologiques en région.

L'état des lieux du réseau des APPB réalisé par la DREAL fin 2021, en lien avec les DDT(M), met en évidence les caractéristiques générales de ce réseau :

- 73 APPB, couvrant une superficie de près de 30 000 ha, ont été pris entre 1986 et 2020 en région PACA. Ils représentent 1/6^{ème} de la superficie régionale en ZPF,
- parmi ces APPB, 1 seul représente une surface proche de 17 000ha (APPB Grands rapaces du Luberon), la superficie moyenne des 72 autres APPB est de 220ha,
- l'outil vise majoritairement la protection des espèces végétales et de l'avifaune,
- plus de la moitié des APPB concernent des espèces bénéficiant d'un plan national d'actions, ce dispositif semble avoir dynamisé la prise d'APPB en PACA,
- 20 APPB découlent de la mise en place de mesures compensatoires et plus de 26 APPB/APHN en projet ont été recensés, démontrant là aussi la dynamique de l'outil dans le cadre de la compensation. Une attention particulière devra être portée à l'avenir afin que la proposition d'un APPB ne constitue pas une solution proposée systématiquement par les porteurs de projet dans le cadre de la compensation.
- 50 APPB disposent d'un comité de suivi/ de gestion, bien que cet outil soit facultatif, les réunions de ces comités sont cependant parfois très espacées voire inexistantes,
- 17 APPB disposent d'un plan de gestion, et seulement 5 sont animés,
- 80 % des APPB sont inclus dans une autre aire protégée, posant ainsi la question de la synergie des outils.

Les pistes de travail identifiées sont les suivantes :

- tenir à jour le suivi régional des APPB, entre DREAL, DDT(M) et gestionnaires, par des réunions si possible annuelles, et identifier les APPB les plus sensibles, nécessitant une vigilance particulière,
- le suivi/ la surveillance de chaque APPB permettent de vérifier l'effectivité de la protection mise en place, or l'ensemble des APPB ne bénéficie pas d'un tel suivi : l'identification d'une structure en charge du suivi pour chaque APPB sera recherchée (DREAL, DDT(M), gestionnaires d'aires protégées, collectivités, etc),
- la mise à jour de certains APPB est nécessaire (actualisation de la réglementation au regard de l'évolution des usages, mise à jour de périmètres) : mise à jour à mener selon une priorisation à établir conjointement entre DREAL et DDT(M),
- instruction des nouveaux APPB selon une priorisation à établir conjointement entre DREAL et DDT(M).

Annexe 8 – Réseaux informels de gestionnaires en région

Outre le RREN, plusieurs réseaux informels de gestionnaires peuvent être recensés :

Réseau	Animateur	Caractéristiques des échanges	Fréquence
RNN	DREAL	1 réunion	Annuelle
N2000	DREAL	- Pilotage de l'animation des sites ; - Réunions de cadrage avec les animateurs Natura 2000 pour la	Annuelle

		validation du programme de travail trienal et l'évaluation des bilans annuels ; - Développement d'outil de cadrage, de validation et de suivi pour la communication, les études scientifiques et les contrats N2000 ; - Appui scientifique et technique, formations du réseau des animateurs apportés par les partenaires (CEN, CBN, LPO, GCP) dans le cadre des conventions passées avec la DREAL ; - Priorisation des actions au niveau régional à travers l'élaboration de stratégies régionales spécifiques (ex stratégie chiroptère N2000, stratégies PACA EEEV, etc).	
PNR	Région	Une convention avec l'association du réseau des PNR : une assemblée générale, 6 réunions des directeurs et un financement pour le développement d'actions mutualisées Des actions inter-parcs techniques sur des thématiques ciblées : des réunions, 11 actuellement actifs (tourisme durable, biodiversité, évaluation, système d'info territorial, patrimoine culturel, communication, éducation à l'environnement et au territoire, eau, transition énergétique, agriculture, forêt)	Annuelle Variable (selon besoins)
RNR	Région	2 réunions des conservateurs de RNR, échanges réguliers avec réseau RNF et co-animation de réunions régionales RNR-RNN	Annuelle

Annexe 9 - Contrôles réalisés par l'OFB

Les différents contrôles de 2021 au titre de la police de la nature sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Départements	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	En mer	Total
	6	5	3	5	45	11	2	77
Objectif	Réglementation réserves naturelles – usages ayant un fort impact sur l'objectif de protection							50
	Arrêté de protection de biotope – usages ayant un fort impact sur l'objectif de protection							20
	Réglementation parc national – usages ayant un fort impact sur l'objectif de protection							5
	Sites inscrits et classés							2

Annexe 10 – Aires terrestres et marines éducatives

